

PRÉSIDENTENCE-DIPLOMATIE

Le Président Tebboune reçoit les lettres de créance de quatre nouveaux ambassadeurs

P. 24

ALGÉRIE-EGYPTE

Saïd Chanegriha au Caire pour prendre part au Salon de Défense EDEX-2021

P. 24

ALGÉRIE-ONU

Le SG de l'ONU "très satisfait" du rôle de l'Algérie dans la région comme "acteur pivot de la paix et de la sécurité"

P. 24

ELECTIONS LOCALES

Les résultats provisoires seront dévoilés au cours de la semaine

Les résultats provisoires des élections locales, organisées samedi, seront dévoilés au cours de la semaine, en attendant la publication des résultats définitifs à l'expiration des délais de recours prévus par la loi organique portant régime électoral, a affirmé le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi.

Pages 3 et 4



Un taux de participation de 35,97% aux élections des APC et 34,39% pour les APW

SELON L'ONS

Légère hausse du salaire net moyen mensuel à 41.800 dinars en 2019

P. 6

COVID-19 - VARIANT OMICRON

L'Institut Pasteur d'Algérie rappelle "l'urgence de l'adhésion" à la vaccination

P. 10

REPORTAGE

ARTS PLASTIQUES

Le patrimoine au cœur de l'exposition «DUO»

P. 16

SANTÉ

DIABÈTE

Six symptômes qui doivent alerter

P.p 12-13

FOOTBALL

COUPE DE LA CAF (2^e TOUR PRÉLIMINAIRE - ADDITIONNEL (ALLER))

Défaite de la JSK devant Royal Leopards (1-0)

P. 22



INTERNET

L'Unesco adopte un premier texte mondial encadrant l'intelligence artificielle

P. 17

AIR ALGÉRIE

Prolongation de la validité au 31 décembre 2022 des billets arrivant à expiration

P. 2

MÉTÉO

Des vents forts sur plusieurs wilayas du pays à partir de dimanche après-midi (BMS)



Des vents forts atteignant ou dépassant parfois 90 km/h souffleront sur plusieurs wilayas du pays à partir de ce dimanche après-midi, a annoncé l'Office national de la météorologie (ONM) dans un bulletin météorologique spécial (BMS).

Placé en vigilance "orange", le BMS concernera dans un premier temps les wilayas de Tipaza, Alger, Blida, Boumerdes, Tizi ouzou, Bejaia, Jijel, Skikda, Annaba et El Tarf où les vents souffleront d'Ouest à Nord-Ouest avec une vitesse de 60/70 km/h atteignant ou dépassant parfois les 90km/h durant la validité qui s'étale du dimanche à 15h00 au lundi à la même heure.

Ces vents s'étendront par la suite aux wilayas de Tiaret, Laghouat, Djelfa, M'Sila et Oued Djelal avec une vitesse de 60/70 km/h, pouvant atteindre ou dépasser les 60/70 km/h du dimanche à 21h00 au lundi à 15h00.

D'autre part, les wilayas de Batna, Biskra, Khenchela, Tebessa et Oum El Bouaghi sont également concernées par ces rafales de vent qui peuvent atteindre les 80 km/h le lundi de 6h00 à 15h00.

AIR ALGÉRIE

Prolongation de la validité au 31 décembre 2022 des billets arrivant à expiration



La validité des billets d'avion et avoirs des clients d'Air Algérie, arrivant à expiration, est prolongée au 31 décembre 2022, a indiqué dimanche la compagnie publique dans un communiqué.

"Pour vous permettre d'organiser vos prochains déplacements, Air Algérie a le plaisir de vous offrir la prolongation de validité au 31 décembre 2022 de tous vos billets et avoirs (EMD Voucher) arrivant à expiration", est-il indiqué dans le communiqué publié sur le site-web de la compagnie.

De plus, les anciens billets de et vers Montréal, Dubaï, Londres et Rome/Milan émis pour des voyages avant le 20 octobre 2021 "sont modifiables sans différences tarifaires ni frais supplémentaires", ajoute la même source.

Cette démarche intervient, selon Air Algérie, pour "encore plus de flexibilité" et en complément aux mesures particulières et avantages appliqués depuis le début de la crise de la Covid-19 qui a impacté les projets de voyages de ses clients.

ENERGIE - GAZ
Alger: la DD de Sidi Abdallah lance la campagne "un hiver chaud"

La Direction de distribution d'électricité et de gaz (DD) de Sidi Abdallah (Alger) a lancé, dimanche en coopération avec l'association "Yanabie el Amel (les sources d'espoir)", la campagne "un hiver chaud" visant à sensibiliser les citoyens aux dangers de la mauvaise utilisation du gaz naturel, a indiqué un communiqué de cette Direction locale relevant de la Société de distribution d'électricité et de gaz (SADEG), filiale du groupe Sonelgaz.

Cette campagne cible particulièrement les foyers récemment raccordés au gaz naturel, et ce avec l'accompagnement des agents de la DD de Sidi Abdallah.

Selon la même source, le coup d'envoi de cette campagne sera donné à partir de la cité 23 de Sidi Benour avant de se poursuivre dans les autres cités durant les prochains jours.

Cette initiative sera animée par une équipe composée de professionnels de la direction et des membres de l'association.

Lors de l'opération d'installation des compteurs à Gaz, cette équipe donnera les consignes de protection et de prévention contre les dangers de la mauvaise utilisation du gaz naturel.

Lors de cette campagne, des flyers et des dépliants dédiés aux enfants contenant des directives simplifiées pour une meilleure prévention, a conclu le communiqué.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ
4 individus arrêtés à Alger (Sûreté nationale)

Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont arrêté trois (3) individus suspects et neutralisé un voleur à Sidi M'hamed, dans le cadre d'une affaire de vol par effraction d'un magasin à El Harrach, a indiqué dimanche un communiqué de ces services.

La perquisition des domiciles des suspects a permis la saisie de 75 comprimés psychotropes, deux (2) flacons de solution anesthésiante et des munitions (cartouche d'un fusil de chasse), a précisé le communiqué.

Les mêmes services ont neutralisé un voleur à "Riadh el Feth" (Sidi M'hamed).

L'affaire soumise au parquet territorialement compétent intervient suite à une vingtaine de plaintes déposées par les citoyens.

Après la mise en place d'un plan, le mis en cause a été identifié et arrêté.

JUSTICE

Cour d'Alger : début du procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout



Le procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout, poursuivi pour des faits de corruption, a débuté dimanche au niveau de la sixième chambre pénale de la Cour d'Alger. L'affaire a été réinscrite au rôle de la sixième chambre pénale, après que la Cour suprême ait rejeté, en mai dernier, tous les pourvois en cassation introduits par les accusés et accepté celui du parquet général concernant les peines prononcées le 18 novembre 2020 par la Cour d'Alger des accusés.

La Cour d'Alger avait condamné l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout à quatorze (14) ans de prison ferme et les anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal à une peine de cinq (5) ans de prison ferme. Les anciens ministres Youcef Yousfi et Amar Ghoul ont écopé de dix-huit (18) mois de prison avec sursis et l'ancien ministre Abdelghani Zaâl a été acquitté.

Le procès en appel de l'ancien directeur de la résidence d'Etat "Sahel" Hamid Melzi reporté au 12 décembre

La Cour d'Alger a reporté dimanche le procès en appel des jugements de première instance prononcés contre l'ancien directeur de la résidence d'Etat "Sahel", Hamid Melzi et ses co-accusés, au 12 décembre prochain.

Pour rappel, le Pôle économique et financier près le Tribunal de Sidi M'hamed a condamné l'ex-Directeur général (DG) de la résidence d'Etat "Sahel", Hamid Melzi à une peine de 5 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8 millions de DA dans une affaire de corruption dans laquelle Hamid Melzi est condamné à verser au Trésor public une amende de 20 millions de DA à titre de dommages et intérêts avec le gel de tous les comptes bancaires, sursis et à une amende de 200.000 DA. Placé en détention provisoire depuis mai 2019, Hamid Melzi est poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation notamment pour blanchiment d'argent, transfert de biens provenant de la criminalité, abus de fonction pour l'acquisition d'indus privilégiés outre la conclusion de contrats illégaux.

HIER À 09H52
Une secousse tellurique de magnitude 4.0 enregistrée à Bejaia (CRAAG)

Une secousse tellurique de magnitude 4.0 sur l'échelle de Richter a été enregistrée dimanche à 09h52 dans la wilaya de Bejaia, a annoncé le Centre de recherche en astronomie astrophysique et géophysique (CRAAG). L'épicentre de la secousse a été localisé à 5 km au nord-est de Kherrata, a précisé le CRAAG dans un communiqué.

ELECTIONS LOCALES

Les résultats provisoires seront dévoilés au cours de la semaine (ANIE)

Les résultats provisoires des élections locales, organisées samedi, seront dévoilés au cours de la semaine, en attendant la publication des résultats définitifs à l'expiration des délais de recours prévus par la loi organique portant régime électoral, a affirmé le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi.



Selon l'article 185 de l'ordonnance 21-01 du 10 mars 2021 relative au régime électoral, «la commission électorale de wilaya, centralise et consolide les résultats enregistrés et transmis par les commissions électorales communales» et procède, par la suite, au dépôt des «procès verbaux des résultats accompagnés des réclamations, auprès du secrétariat de la délégation de wilaya de l'ANIE dans un délai maximal de quatre-vingt seize (96) heures, à compter de la date de clôture du scrutin».

Conformément à cet article, le Président de l'ANIE peut, le cas échéant, proroger le délai de quarante-huit (48) heures, au maximum. La loi électorale souligne, dans ce contexte, que les réclamations des électeurs pour les élections des membres des assemblées populaires communales et de wilayas sont consignées au procès-verbal du bureau de vote où l'électeur a exprimé son suffrage.

«Ces réclamations sont transmises avec le procès-verbal à la commission électorale de wilaya», précise encore la loi. La délégation de wilaya de l'Autorité indépendante est appelée à statuer sur les réclamations, prévoit l'article 186 de la loi électorale qui désigne également le coordinateur de cette instance pour «proclamer les résultats

provisoire des élections des assemblées communales et de wilayas dans un délai de quarante-huit (48) heures, à compter de la date de réception des procès-verbaux de la commission électorale de wilaya par la délégation de wilaya de l'autorité indépendante».

Néanmoins, ce délai peut, en cas de besoin, être prorogé de vingt quatre (24) heures par décision du coordinateur de la délégation de wilaya de l'Autorité indépendante. A ce titre, la loi accorde à toute liste de candidats aux élections des assemblées populaires communales et de wilayas, à tout candidat et tout parti participant aux élections la possibilité de «contester les résultats provisoires devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de quarante-huit (48) heures qui suit la proclamation des résultats provisoires».

Le tribunal administratif doit, dans ce cas, «statuer dans un délai de cinq (5) jours francs, à compter de la date de recours». Détaillant la procédure de recours, l'article 186 de la loi électorale stipule que «le jugement du tribunal administratif est susceptible d'appel dans un délai de trois (3) jours francs, devant le tribunal administratif d'appel territorialement compétent, à compter de la date de notification du jugement».

Ce tribunal doit, conformément à la loi, «statuer dans un délai de cinq (5) jours francs, à compter de la date d'introduction de l'appel». A ce titre, la loi souligne que «l'arrêt du tribunal administratif d'appel n'est susceptible d'aucune voie de recours». Selon la loi électorale, «sont réputés définitifs de plein droit les résultats des élections des assemblées populaires communales et de wilayas à l'expiration des délais de recours prévus».

En cas de recours juridictionnels, «les résultats deviennent définitifs après le prononcé du jugement», est-il énoncé dans la loi qui prévoit également que dans les deux cas, «les résultats définitifs sont publiés par le coordinateur de la délégation de la wilaya de l'Autorité indépendante» et que «les résultats définitifs sont insusceptibles de recours». Pour rappel, le taux de participation national au scrutin de l'élection des membres des Assemblées populaires communales (APC) a atteint 35,97% et 34,39% pour l'élection des Assemblées populaires de wilaya (APW) à la clôture du scrutin à 20h00, selon les données dévoilées samedi soir par l'ANIE.

Un total de 23.717.479 électeurs ont été appelés à élire leurs représentants parmi les 115.230 candidats pour les APC et 18.993 candidats pour les APW.

Un taux de participation de 35,97% aux élections des APC et 34,39% pour les APW à la clôture des urnes (ANIE)

Le taux de participation national au scrutin de l'élection des membres des Assemblées populaires communales a atteint 35,97% et 34,39% pour l'élection des Assemblées populaires de wilaya (APW) à la clôture des urnes à 20h00, a annoncé samedi soir le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi.

Lors d'une conférence de presse sur les résultats préliminaires du déroulement de l'opération de vote, M. Charfi a indiqué que le nombre d'électeurs pour les APC a atteint 8.517.919 votants, soit un taux de participation de 35,97%. Quant aux Assemblées populaires de wilaya (APW), le nombre de votants s'est élevé à 8.145.226, soit un taux de participation de 34,39%.

Le président de l'ANIE a tenu à préciser que ces taux de participation restent provisoires en attendant l'examen de toutes les données liées à cette opération électorale et les recours qui y seront introduits. Pour rappel, le taux de participation national à l'élection des APC était de 24,27% à 16h00 et celui des APW s'est établi à 23,30% à la même heure.

La presse nationale relève le déroulement d'un scrutin dans de bonnes conditions

Les titres de la presse nationale paraissant dimanche relèvent le déroulement dans de bonnes conditions des élections locales tenues samedi et reviennent sur cette dernière étape pour l'édification d'un Etat moderne.

Dans leurs éditions de ce dimanche, les quotidiens nationaux d'information reviennent sur le déroulement de ce scrutin dans de nombreuses villes du pays, en mettant en avant l'importance de cette dernière étape pour l'édification d'un Etat moderne soulignée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. El Moudjahid ouvre son édition du lendemain d'élections par les propos du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a affirmé, dans une déclaration à la presse en marge de l'accomplissement de son devoir électoral, que les élections locales sont «la dernière étape pour l'édification d'un Etat moderne». Ce journal évoque également un dispositif «efficace» des services de sécurité qui a permis un scrutin dans le calme et la sérénité, et «l'organisation d'élections exceptionnelles dans une quarantaine communes» sans candidats.

Il propose également un retour sur le travail assuré par les différents médias algériens et étrangers mobilisés pour le scrutin et une large couverture de la capitale et de nombreuses villes du pays. Ce rendez-vous électoral est perçu comme «un saut qualitatif» et une occasion d'exercer «le droit à une expression démocratique qui n'est pas à prendre à la légère» en prenant conscience des «retombées et des conséquences de cet acte dans la vie d'une nation».

Le journal revient sur le vote et les déclarations des personnalités politiques nationales à l'image du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, du président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, du président de l'Assemblée populaire nationale, Brahim Boughali, ou encore du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra.

De son côté le quotidien El Watan ouvre son édition du dimanche sur un «scrutin sans incidents» en abordant l'abstention qui «persiste dans les centres urbains» avec un reportage détaillé sur le déroulement des élections dans des bureaux de votes de plusieurs quartiers populaires de la capitale mais aussi dans des villes comme Sétif, Tizi Ouzou, Constantine, Oran et Béjaïa.

Dans un commentaire, le journal revient sur «l'espoir et le défi du changement» qui sont aujourd'hui la mission première des nouveaux élus, tout en relevant que «la diabolisation du vote enclenchée depuis plusieurs semaines n'a pas trop pris auprès de la population qui a témoigné un véritable intérêt aux propositions des candidats».

Le même constat d'un scrutin sans incidents est également détaillé par «Le jeune indépendant» et «Liberté», ce dernier évoque «un vote à minima» en Une et propose des reportages sur cette journée dans plusieurs villes. Le journal aborde dans son éditorial «un code communal obsolète» qui ne permet plus aux élus de régler les nombreux problèmes quotidiens. «Le soir d'Algérie» constate pour sa part que les électeurs «se familiarisent avec le nouveau mode de scrutin» et signale un protocole sanitaire «largement négligé» dans les centres de vote de la capitale. Du côté de la presse arabe, le journal El Massa revient également sur le vote et les déclarations des personnalités politiques nationales en plus de donner la parole à des leaders de formations politiques en lice pour ce scrutin, alors que «Echaâb» évoque le long chemin qui doit être parcouru afin de concrétiser les objectifs de la réforme institutionnelle. De son côté le journal «El Khabar» propose une lecture des pronostics de ces élections locales qui devraient, selon le média, concrétiser les cartographies politiques des précédentes législatives, alors «Echourouk» sonde les attentes de citoyens rencontrés dans les bureaux de vote.

ELECTIONS LOCALES

PRESSE ORANAISE

Mettre le «dernier jalon» pour l'édification institutionnelle de l'Algérie nouvelle

La presse oranaise paraissant, dimanche, a indiqué que les élections pour le renouvellement des Assemblées populaires communales et de wilaya, qui ont eu lieu hier, représentent le «dernier jalon» qui a été posée sur la voie de l'édification institutionnelle de l'Algérie nouvelle.

Dans ce contexte, écrit le journal « El-Djournhouria », « l'Algérie était hier à un rendez-vous décisif pour choisir les élus des Assemblées populaires locales, «dernier jalon» de l'édification institutionnelle de l'Algérie nouvelle, où les algériens se sont rendus aux bureaux de vote, malgré le froid, pour choisir les candidats adéquats qui les représenteront dans ces assemblées.

Le journal a souligné que le renouvellement des assemblées locales, dans le cadre d'élections pluralistes, équitables et démocratiques est une «étape importante» dans la voie des réformes nationales afin de construire une Algérie forte sur la base de la référence de la déclaration du premier de novembre 1954, notant que les élections du 27 novembre « permettront de fournir aux assemblées populaires locales des énergies nouvelles, efficaces et capables d'évoluer vers le meilleur, favorisant le développement local et répondant aux aspirations des citoyens.

El-Djournhouria a consacré 12 pages entières au déroulement des élections locales à travers le pays, en se concentrant sur la région ouest du pays et a recueilli les opinions de citoyens après l'accomplissement de leur devoir électoral, qui ont exprimé leur espoir que les candidats qui gagneront la confiance des citoyens œuvreront à répondre à leurs préoccupations et initier des projets qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie des habitants des collectivités locales et à l'incarnation du changement escompté.

De son côté, le quotidien «Ouest Tribune» a indiqué dans un éditorial intitulé «Renouveler l'édification institutionnelle» que les élections locales se sont déroulées hier dans de bonnes conditions d'organisation sur l'ensemble du territoire national, notant qu'avec la participation du citoyen à cette échéance, il « aura contribué à la reconstruction des institutions du pays».

D'autre part, le journal a souligné les bonnes conditions dans lesquelles les élections se sont déroulées dans la wilaya d'Oran, dans le respect du protocole sanitaire de prévention contre la pandémie du coronavirus, notant que les citoyens s'ont soulagés, après avoir accompli leur devoir électoral, l'importance de ce droit, qui permet de choisir des élus capables de diriger efficacement les communes et de prendre en charge les préoccupations des citoyens.

A son tour, le quotidien «Cap Ouest» a évoqué le déroulement du scrutin à travers le pays et a cité la déclaration à la presse du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune en marge de l'accomplissement de son devoir électoral, en compagnie de sa famille, à l'école Ahmed Aroua de Staouéli, dans laquelle il a indiqué que ce rendez-vous électoral «est la dernière étape pour l'édification d'un Etat moderne avec la participation de ses enfants qui choisiront leurs responsables et élus» ajoutant que «nous bâtirons un Etat économiquement fort au sein de la démocratie et de la liberté du citoyen».

De son côté, le journal «El-Watani» a consacré six pages à la couverture de l'opération de vote à travers le pays, mettant l'accent sur les wilayas de l'ouest du pays, notant qu'elles ont été témoins d'un afflux de citoyens malgré les temps pluvieux.

D'autre part, le journal a souligné que le président de l'Autorité nationale indépendante des élections, Mohamed Charfi, a déclaré que l'annonce des résultats des élections locales, qu'elles soient provisoires ou définitives, sera faite par les délégations des wilayas.

CHARFI :

"Le scrutin s'est déroulé dans des conditions normales, un seul dépassement enregistré"

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi a assuré samedi que les élections locales du 27 novembre «se sont déroulées dans des conditions normales», faisant état d'un seul cas de dépassement commis par un électeur, «soumis à la Justice».

Lors d'un point de presse tenu à 16h00 sur les résultats préliminaires de l'opération électorale, M. Charfi a indiqué que l'ANIE n'a enregistré aucun dépassement commis par les électeurs et que l'opération s'était déroulée dans le calme et la sérénité excepté un seul cas d'un électeur qui a détruit une urne», relevant que cet incident «est un délit grave interdit par la loi et que l'auteur a été soumis à la Justice».

Après avoir rappelé que l'ANIE «a enregistré un cas de dépassement au niveau du bureau de vote à Oran», M. Charfi a précisé que cette affaire «est entre les mains de la Justice».

Il a expliqué que l'ANIE, à



travers ses délégations, traite les doléances déposées officiellement par les candidats et que ces doléances sont traitées d'of-

fice. Si le candidat n'est satisfait, les doléances seront traitées par des recours auprès de la Justice». M. Charfi a saisi

l'occasion pour louer «la dynamique positive de participation» populaire comparativement aux législatives du juin dernier», relevant que la référence de la comparaison adoptée est bien les législatives du juin dernier, et ce, en vue d'éviter toute comparaison entre le nouveau régime électoral de l'Algérie nouvelle et celui d'avant 2019».

«L'ancien régime électoral n'a rien avoir avec le nouveau régime électoral», a-t-il soutenu. Le taux de participation national au scrutin de l'élection des membres des Assemblées populaires communales s'est élevé à 24,27% et à 23,30% pour les Assemblées populaires de wilaya (APW) à 16h00, a annoncé M. Charfi.

Un déroulement dans le calme et une bonne organisation

Les élections des Assemblées populaires communales et de wilaya (APC/APW), dernier jalon du processus d'édification institutionnelle, se sont déroulées samedi dans le calme et une bonne organisation, avec un taux national de participation de 24,27 % à 16h00 pour les APC.

Ces élections sont le couronnement d'un processus entamé par l'élection du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le 12 décembre 2019, suivie du référendum sur la révision de la Constitution, le 1er novembre 2020, et des élections législatives, le 12 juin 2021. Près de 24 millions d'électeurs (23.717.479) étaient appelés aux urnes pour élire 24.891 membres d'APC et 2.350 membres d'APW.

Le vote se déroulait dans 61.696 bureaux et 13.326 centres de vote, repartis à travers les 1.541 communes du pays.

Ces élections se tiennent selon le mode de scrutin de liste ouverte à la représentation proportionnelle avec vote préférentiel, sans panachage. Les bureaux de vote qui ont ouvert à 08h00 à travers le territoire national, ont vu l'affluence des électeurs augmenter progressivement, notamment dans l'après-midi. Ainsi, le taux de participation à l'échelle nationale s'élevait à 10h00 à 4,42 % pour les APC, en hausse par rapport aux législatives (3,95 %) et 3,90 % pour les APW, a

annoncé le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi. Ce taux national est passé à 13,30 % (3.153.883 votants) à 13h00 pour les APC (contre 10,02 % aux législatives) et 12,70 % pour les APW. Commentant ce taux, M. Charfi a estimé qu'il était «de bon augure» et traduisait une «prise de conscience des citoyens à l'importance de la gestion de leurs affaires».

Le taux enregistré à 16h00 était de 24,27 % (5.757.346 votants) pour les APC (contre 14,47 % aux législatives) et de 23,30 % pour les APW.

La fermeture des bureaux de vote doit intervenir à 19h00. Le président de l'ANIE (qui supervise tout le processus électoral) a, cependant, donné instruction aux coordinateurs des délégations de wilaya, ainsi que le lui permet la loi, de proroger, en cas de nécessité, l'horaire de clôture des bureaux de vote jusqu'à 20h00, maximum.

M. Charfi, a estimé que la présence d'observateurs (182.981) délégués par la quarantaine de partis politiques en lice au niveau des bureaux et centres de vote était «très logique et un indicateur positif».

«C'est un indicateur qui témoigne d'une volonté des candidats de s'assurer de l'intégrité du scrutin et préserver la voix des électeurs», a-t-il affirmé. Dans une déclaration à

la presse en marge de l'accomplissement de son devoir électoral, en compagnie de sa famille, à l'école Ahmed Aroua de Staouéli (Alger), le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a indiqué que ces élections s'inscrivent dans le cadre du «parachèvement de l'édification des institutions de l'Etat élues», soulignant que les APC et APW sont «des institutions étatiques de base auxquelles il faut conférer de larges prérogatives».

Réaffirmant que ces prérogatives «devront permettre aux assemblées élues de gérer leurs affaires», le président de la République a indiqué qu'il «y aura une révision radicale des modes de gestion des collectivités locales au cours de l'année 2022», en révisant les codes communal et de wilaya.

Beaucoup d'électeurs ont affirmé au sortir des bureaux de vote avoir accompli leur devoir électoral pour le «changement» et pour l'émergence d'élus compétents capables de gérer efficacement les affaires de leurs communes.

M. Tebboune a souligné que l'organisation de différentes échéances nationales vise «la mise en place d'institutions légitimes», saluant, à ce propos, la régularité des précédentes élections législatives dont «la transparence ne peut être remise en cause par quiconque».

PRESSE DE L'EST:

"Le scrutin s'est déroulé dans des conditions normales"

Les journaux paraissant dans l'Est du pays ont souligné, dimanche, que les élections de renouvellement des assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW) tenues hier, samedi, se sont déroulées dans des conditions «normales» et dans une ambiance «sereine».

Dans ce contexte, le journal «An-Nasr» a titré un article «Le scrutin s'est déroulé dans des conditions normales, de bons résultats en perspective», dans lequel le rédacteur estime que des partis politiques ont considéré que les élections locales se sont déroulées dans des conditions normales, en dépit de quelques dépassements et déséquilibres, sans aucune incidence sur le déroulement général du scrutin. Les

partis politiques ont également affiché leur optimisme quant à l'obtention de bons résultats lors de cette échéance afin d'améliorer leur présence dans les assemblées locales, ajoute le journal. Dans un autre article intitulé : «Booster le développement local pour améliorer les conditions de vie des citoyens, la mission qui attend les nouveaux élus», la même publication a écrit que les nouveaux élus devr ont faire un bond dans la gestion des affaires publiques à travers la concrétisation sur le terrain de la démocratie participative et le lancement des programmes de développement.

De son côté, le quotidien «Ayn El Djazair», édité à Constantine, a cité des responsables de formations poli-

tiques, affirmant que le vote s'est déroulé dans des conditions normales et calmes, même s'il y a eu des manquements «isolés», fait-il remarquer. Le journal «Essarh» a titré en page 3, «Participation disparate et consensus pour le parachèvement de l'édification de l'Algérie nouvelle», dans lequel il a relayé que l'Algérie a vécu hier, samedi, un événement politique important à travers des élections locales qui se sont «déroulées dans la transparence».

Le même journal, édité à Annaba, a cité des responsables de partis politiques affirmant, dans des déclarations faites à l'issue de l'accomplissement de leur devoir électoral, que «les locales sont "un jalon dans le parachèvement de l'édifica-

tion des institutions de l'Etat". Concernant le scrutin, «Le Quotidien de Constantine», a écrit qu'après un début «timide» du vote au niveau du chef-lieu de wilaya dans la matinée, l'affluence des électeurs s'est quelque peu accrue avant la fermeture des bureaux de vote.

De son côté, le quotidien «L'Est R épublicain», édité à Annaba, a cité le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, affirmant samedi à Alger, que «le plus important est la légitimité des élus», considérant que la démocratie participative implique que le citoyen a un devoir de vigilance et de suivi de ses affaires quotidiennes.

HABITAT

Oran : plus de 8.000 visiteurs au salon de l'immobilier, l'habitat et du salon d'ameublement et de décor

Le salon international de l'immobilier, de l'habitat et des maisons intelligentes et la 8^e édition du salon d'ameublement et de décor, clôturés samedi au Centre des conventions Mohamed Benahmed d'Oran, ont enregistré plus de 8.000 visiteurs.

Le commissaire du salon, Akram Sidi Yekhef, a souligné à l'APS que cette édition a connu une grande affluence des visiteurs, notamment des professionnels, dépassant les 8.000 visiteurs, dans le respect strict du protocole sanitaire de prévention du Coronavirus.

Au cours de ce rendez-vous de cinq jours, de nombreuses demandes et réservations de citoyens ont été enregistrées pour les différents programmes d'habitat mis en œuvre dans la wilaya d'Oran, a-t-on indiqué.

Des conventions ont également été conclues entre des promoteurs immobiliers et des sociétés spécialisées dans l'équipement, l'ameublement et la décoration ainsi qu'entre des promoteurs immobiliers et des établissements bancaires pour l'octroi de



crédits au profit des souscripteurs pour la formule promotionnelle, a précisé le même responsable. Par ailleurs, cet événement a été l'occasion de nouer des contacts commerciaux entre les opérateurs économiques locaux et les entreprises étrangères activant en Algérie dans le domaine de l'immobilier et de l'habitat, à travers des rencontres bilatérales. Le public s'est également renseigné sur

les offres immobilières et les nouveautés sur les logements intelligents et les structures alliant économie d'énergie et luxe, a-t-on ajouté.

Pour rappel, quelques 80 exposants nationaux ainsi que des sociétés étrangères ayant des partenariats avec des entreprises algériennes, de différents pays, comme la Turquie, la Chine, l'Espagne et la Grèce, ont participé à ces

deux événements, en plus de la présence de la Confédération Algérienne du patronat, du Syndicat des promoteurs immobiliers et de plusieurs établissements bancaires publics.

Le salon de l'immobilier, de l'habitat et des maisons intelligentes a réuni des professionnels de l'immobilier et de l'habitat, des promoteurs immobiliers, des artisans, des entreprises de réalisation, des institutions financières, des compagnies d'assurances et autres.

Le salon d'ameublement et de décor a réuni, quant à lui, des entreprises émergentes spécialisées dans le domaine.

En marge de ce rendez-vous économique, des conférences ont été présentées au profit des professionnels du secteur et des activités sur la décoration des maisons entre autres.

ENERGIE - GAZ

Souk Ahras: mise en service du réseau de gaz naturel au profit de 2.770 foyers

Pas moins de 2.770 foyers situés dans des mechtas relevant de 13 communes de la wilaya de Souk Ahras ont été raccordés jeudi au réseau de gaz naturel. Le wali de Souk Ahras, Lounès Bouzegza, a procédé en compagnie du chef de daïra de Sédrata à la mise en service du réseau de gaz naturel au profit de 420 foyers de la mechta «Guabel Retba», dans la commune de Khemissa.

Financée par la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales, le coût du réseau de distribution du gaz, d'une longueur de 43 km, s'élève à 137 millions de dinars, a précisé le directeur de la Concession de distribution d'électricité et de gaz de la wilaya, Oualid Gherboudj.

Les 2.770 foyers bénéficiaires de la mise en service du réseau de gaz sont répartis sur 34 mechtas, régions enclavées et zones d'ombre de la wilaya, a ajouté le même res-

ponsable. Pour sa part, le chef de l'exécutif local a précisé que la totalité des opérations de raccordement ont touché 13 communes de cette wilaya frontalière, à savoir Bir Bouhouche, Ouled Moumen, Mechroha, M'daourouch, Sidi Fredj, Oued Keberit, Hanancha, Ragouba, Lakhdara, Sédrat a, Ouled Idriss, en plus de Khemissa et Targalt.

Les opérations de raccordement au réseau de gaz de ville, dont la concrétisation a nécessité un budget de 860 millions de dinars pour la pose de plusieurs kilomètres de conduites de transport et de distribution, a permis à cette wilaya de devenir «pionnière» en la matière avec un taux de raccordement au réseau de gaz naturel dépassant les 90%, a affirmé M. Bouzegza qui a fait état du raccordement de 9.270 foyers au réseau de gaz naturel de début janvier jusqu'à fin novembre de l'année en cours. Le wali a

supervisé également le lancement des travaux de raccordement des mechtas Bouchahda et Zaâtria, dans la commune de Ouled Idriss, au réseau de gaz naturel pour un investissement de 137 millions DA au profit de 251 bénéficiaires, selon les explications données sur les lieux.

Auparavant, les autorités locales ont inspecté, dans la ville de Souk Ahras, le projet de réalisation d'une passerelle par-dessus l'Oued Lakhel, financé sur budget communal, pour 4 millions DA, inspecté également le chantier de rénovation du réseau d'eau potable dans la mechta Oued Lakhel, le projet d'extension du réseau d'assainissement dans la cité stade Seyouda, en plus de l'inspection du chantier d'ouverture d'une piste pour désenclaver les mechtas Djebel Lahmar, Ain Djoud i et Bradj Kouki sur un linéaire de 4 km.

TRANSPORT

SNTF: les trains de nuit reprennent du service sur trois lignes

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a annoncé, jeudi dans un communiqué, la reprise des liaisons des trains de nuit à couchette sur les lignes Alger-Tebessa, Alger-Annaba et Alger-Batna à partir de dimanche.

Dans le cadre de ce programme, la desserte Alger-Tebessa (couchette et places assises) a été programmée tous les dimanche, mardi et jeudi.

Le départ aura lieu à 18h40, tandis que l'arrivée est prévue à 06h05.

Concernant la liaison Tebessa-Alger, elle a été programmée tous les samedi, lundi et mercredi. Le départ est prévu à 17h30 et l'arrivée à 05h00. Quant à la desserte Annaba-Alger (couchette et places assises), le départ sera à 19h20 et l'arrivée à 05h45 tous les jours de la semaine, tandis que la liaison Alger-Annaba, le départ est prévu à 20h45 et l'arrivée à 07h05 tous les jours de la semaine.

Pour la ligne Alger-Batna, le départ est pro-

grammé à 13h45 et l'arrivée à 20h40 tous les jours de la semaine, tandis que la desserte Batna-Alger, le départ est à 22h50 et l'arrivée à 05h30 tous les jours de la semaine avec des places assises uniquement. Pour rappel, les dessertes des lignes Alger-Tougourt et Bechar-Oran ont repris du service dimanche dernier. Selon la SNTF, cette mesure vient en application de la décision des hautes autorités au sujet de la reprise graduelle des différents moyens de

transport, suite à l'accalmie qu'a connue la situation sanitaire liée à la propagation de la pandémie de Covid-19.

Ce programme a été mis en place en coordination avec les secteurs de l'Intérieur et de la Santé en sus de la Gendarmerie nationale en vue d'assurer la sécurité des voyageurs.

Le nombre de voyageurs à l'intérieur du train a été réduit de 50% avec l'application d'un protocole sanitaire, a conclu la source.

AIN TEMOUCHENT

10 écoles primaires bénéficient d'équipements sportifs

Dix (10) écoles primaires à Ain Temouchent ont bénéficié d'équipements sportifs fournis par le secteur de la jeunesse et des sports en vue d'encourager la pratique sportive en milieu scolaire, ont indiqué jeudi les responsables de cette opération.

Le wali d'Ain Temouchent, M'hamed Amoumen a déclaré, lors de cette opération qu'il a supervisée à la salle omnisports «Larbi Bendjerid», que «10 écoles primaires réparties à travers 10 communes bénéficient d'équipements sportifs dans le cadre de cette opération, première du genre, qui se poursuit pour toucher d'autres établissements scolaires».

Cette opération intervient parallèlement à d'autres clubs locaux et associations sportives qui ont bénéficié de subventions réservées dans le cadre du fonds de wilaya de la promotion des initiatives de jeunes et de la pratique sportive, a-t-il dit.

Pour sa part, le directeur de la Jeunesse et Sports d'Ain Temouchent, El Amine Meziane Cherif, a précisé que l'opération de distribution d'équipements sportifs au profit de 10 écoles primaires s'inscrit dans le cadre de la concrétisation de l'accord de partenariat qui rassemble le ministère de tutelle et le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de l'encouragement de la pratique sportive en milieu scolaire.

La même source, a annoncé aussi une opération d'accompagnement de diverses activités sportives dans diverses disciplines, à travers lequel 56 clubs sportifs bénéficient d'équipements et de moyens pour la promotion de la pratique sportive et se donner les moyens nécessaires pour la développer et obtenir les meilleurs résultats.

L'opération de distribution du matériel sportif touche plusieurs disciplines à l'instar du basket-ball, du football, du handball, de la boxe, du karaté do, du cyclisme en faveur des associations de handisports.

BLIDA

Collecte de 260 millions de DA au titre de la taxe environnementale depuis le début de l'année

Plus de 260 millions de DA ont été perçus à Blida, depuis le début de l'année en cours, au titre de la taxe environnementale, sur des établissements classés de la wilaya en infraction avec les lois environnementales en vigueur, a-t-on appris, jeudi, auprès du directeur local de l'environnement.

Cette somme collectée depuis le début de l'année en cours, au titre de la taxe environnementale sur les établissements économiques classés, qui transgressent les conditions en vigueur dans le domaine de l'environnement, «est appelée à la hausse à l'issue du recensement des établissements classés, initié par la direction, en début d'année en cours», a indiqué à l'APS, Wahid Tchachi.

Il a ajouté que l'opération d'actualisation et de recensement a permis, à ce jour, le dénombrement de près de 2.227 établissements classés opérationnels au niveau de la wilaya.

«Cette opération, menée en coordination avec la direction des impôts et des services communaux d'hygiène et de protection de la santé, prendra fin vers la fin de l'année en cours, et permettra de prendre connaissance de la totalité des établissements classés actifs sur le territoire de la wilaya», a souligné le même responsable.

Il a expliqué que la majorité des infractions environnementales enregistrées, contre ces établissements économiques, sont principalement liées au non-respect des normes en vigueur dans le stockage des déchets, et la non élimination des déchets, outre le non traitement périodique des déchets liquides, et autres déchets spéciaux.

Pour réduire ces infractions environnementales, la direction de l'environnement de Blida œuvre à l'accompagnement de ces établissements classés, en assurant la formation périodique de leurs délégués.

Ces derniers sont notamment informés des lois environnementales en vigueur, à l'instar du mode de traitement des déchets industriels, qui doivent impérativement être pris en charge par un établissement agréé par la direction de l'environnement. A ce jour, ces stages de formation ont profité à une vingtaine de délégués, au niveau d'établissements économiques activant dans l'agroalimentaire, selon le directeur de l'environnement, qui a signalé la poursuite de cette opération pour englober la totalité des établissements économiques classés. Le système de gestion informatique du secteur environnemental, actuellement en préparation, dans le cadre du projet de partenariat algero-allemand relatif à l'Amélioration de la législation fiscale environnementale (ALFEN), supervisée par le ministère de l'Environnement et au titre duquel Blida a été sélectionnée wilaya pilote, devrait également contribuer, selon M.Tchachi, «à une bonne perception des taxes environnementales, soutenir les caisses de la commune et les orienter pour la prise en charge des problèmes environnementaux, au niveau local». A noter que la taxe environnementale appliquée aux établissements classés «vise à les inciter à une bonne prise en charge des déchets, conformément aux lois en vigueur dans le domaine, et ainsi réduire leur impact négatif sur l'environnement et le milieu», a relevé M. Tchachi.

SELON L'ONS

Légère hausse du salaire net moyen mensuel à 41.800 dinars en 2019

Le salaire net mensuel moyen en Algérie (hors agriculture et administration) a progressé en 2019 de 2%, pour s'établir à 41.800 dinars contre 41.000 dinars en 2018, a appris l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

En 2019, le salaire net mensuel moyen a été de 58.400 dinars dans le secteur public et de 34.100 dinars dans le privé, soit une différence de 24.400 dinars, selon les résultats de l'enquête annuelle sur les salaires réalisée par l'ONS auprès des entreprises.

Le salaire net moyen mensuel est composé du salaire brut diminué des différentes retenues (impôt sur le revenu global, sécurité sociale et retraite). «Les disparités salariales entre le secteur public et privé sont dues, en partie, à l'existence de certaines entreprises publiques importantes en termes d'effectifs avec un système de rémunération avantageux», a indiqué l'office.

Les Hydrocarbures et Finances demeurent les secteurs qui payent le mieux

Les résultats de cette enquête montrent également que les activités pétrolières (production et services d'hydrocarbures) et financières (banques et assurances) demeurent les sec-

teurs qui payent le mieux avec des salaires mensuels de, respectivement, 107.600 dinars et 61.200 dinars, suivis par les secteurs de la production et distribution de l'électricité du gaz et eau avec 47.142 dinars et de la santé avec 46.300 dinars.

Selon l'organisme des statistiques, les salaires sont plus élevés dans les industries extractives et les activités financières «du fait que les entreprises relevant de ces deux secteurs emploient beaucoup de diplômés et qu'ils aient plus de facilité que d'autres pour payer leur personnel (système de rémunération spécifique)». Par contre, les salaires nets moyens mensuels dans les secteurs de la construction, de l'immobilier et services aux entreprises enregistrent les niveaux les plus faibles avec, respectivement, 32.000 dinars et 35.000 dinars.

Cela est dû, selon l'ONS, «à une proportion très importante de la catégorie agents d'exécution dans l'emploi total de ces secteurs d'activité d'une part et à une forte présence de l'emploi informel d'autre part», deux fac-



teurs qui tirent le salaire moyen de ces secteurs vers le bas.

Par qualification, le salaire net moyen en 2019, tous secteurs confondus, est de 81.000 dinars pour les cadres, 48.900 dinars pour le personnel de maîtrise et de 30.000 dinars pour les agents d'exécution. Par secteur et par qualification, les niveaux les plus importants du salaire moyen des cadres sont enregistrés dans les secteurs des industries extractives (131.440 dinars) et de la

Santé (97.900 dinars), selon l'ONS précisant, toutefois, que son enquête concernait uniquement les structures de santé du secteur privé, alors que celles du secteur public (services non marchands) ne sont pas incluses. Le salaire net moyen des cadres du secteur du commerce et réparation est de 87.300 dinars, suivi par celui des transports et communication avec 74.100 dinars et des industries manufacturières avec

72.000 dinars. L'office relève, par ailleurs, que les salaires moyens les plus faibles des cadres sont enregistrés dans les secteurs des hôtels et restaurants (67.800 dinars) et celui de la construction (63.600 dinars).

Pour les agents de maîtrise, le salaire net moyen dans les activités extractives est de 102.600 dinars contre 37.300 dinars dans le secteur de la construction.

Quant aux agents d'exécution, le salaire net moyen est de 74.500 dinars dans les industries extractives contre 24.700 dinars dans celui de la santé.

Selon l'ONS, «la qualification du salarié, le secteur juridique, la taille de l'entreprise ainsi que les spécificités de rémunération sectorielles des entreprises de certains secteurs sont les éléments les plus discriminants du niveau des salaires».

Réalisée en mai 2019, cette enquête a été menée auprès de 705 entreprises composées de 484 entreprises publiques et de 221 privées nationales de 20 salariés et plus, représentant toutes les activités hormis l'agriculture et l'administration.

Les salariés sont mieux payés au secteur public qu'en privé

Les salaires nets mensuels demeurent plus valorisés au secteur public qu'au secteur privé, selon une enquête de l'Office national des statistiques (ONS), expliquant cette disparité par la taille importante de certaines entreprises publiques et par leurs systèmes de rémunération avantageux.

D'après les résultats de cette enquête menée en 2019 auprès plus de 700 entreprises, le secteur public affiche des salaires moyens plus élevés par rapport au privé : le salaire mensuel net moyen est de 58.400 dinars dans le secteur public, alors qu'il n'est que de 34.100 dinars dans le secteur privé, soit une différence de 24.300 dinars.

Le salaire net moyen mensuel d'un cadre est de 88.600 dinars dans le secteur public, contre 73.700 dinars dans le privé, celui d'un agent de maîtrise est de 64.100 dinars, contre 38.000 dinars dans le privé et enfin le salaire d'un agent d'exécution dans le public est de 40.100 dinars contre 26.900 dinars dans le privé, détaille la même source.

Ce niveau «relativement élevé» du salaire dans le public s'explique par l'existence, dans ce secteur, de certaines entreprises importantes en termes d'effectifs et de chiffres d'affaires avec un système de rémunération «avantageux». C'est le cas notamment des entreprises activant dans les industries extractives (secteur des hydrocarbures et services pétroliers), les transports et communications et les activités financières.

Dans le secteur public, les salaires nets moyens sont plus élevés dans les industries extractives (108.500 dinars), Transports et communication (59.600 dinars) et dans l'activité financière (58.400 dinars).

Par contre, ils sont relativement bas dans les secteurs de la construction (37.900 dinars) et des hôtels et restaurants (36.300 dinars). Dans le secteur privé, les activités les mieux rémunératrices sont le secteur financier (75.200 dinars), la santé (46.300 dinars) et le commerce et réparation (44.400 dinars). Les activités les moins payées dans ce secteur sont les industries extractives (26.800 dinars), l'immobilier et services aux entreprises (29.400 dinars) et la construction (30.800 dinars).

L'évolution des salaires est plus importante dans le secteur privé

L'enquête a montré, par ailleurs, que l'évolution globale des salaires entre 2018 et 2019 a connu une hausse de 2%. Cette évolution est «relativement plus importante» dans le secteur privé avec 2,28% contre +1,8% pour le secteur public. Globalement et par qualification, cette évolution est de +1,28% pour les cadres, +1,46% pour les agents de maîtrises, et de près de +3% pour le personnel d'exécution.

Dans le secteur public, la hausse de salaire en 2019 par rapport à 2018 est de 1,17% pour les cadres, 1,62%

pour les agents de maîtrises et 2,67 pour les agents d'exécution.

Dans le secteur privé, la hausse est de 1,41% pour les cadres, 1,26% pour les agents de maîtrises et enfin 3,07% pour les agents d'exécution.

Les primes représentent 59% du salaire

Globalement, pour l'ensemble des deux secteurs et au niveau national, le salaire est composé à hauteur de 59% des primes et indemnités. Dans le secteur public, le salaire de base représente 46% du salaire brut. Pour certains secteurs, la part du salaire de base est plus importante telle que l'activité financière, et le secteur des hôtels et restaurants avec, respectivement, 55% et 53%.

Dans le secteur privé, le salaire de base représente 65% du salaire brut. La part du salaire de base est plus importante dans les secteurs des activités financières (84%) et des hôtels-restaurants (77%). L'enquête, réalisée en mai 2019, a été menée auprès de 705 entreprises composées de 484 entreprises publiques et de 221 privées nationales de 20 salariés et plus, représentant toutes les activités hormis l'agriculture et l'administration.

L'objectif de cette enquête est de déterminer le niveau des salaires nets par qualification, activité et secteurs juridiques, ainsi que la structure du salaire brut.

TRAVAUX PUBLICS

Déclaration d'utilité publique pour la réalisation de deux projets routiers à Alger (JO)

Deux décrets exécutifs portant déclaration d'utilité publique pour la réalisation des travaux de deux projets routiers à Alger ont été publiés au Journal officiel (JO) n 85. Signé par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane le 4 novembre dernier, le premier décret exécutif n21-433 a pour objet de «déclarer d'utilité publique l'opération relative à la réalisation des travaux de dédoublement du chemin de wilaya n 122 reliant Heraoua à Ouled Moussa».

Les terrains concernés par la déclaration d'utilité

publique représentent une superficie globale de 11 hectares et 68 ares, situés dans les territoires des wilayas d'Alger (communes de Réghaïa et Rouïba), et Boumerdès (commune de Ouled Hedadj), précise le décret.

La consistance des travaux à engager au titre de la réalisation du dédoublement du chemin de wilaya n 122, comprend la réalisation d'un linéaire principal d'une longueur de 7 kilomètres (2x2 voies), et la réalisation de trois ouvrages d'art. Quand au second décret (n 21-434), il a pour objet de déclarer l'utilité

publique l'opération relative à la réalisation des travaux de protection et dédoublement du chemin de wilaya n 111-Draria, «en raison du caractère d'infrastructure d'intérêt général et d'envergure nationale et stratégique de ces travaux».

Les terrains servant d'emprise à l'opération de réalisation des travaux de ce projet représentent une superficie totale de 3 hectares et 51 ares, situés dans le territoire de la wilaya d'Alger, communes de Baba Hassen et Draria.

La consistance des travaux à engager pour l'opération de réalisation

des travaux de protection et dédoublement du chemin de wilaya n 111-Draria, comprend la réalisation d'un linéaire principal de 1,8 kilomètre (2 x 2) et l'aménagement accotement ou trottoir (2 x 1,5 m) et un terre-plein central (1 m). Les crédits nécessaires aux indemnités à allouer au profit des intéressés ou les opérations d'expropriation des biens et droits réels immobiliers nécessaires relative à la réalisation des travaux des deux projets doivent être disponibles et consignés auprès du Trésor public», selon les décrets.



ALGÉRIE-ITALIE

Hydrocarbures : ENI cède une partie de ses participations à Snam dans les gazoducs reliant l'Algérie à l'Italie

Le groupe énergétique italien Eni a annoncé avoir cédé 49,9% de ses participations dans les gazoducs qui alimentent l'Italie par le gaz algérien, à la société italienne spécialisée dans les infrastructures énergétiques, Snam.

"Eni et Snam ont conclu un accord pour la vente par Eni à Snam d'une participation de 49,9%, détenue directement et indirectement, dans certaines sociétés exploitant deux groupes de gazoducs internationaux reliant l'Algérie à l'Italie", lit-on dans un communiqué publié samedi sur le site-web du groupe italien.

Cette transaction comprend notamment le gazoduc onshore Trans Tunisian Pipeline Company (TTPC) allant des frontières algéro-tunisiennes à la côte tunisienne, et le gazoduc offshore Trans-Méditerranéan Pipeline Company (TMPC) reliant la côte tunisienne à l'Italie. En vertu de cet accord, Eni apportera l'intégralité de sa participation dans les deux gazoducs à une société italienne nouvellement constituée "NewCo" dans laquelle Eni continuera à détenir une participation



de 50,4%, tandis que les 49,9% restants seront vendus à Snam pour 385 millions d'euros, selon le communiqué.

La Snam financera cette transaction avec ses propres ressources financières, a-t-on encore précisé. Selon le communiqué d'Eni, "la transaction permettra de créer des synergies entre les domaines

d'expertise respectifs des deux parties dans le transport de gaz sur une voie stratégique pour la sécurité de l'approvisionnement de gaz naturel en Italie, favorisant les initiatives potentielles de développement dans le secteur de l'hydrogène en provenance d'Afrique du Nord". Le PDG d'Eni, Claudio Descalzi, cité

dans le communiqué a commenté : "Cette transaction nous permet de libérer de nouvelles ressources à utiliser sur notre parcours de transition énergétique, tout en maintenant la gestion d'une infrastructure stratégique avec la Snam pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel du pays". Soulignant le "rôle clé" du gaz dans la transition énergétique, M. Descalzi a estimé qu'il était "important de maintenir la disponibilité et la diversification des voies d'approvisionnement pour cette ressource". Pour sa part, le PDG de Snam, Marco Alvera a indiqué que l'Afrique du Nord représentait une "zone clé pour le gaz", mais elle pourrait devenir, également, à l'avenir, "une plaque tournante pour la production d'énergie solaire et d'hydrogène vert".

AGRICULTURE

Les conditions de mise en valeur des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat fixées (JO)

Les modalités de mise en valeur des terres à vocation agricole relevant du domaine privé de l'Etat dans le cadre de la concession ont été fixées par un décret exécutif publié au Journal officiel (JO) n 85, impliquant notamment l'obligation pour le concessionnaire d'engager les travaux de mise en valeur dans un délai n'excédant pas six mois.

Selon ce décret n 21-432, signé le 4 novembre 2021 par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, «l'attribution des terres à mettre en valeur est effectuée par voie de concession, assortie d'un cahier des charges signé par le bénéficiaire et visé, selon le cas, par l'Office national des terres agricoles (ONTA) ou par l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS)».

Le cahier des charges stipule que tout manquement du concessionnaire à ses obligations sera relevé dans un procès-verbal de constat établi par les agents de contrôle. Le texte définit le manquement aux obligations par le non-lancement des travaux de mise en valeur après une période de six mois, le non-respect des prescriptions techniques lors de la réalisation de forages, la non-exploitation des terres concédées durant une campagne agricole sans motif valable ou le détournement de la vocation de la parcelle concédée.

Les manquements impliquent également la location ou la sous-location de tout ou d'une partie des parcelles, la conclusion ou la résiliation de tout accord ou partenariat sans approbation préalable de l'ONTA de la wilaya ou le non-paiement des redevances domaniales durant deux années consécutives. La concession des terres du domaine privé de l'Etat à mettre en valeur est consentie pour une durée maximale de 40 ans, renouvelable à la demande du concessionnaire. La concession est consentie contre paiement d'une redevance annuelle fixe par la loi de finances.

Selon le décret, «il est entendu par mise en valeur, toute action tendant à mettre en production et à valoriser le potentiel du patrimoine foncier à vocation agricole, afin de permettre une production, annuelle ou pluriannuelle, destinée à la consommation humaine, animale ou industrielle, directement ou après transformation».

Les périmètres de mise en valeur sont identifiés par l'ONTA, en concertation avec les services techniques concernés par les professionnels du secteur», a précisé le communiqué. Par ailleurs, le ministre a donné des instructions, lors d'une séance de travail avec les membres du Conseil national interprofessionnel de la filière pomme de terre, à l'effet de prendre "les mesures nécessaires pour garantir la disponibilité des intrants, y compris les engrais et les semences, permettant ainsi aux producteurs d'entamer la saison semencière dans de bonnes conditions", a mis en avant le ministère de l'Agriculture dans son document, rappelant que le ministre a instruit également d'"accompagner les agriculteurs et les professionnels de la filière en terme d'approvisionnement des marchés nationaux". Dans ce sillage, M. Henni a appelé l'ensemble des acteurs de la filière pomme de terre à "s'organiser pour augmenter la production et la productivité, notamment en ce qui concerne les semences ou le produit destiné à la consommation, outre l'amélioration du régime de régulation de cette filière", a conclu le communiqué.

Henni : «Des instructions pour la prise en charge des préoccupations du Conseil national de la filière maraichère»

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni a donné des instructions aux directeurs centraux de son secteur à l'effet de prendre en charge toutes les préoccupations du Conseil national interprofessionnel de la filière maraichère.

M. Henni a reçu, jeudi dernier, les membres du Conseil national interprofessionnel de la filière maraichère avec lesquels il a passé en revue les acquis de cette filière qui a franchi de grands pas ces dernières années notamment l'auto-suffisance en la matière, a indiqué un communiqué du ministère, ajoutant que le ministre a enjoint à ces cadres centraux de prendre en charge les préoccupations du Conseil. Plusieurs questions ont été abordées lors de cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre des réunions tenues avec les différents acteurs et partenaires du secteur, notamment "la flambée des prix des intrants agricoles et les pesticides ainsi que la disponibilité des semences et bien d'autres questions soulevées

par les professionnels du secteur", a précisé le communiqué. Par ailleurs, le ministre a donné des instructions, lors d'une séance de travail avec les membres du Conseil national interprofessionnel de la filière pomme de terre, à l'effet de prendre "les mesures nécessaires pour garantir la disponibilité des intrants, y compris les engrais et les semences, permettant ainsi aux producteurs d'entamer la saison semencière dans de bonnes conditions", a mis en avant le ministère de l'Agriculture dans son document, rappelant que le ministre a instruit également d'"accompagner les agriculteurs et les professionnels de la filière en terme d'approvisionnement des marchés nationaux". Dans ce sillage, M. Henni a appelé l'ensemble des acteurs de la filière pomme de terre à "s'organiser pour augmenter la production et la productivité, notamment en ce qui concerne les semences ou le produit destiné à la consommation, outre l'amélioration du régime de régulation de cette filière", a conclu le communiqué.

AUTOMOBILE

L'installation des équipements GPL soumise désormais à un agrément (JO)

L'installation des équipements permettant l'utilisation du GPL sur les véhicules automobiles est soumise désormais à un agrément délivré par le ministère chargé des mines, en vertu d'un décret exécutif publié au Journal officiel (JO) n 85.

Ils s'agit du décret n 21-430, signé le 4 novembre 2021 par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, modifiant le décret n 83-496 du 13 août 1983 relatif aux conditions d'utilisation et de distribution du gaz de pétrole liquéfié (GPL) comme carburant sur les véhicules automobiles. Selon ce nouveau texte, "l'installation d'équipement permettant l'utilisation du GPL-carburant sur les véhicules automobiles ne peut être réalisée que par des installateurs agréés par le ministre chargé des mines". Cette installation est sanctionnée par un certificat d'installation délivré par l'installateur agréé, est-il indiqué dans le décret précisant que le modèle du certificat d'installation est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé des mines et du ministre chargé des transports. En outre, "tout équipement permettant l'utilisation du GPL-carburant sur les véhicules automobiles doit, avant sa mise en service, être approuvé par le service compétent du ministère chargé des mines".

Ainsi, la mise en exploitation d'équipements permettant l'utilisation du GPL-carburant sur les véhicules automobiles n'a lieu qu'après l'obtention d'une autorisation d'utilisation du GPL-carburant délivrée par le service compétent du ministère chargé des mines sur la base du certificat d'installation et après contrôle et supervision des épreuves réglementaires, conformément à la réglementation en vigueur et, à défaut, aux normes requises.

Selon le texte, le ministre chargé des mines peut déléguer les organismes compétents et agréés pour effectuer le contrôle et la supervision des épreuves réglementaires sur ces équipements et pour s'assurer de leur conformité.

BANQUE D'ALGÉRIE

Cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage

Voici les cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage en dinar algérien, valables du 28 novembre au 4 décembre 2021, communiquées par la Banque d'Algérie.

Billets de banque

	Achat	Vente
1 USD	137,05	145,41
1 EUR	153,74	163,14
1 GBP	182,91	194,09
100 JPY	118,77	126,06
1 CHF	146,83	155,86
1 CAD	108,41	115,03
1 DKK	20,67	21,94
1 SEK	15,05	15,98
1 NOK	15,31	16,25
1 AED	37,31	39,59
1 SAR	36,53	38,76
1 KWD	451,72	480,55

Chèques de voyage

	Achat	Vente
1 USD	138,44	145,41
1 EUR	155,30	163,14
1 GBP	184,76	194,09
100 JPY	119,98	126,06
1 CHF	148,32	155,86
1 CAD	109,51	115,03
1 SEK	15,21	15,98

RELIZANE

Démantèlement d'un groupe criminel spécialisé dans la falsification de documents de véhicules

Les éléments de la police judiciaire de la 1ère sûreté urbaine de la ville de Relizane ont appréhendé un groupe criminel composé de quatre individus spécialisés en imitation de cachets de l'Etat et falsification de véhicules, a-t-on appris samedi de la sûreté de wilaya.

Cette opération de qualité a été menée suite à des informations faisant état de la présence d'un réseau criminel qui falsifiait des documents officiels (cartes grises) au niveau de la ville de Relizane, selon la cellule de communication et des relations publiques de ce corps de sécurité.

Après une coordination avec le parquet, quatre mis en cause ont été arrêtés et des cachets contrefaits, cinq cartes grises vierges et sept cartes de contrôle des véhicules ont été saisis.

Cette opération a permis aussi la saisie de 31 faux timbres postaux de type 500 DA, quatre feuilles de papier canson (jaunes des cartes de contrôle et cartes grises) outre une imprimante et un scanner, a-t-on fait savoir.

Une procédure judiciaire a été engagée à l'encontre des quatre prévenus pour les présenter devant la justice pour les chefs d'inculpation de constitution d'une association de malfaiteurs, d'imitation de sceaux de l'Etat, de cachets d'administration publique et de timbres et usage de faux et usage de faux dans les documents administratifs et publics.

MOSTAGANEM

Plus de 1.700 affaires liées aux stupéfiants traitées en 10 mois

Les services de la sûreté de wilaya de Mostaganem ont enregistré plus de 1.700 affaires liées aux stupéfiants lors des 10 derniers mois de l'année en cours, a-t-on appris, dimanche, de ce corps de sécurité.

La même source précise que les services de police sont parvenus, depuis le début de l'année et jusqu'à la fin du mois d'octobre dernier, à traiter 1.724 affaires liées à la détention, le trafic et le transport de stupéfiants (kif traité), ainsi que les psychotropes sur un total de 1.726 affaires enregistrées durant la même période.

Plus de 25 kilos de kif traité, 226 cigarettes contenant du kif et 44 grammes de drogue dure, ainsi que 13.426 comprimés de psychotropes et 12 flacons de liquide psychotrope ont été saisis par les services de police, durant cette période, précise la même source.

Concernant la commercialisation de boissons alcoolisées sans autorisation, 33.346 unités destinées à la vente illégale ont été saisies, ajoute la même source.

Pour rappel, 1.328 affaires liées aux stupéfiants dans lesquelles étaient impliqués 1.564 individus ont été enregistrées, l'année dernière, avec la saisie de près de 228 kilos de kif traité, 14 gr de cocaïne et 19.405 comprimés de psychotropes.

La quantité de boissons alcoolisées saisie a dépassé les 70.000 unités dans le cadre de 74 affaires dans lesquelles 122 individus étaient impliqués, indique-t-on de même source.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION 1 mort et 99 blessées en 24 heures

Une personne a trouvé la mort et 99 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation enregistrés durant ces dernières 24 heures à travers le pays, indique dimanche un bilan de la Protection civile.

Les éléments de la Protection civile sont intervenus durant la même période pour prodiguer des soins de première urgence à 99 personnes incommodées par le monoxyde de carbone Co émanant des appareils de chauffage et chauffés bain, à Sidi Bel Abbes (4 personnes), Bejaia (3), Oum El-Bouaghi (1) et Bordj Bou Arreridj (1), précise la même source. Concernant les interventions liées aux intempéries, des chutes de pierres ont été signalées sur RN19 au lieu-dit «Zone Kaïsser»

dans la commune de Tenes, dans la wilaya de Chlef, sans faire de dégâts, alors que le trafic routier a été perturbé suite au cumul de neige sur la RN33 au niveau de la commune d'El Asnam, dans la wilaya de Bouira, ajoute la même source. Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus (covid-19), les unités de la protection civile ont effectué durant les dernières 24 heures, 12 opérations de sensibilisation à travers le territoire national, pour rappeler aux citoyens la nécessité du port de la bavette, le respect du confinement ainsi que les règles de la distanciation physique, en plus de 10 opérations de désinfection ayant des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles.

BLIDA

Les cimes de l'Atlas Blidéen recouvertes d'un manteau blanc

Les cimes de l'Atlas Blidéen ont été recouvertes, dans la nuit de samedi à dimanche, d'un manteau blanc suite à d'importantes chutes de neige, entraînant une sensible chute du Mercure, a-t-on constaté.

Les citoyens de la wilaya ont découvert dimanche matin un beau paysage de neige blanche immaculée, recouvrant les hauteurs de Chréa, ce qui a apporté beaucoup de joie à leurs cœurs, après la période de sécheresse qu'a connue la région et le pays en général.

L'épaisseur de cette neige, tombée jusqu'à moins de 900 mètres d'altitude à Chréa et Timezguida, est de 10 centimètres, selon les services locaux de la protection civile.

La direction de wilaya de ce corps constitué a mis en place, hier soir en perspective de cette situation, un dispositif de sécurité au niveau de la région de Chréa, en prévision de toute urgence, notamment au vu de la poursuite des fortes chutes de neige



annoncée par un bulletin spécial de l'Office national de météorologie, a-t-on appris auprès de cette institution.

Aussi, un appel a été lancé par les services de la protection civile en direction des automobilistes, en vue d'éviter de monter vers

les zones montagneuses sans chaînes de neige, et au respect des règles de sécurité routière, tout en recommandant aux jeunes de ne pas s'aventurer en prenant le risque de monter vers ces hauteurs.

Diverses belles photos de cédres recouverts de

neige au niveau des hauteurs de l'Atlas Blidéen ont circulé, dès la matinée, sur les réseaux sociaux.

Les agriculteurs de la wilaya ont estimé, pour leur part, que cette neige est de très bonne augure pour la saison agricole, ceci d'autant plus qu'elle arrive à point nommé pour irriguer leurs vergers d'agrumes et d'arbres fruitiers, qui ont manqué d'eau, ces derniers temps, par manque de pluies.

Ces chutes de neige sont, également, de nature à renforcer les nappes souterraines, dont le niveau a beaucoup baissé au cours de l'été dernier, en raison de leur épuisement, du fait qu'elles constituent la plus importante source d'alimentation en eau potable de la population de la région.

ALGER

La DD de Gué de Constantine lance un programme spécial pour la maintenance des appareils à gaz

La Direction de distribution de l'électricité et du gaz (DD) de Gué de Constantine a lancé un programme spécial de maintenance des appareils à gaz afin de protéger les personnes et les biens des dangers d'une mauvaise utilisation du gaz, a indiqué un communiqué de cette direction locale relevant de la Société algérienne de distribution d'électricité et de gaz (SADEG), filiale de Sonelgaz.

Ciblant les quartiers résidentiels

relevant du territoire de compétence de la direction, ce programme est assuré par les équipes techniques de la DD de Gué de Constantine qui inspecteront également les vannes techniques pour s'assurer de leur sécurité, précise la même source.

La Direction a mis en garde contre toute intervention sur les équipements techniques qui peut entraîner des fuites de gaz et des risques d'explosion, soulignant que de tels comportements

empêchent les agents de mener à bien leurs tâches. La DD de Gué de Constantine avait lancé dès la mi-octobre écoulée des campagnes de sensibilisation sur les dangers du "tueur silencieux" (monoxyde de carbone), notamment au niveau des agences commerciales, des établissements éducatifs, des clubs sportifs, des centres de formation professionnelle, des places publiques, ainsi qu'au niveau des APC et des mosquées, selon le communiqué.

MÉDÉA

Des dispositions prises en prévision d'éventuelles perturbations climatiques

Plusieurs dispositions ont été prises au niveau de la wilaya de Médéa, appelées à garantir une meilleure prise en charge des citoyens, et en particulier les usagers de la route, en prévision d'éventuelles perturbations climatiques, a-t-on appris auprès des services de la wilaya.

Ainsi, des instructions ont été données par le chef de l'exécutif local, Djahid Mous, pour l'activation du dispositif de déneigement, à travers le déploiement des

moyen d'intervention de la direction des travaux publics dans des endroits stratégiques du réseau routier local, afin d'éviter toute perturbation dans le trafic routier, en cas de fortes chutes de neige, a-t-on indiqué. L'autre mesure prise par les autorités locales, la constitution de stock suffisant de bonbonnes de gaz butane, de sorte à assurer un approvisionnement régulier et permanent des villages et hameaux, épar-

pillés dans les zones montagneuses et enclavées de la wilaya, a ajouté la même source, précisant que des dépôts de stockage agréés seront mis à contribution pour garantir la disponibilité de ce produit.

Des sites d'hébergement et d'accueil seront ouverts dans des endroits proches des grands axes routiers, afin de prendre en charge des passagers ou des usagers de la route qui pourraient être bloqués par la

neige, a fait savoir la même source.

Des opérations de nettoyage et de curage des collecteurs des eaux pluviales seront menées à l'intérieur des villes pour prévenir tout risque d'inondation ou perturbation du trafic automobile, a-t-on signalé, outre la multiplication des actions de sensibilisation sur les menaces d'asphyxie au monoxyde de carbone, notamment en cette période de froid.

SECOUSSE À BEJAIA

Pas de victimes ou de dégâts matériels

Le tremblement de terre qui s'est produit dimanche matin dans la wilaya de Bejaia, n'a pas fait de victimes, ni provoqué de dégâts matériels, a indiqué la Protection civile, dans un communiqué.

«Après le tremblement de terre, nos secours ont effectué des opérations de reconnaissance à travers les localités où la secousse a été ressentie, afin d'évaluer la situation, ainsi que pour rassurer les citoyens», précise le communiqué.

La Protection civile rassure, à ce titre, qu'«aucune perte en vies humaines ou matérielles n'a été enregistrée». Une

secousse tellurique de magnitude 4.0 sur l'échelle de Richter a été enregistrée dimanche à 09h52 dans la wilaya de Bejaia, avait annoncé le Centre de recherche en astronomie astrophysique et géophysique (CRAAG), précisant que l'épicentre de la secousse avait été localisé à 5 km au nord-est de Kherrata. Selon la Protection civile, «cette secousse a été ressentie à travers les localités de Bejaia, et les communes d'Aïn El-Kebira et Babor dans la wilaya de Sétif».

NAUFRAGE DANS LA MANCHE

Réunion européenne contre le trafic migratoire

Une réunion européenne se tient dimanche à Calais pour renforcer la lutte «contre les réseaux de passeurs», mais sans les Britanniques.

Réunissant les ministres en charge de l'immigration allemand, néerlandais, belge, français, ainsi que la Commissaire européenne aux Affaires intérieures, cette réunion intergouvernementale de travail débutera à 15H00 dans la ville



portuaire du nord de la France.

Les agences européennes de police criminelle Europol et des frontières Frontex y seront représentées. La rencontre

a pour objet «la lutte contre l'immigration clandestine et les réseaux de passeurs», selon la note de presse du ministre français de l'Intérieur, Gérard Darmanin, samedi soir. Il

s'agit de renforcer «la coopération opérationnelle dans la lutte contre les passeurs car ce sont des réseaux internationaux qui opèrent dans différents pays européens», a indiqué l'entourage du ministre, cité par l'AFP.

La réunion se déroulera toutefois sans la partie britannique, pourtant concernée au premier chef, le ministre français de l'Intérieur a annulé la participation de son homologue Priti Patel, vendredi, en ripos te à une lettre publiée jeudi soir sur Twitter par Boris Johnson, demandant à Paris de reprendre les migrants arrivant en Grande-Bretagne depuis la France.

INDE

18 morts et 5 blessés dans un accident de la route au Bengale-Occidental

Au moins 18 personnes ont été tuées et cinq autres blessées après qu'un véhicule les transportant est entré en collision avec un camion à l'arrêt dans l'Etat du Bengale-Occidental, dans l'est de l'Inde, ont indiqué dimanche des responsables.

L'accident a eu lieu tard samedi soir dans la zone de Phulbari du district de Nadia, à environ 164km au nord de Kolkata, chef-lieu du Bengale-Occidental.

«Tard hier soir, un véhicule transportant des personnes est entré en collision avec un camion à l'arrêt chargé de pierres dans la région de Phulbari,

entraînant la mort de 18 personnes et blessant cinq autres», a déclaré un responsable de la police.

Selon les forces de l'ordre, les victimes étaient des personnes en deuil se rendant à un crématorium pour incinérer le corps d'un proche.

Après l'accident, les blessés ont été transportés dans un hôpital voisin.

Selon des responsables de la police, les enquêtes préliminaires ont révélé que le véhicule était conduit de manière imprudente et qu'il y avait un brouillard dense dans la région.

Le gouverneur du Bengale-Occidental, Jagdeep Dhankar, a estimé

qu'il était nécessaire d'améliorer la sécurité routière. Les accidents de la route mortels sont fréquents en Inde, souvent causés par la surcharge, le mauvais état des routes et une conduite imprudente.

D'après les autorités, environ 150.000 personnes sont tuées chaque année dans près d'un demi-million d'accidents de la route en Inde.

Le ministre fédéral des Transports routiers et des autoroutes, Nitin Gadkari, a récemment affirmé que le gouvernement s'était fixé pour objectif de réduire de 50% le nombre de décès dus aux accidents de la route d'ici 2024.

YÉMEN

Des manifestations contre la hausse des prix et la dépréciation de la monnaie

Des centaines de Yéménites ont manifesté, samedi, dans le gouvernorat de Taïz (sud-ouest), pour protester contre la hausse des prix, la détérioration des conditions de vie et l'effondrement de la valeur de la monnaie locale, ont rapporté des médias.

La ville de Taïz et les districts de Jabal Habashi, Mashra'a et Hadnan rele-

vant du gouvernorat, ont été le théâtre de manifestations populaires, en réponse à un appel lancé par le Conseil pour la coordination des syndicats et de la société civile (non gouvernemental) à Taïz, selon des médias.

Par voie de communiqué, le Conseil de coordination des syndicats et de la société civile à Taïz, a

reproché aux gouvernements de ne pas avoir présenté «de vraies solutions à cette crise monétaire qui a dégradé la situation de tous les citoyens».

Le mouvement de protestation a également appelé la Présidence et le gouvernement à «intervenir rapidement pour mettre fin à cette tragédie, ainsi qu'à l'effondrement de la valeur

du riyal yéménite».

La guerre au Yémen, en cours pour la septième année consécutive, a coûté la vie à 233.000 personnes, tant dis que 80% de la population d'environ 30 millions de personnes, dépend de l'aide pour survivre dans la pire crise humanitaire au monde, selon les Nations Unies.

ROYAUME-UNI

Le pays menacé par une vague de gel après la tempête Arwen

Le Royaume-Uni se préparait dimanche à subir dans la nuit une vague de gel «arctique», au lendemain d'une puissante tempête qui a fait trois morts et privé en Ecosse des milliers de personnes d'électricité. Les prévisionnistes du Met Office, l'agence météorologique britannique, ont averti que les températures pourraient chuter jusqu'à moins 10 C au cours de la nuit dans certaines parties du pays, en raison d'un «souffle arctique» se déplaçant de l'Ecosse vers le sud.

Même Londres pourrait voir le mercure descendre en dessous de zéro, ont prévenu les analystes, qui ont émis en conséquence une alerte «froid» pour tout le weekend, invitant le public à prendre des précautions contre le gel. Mais le pays peine pour l'instant encore à se remettre



complètement de la tempête Arwen, dont les rafales à près de 160km/h vendredi et samedi ont entraîné la mort de trois personnes, tuées chacune par une chute d'arbre, et mis de nombreux trains et camions à l'arrêt.

Arwen a depuis faibli au Royaume-Uni, et s'est dirigée vers l'Europe continentale. Mais les abondantes chutes de neige qui l'ont suivie ont conduit dimanche à l'annulation du match de football entre deux clubs de Premier League, Burnley et Tottenham Hotspur.

En Ecosse, quelque 45.000 personnes sont toujours privées d'électricité, a indiqué la compagnie Scottish Southern and Electricity Network (SSEN), qui comptabilisait plus de 100.000 coupures dans la nuit de vendredi à samedi.

ETATS UNIS

Un Américain de 5 ans abattu pendant le tournage d'un film par des ados



Un Américain de cinq ans a été tué par balles jeudi soir pendant qu'un groupe d'adolescents tournaient une vidéo pour la poster sur les réseaux sociaux, a rapporté la police de Brooklyn Park, dans le nord des Etats-Unis.

Un garçon de 13 ans est soupçonné d'avoir tiré accidentellement en manipulant une arme à feu, a-t-elle précisé sur Facebook.

Il a été arrêté et placé en détention dans un centre pour mineurs.

«Plusieurs autres mineurs étaient présents» sur les lieux du drame, une maison de cette banlieue de Minneapolis, où «ils essayaient de tourner un film pour les réseaux sociaux», selon ce communiqué.

Les armes à feu ont fait au moins 35 autres victimes jeudi, alors que les Américains célébraient Thanksgiving, l'une des fêtes les plus populaires du pays, selon le site Gun violence Archives.

Une fillette de 5 ans est morte à South Fulton, dans la banlieue d'Atlanta.

Sa famille a déclaré sur la chaîne locale WCB-TV qu'elle avait accidentellement déchargé une arme posée sur une chaise.

C'est un enfant de trois ans qui a tiré par accident, a toutefois assuré la police sur la chaîne Fox.

Un homme de 25 ans a lui été abattu à Philadelphie par une balle perdue alors qu'il dînait en famille.

La police recherche un jeune homme de 19 ans soupçonné d'avoir tiré après avoir été éconduit d'une autre fête, dans une maison du voisinage, selon la filiale locale de NBC.

Les violences par armes à feu ont augmenté depuis le début de la pandémie aux Etats-Unis.

Elles ont fait plus de 40.000 morts depuis le début de l'année, en incluant les suicides, selon Gun violence archive.

274 enfants de moins de 12 ans figurent dans ce sinistre décompte.

PÉROU

Séisme de 7,5 dans le Nord du pays



Un séisme de magnitude 7,5 a frappé dimanche le Nord du Pérou, a annoncé l'institut américain USGS tandis qu'une alerte au tsunami n'était émise.

Le tremblement de terre s'est produit au large à 05H52 locales (10H52 GMT) à une profondeur de 112,5 km et à une distance d'environ 42 km de Barranca, selon l'USGS.

MALADIES RESPIRATOIRES Vers un programme national pour une prise en charge optimale de la broncho-pneumopathie chronique obstructive

La cheffe du service pneumo-allergologie, au centre hospitalo-universitaire (CHU), Issad Hassani à Béni Messous, Pr.

Mekideche Dalila, a insisté mercredi à Alger sur le lancement d'un plan national susceptible d'optimiser la prise en charge des patients atteints de broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO).

Lors d'une rencontre scientifique organisée par le CHU en célébration de la Journée mondiale de lutte contre la BPCO coïncidant avec le 21 novembre de chaque année, la même spécialiste a affirmé que le lancement d'un "programme national pour la prise en charge de cette pathologie renforcerait le rôle des employés du secteur de la santé" notamment le dépistage et l'écoute via de simples moyens en sus du développement des méthodes de prévention innovées et de l'orientation des cas compliqués vers des médecins spécialistes.

La BPCO est l'une des maladies chroniques dangereuses qui se développent vers le handicap, voire le décès.

Cette pathologie est provoquée, surtout, par le tabac et la pollution (environnementale, industrie lle et ménagère) notamment dans les pays à faible ou moyen revenu.

Indiquant que la BPCO est l'une des maladies méconnues au sein de la société et qu'elle est souvent confondue avec l'asthme bronchique, Mme.

Mekideche a souligné qu'il était temps de faire connaître cette maladie à un niveau plus étendu ne touchant pas seulement la population mais aussi les professionnels de la santé particulièrement les médecins généralistes et certains spécialistes.

Elle a, par ailleurs, qualifié cette maladie de "facile" qui peut être diagnostiquée précocement si on freine les facteurs de risque dont le tabagisme et la pollution, insistant sur la sensibilisation de la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) aux remboursements de certains médicaments et moyens de respiration notamment l'oxygénothérapie à domicile en vue d'atténuer la charge sur les patients notamment ceux ayant atteint des stades avancés.

La cheffe de service a également appelé à la généralisation de la spirométrie destinée au diagnostic des cas dangereux, qualifiant de "simple" cet appareil, actuellement utilisé uniquement au niveau des grands hôpitaux, pour dépister les "obstructions bronchiques", et dont l'utilisation doit être étendue aux médecins généralistes dans les établissements sanitaires de proximité afin de rapprocher la santé du citoyen.

D'après la pneumologue, les sujets à risque sont les fumeurs âgés de plus de 40 ans avec une prédominance masculine.

Evoquant le traitement, Pr. Mekideche a fait état de l'existence de traitements symptomatiques empêchant l'évolution de la maladie notamment si le patient arrête le tabac tout en recourant à l'oxygénothérapie à domicile et à d'autres mécanismes d'aération loin de la chirurgie qu'elle a jugée "couteuse" d'où l'implication impérative de la CNAS.

Par ailleurs, cette rencontre a porté sur plusieurs thèmes importants dont les méthodes de prise en charge des patients atteints d'allergies respiratoires par les médecins spécialistes outre la présentation de la classification de la sévérité de la BPCO "GOLD" en plus de la prise en charge des apnées chez les personnes affectées par cette pathologie.

A cette occasion, l'accent a été également mis sur la méthode de sensibiliser les chauffeurs fumeurs de longs trajets qui sont exposés au risque de sommeil en raison de la fatigue, entraînant ainsi d'accidents mortels, ainsi que le rôle du médecin généraliste dans la prise en charge de cette maladie et l'oxygénothérapie chez les patients covid-19 outre la poursuite des activités médicales après la 3ème vague ayant paralysé les autres activités relatives à d'autres maladies.

BILAN DE LA PANDEMIE DU COVID-19 172 nouveaux cas, 131 guérisons et 6 décès

Cent soixante-douze (172) nouveaux cas confirmés de coronavirus (covid-19), 131 guérisons et 6 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, dimanche, le ministère de la Santé dans un communiqué.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 210152, celui des décès à 6058 cas, alors que le nombre de patients guéris est

passé à 144160 cas. Par ailleurs, 20 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute la même source.

En outre, 30 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures, 12 autres ont enregistré de 1 à 9 cas, tandis que 6 wilayas ont enregistré 10 cas et plus. Le ministre rappelle, par la même occasion, que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, tout en insistant sur le respect du port du masque.

COVID-19 - VARIANT OMICRON L'IPA rappelle "l'urgence de l'adhésion" à la vaccination

L'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) a rappelé samedi l'urgence de l'adhésion à la vaccination afin de "contrôler la circulation des virus et par là les variants", notamment le variant B.1.1.529 (Omicron), signalé pour la première fois à l'OMS par l'Afrique du Sud le 24 novembre dernier.

"Les mesures barrières (port de masques de protection, distanciation physique et lavage fréquent des mains) gardent toute leur importance face à cette pandémie", a souligné l'IPA dans une note, mettant en garde que "plus le virus circule, plus la probabilité d'apparition de variants est élevée".

Retraçant les circonstances de l'apparition du nouveau variant, il a relevé que la situation épidémiologique en Afrique du Sud s'est caractérisée par "trois pics distincts de cas signa-



lés, dont le dernier concernait principalement le variant Delta".

"Ces dernières semaines, les infections ont connu une forte augmentation, coïncidant avec la détection du variant B.1.1.529.

La première infection confirmée connue du B.1.1.529 provenait d'un spécimen prélevé le 9 novem-

bre 2021", a précisé la même source. "Ce variant présente un grand nombre de mutations, dont certaines sont préoccupantes (plus de 30 mutations concomitantes)", a détaillé l'Institut Pasteur d'Algérie, prévenant que les données préliminaires suggèrent un "risque accru de réinfection avec ce variant, par rapport aux autres

variants préoccupants". Le nombre de cas semble augmenter dans presque toutes les provinces d'Afrique du Sud. Les diagnostics PCR actuels du SRAS-CoV-2 continuent de détecter cette variante. Plusieurs laboratoires ont indiqué que pour un test PCR largement utilisé, l'un des trois gènes cibles n'est pas détecté (appelé S gene dropout ou S gene target failure) et ce test peut donc être utilisé comme marqueur de cette variante, en attendant la confirmation par séquençage", a encore indiqué l'IPA.

"Le nouveau variant B.1.1.529 a été désigné par l'OMS comme préoccupant (V.O.C) et nommé Omicron", a ajouté la même source, observant que, outre l'Afrique du Sud, il a été détecté également au Malawi, au Botswana, en Belgique et à Hong Kong.

SIDA - DÉPISTAGE Oran: la pandémie du Covid-19 a impacté le dépistage du VIH

Le dépistage du virus de l'immuno-déficience humaine (VIH) à Oran a été significativement impacté par la pandémie du Covid-19, a indiqué jeudi le chef de service des maladies infectieuses du CHU d'Oran, Pr Nadjet Mouffok.

"Depuis la déclaration de l'épidémie à Oran en mars 2020, nous n'organisons plus de campagnes de dépistage du sida", a-t-elle déclaré en marge du 6e congrès des médecins spécialistes libéraux, ouvert jeudi à Oran, sur le thème "Le Covid et les pathologies cardio-métaboliques".

Le service des maladies infectieuses du CHU d'Oran, classé comme un centre de référence régional de la prise en charge du sida, accueille des malades de toute la région Ouest et du Sud-ouest du pays.

Il avait l'habitude d'organiser plusieurs campagnes de dépistage annuel.

Le dépistage du sida n'est pas le seul à être impacté, mais la prise en charge de cette partie des malades l'a été aussi pendant un bon bout de temps, "dans la période du confinement notamment", a affirmé la Pr

Mouffok, signalant qu'une grande partie des malades qui habitent hors wilaya ne pouvait pas se déplacer pour faire le suivi et s'approvisionner en médicaments. La prise en charge s'est améliorée en 2021 par rapport au 2020, avec l'allègement puis la levée des restrictions d'une part, et l'ouverture de structures dédiées au Covid-19 (hôpital d'El Kerma), ce qui a permis au service des maladies infectieuses de reprendre son rythme habituel, d'une autre part, s'est toutefois réjoui la même responsable.

VACCINATION Mostaganem: réactivation du plan de wilaya de vaccination contre Covid-19

Les services de santé de la wilaya de Mostaganem ont procédé à la réactivation du plan de wilaya de vaccination contre la Covid-19, a-t-on appris mercredi du directeur local du secteur Toufik Mohamed Khelil.

La réactivation du plan de santé, a déclaré à l'APS M. Khelil, vient en exécution des décisions de la commission de wilaya chargée du suivi et de la protection contre la Covid-19 et après le recul enregistré par les citoyens devant recevoir les deux doses du vaccin.

Pour faire face éventuellement à la quatrième (4e) vague, les services de santé ont réservé six (6) cliniques



médicales mobiles qui procéderont, dans la période allant du 21 novembre en cours au 9 décembre prochain, à 54 sorties sur site

pour faire vacciner les citoyens contre la Covid-19 au niveau de 31 communes, a-t-il ajouté.

Abordant l'état d'avance-

ment de la vaccination, la même source a fait savoir que plus de 129.000 personnes de la wilaya de Mostaganem ont reçu la 1ère dose de vaccin pour l'heure, contre 107.000 personnes ayant reçu les deux doses de vaccin, ce qui représente 80 % des vaccinés. Le taux de vaccination dans la wilaya a atteint 29 % du total de la population ciblée, estimée à 440.000, a indiqué M. Khelil, qui a assuré que les établissements de santé disposent actuellement d'un stock de plus de 100.000 doses de différentes marques de vaccins contre Covid-19.

PANDEMIÉ DE CORONAVIRUS

AFRIQUE DU SUD - OMICRON

Des "symptômes légers" pour l'instant

Un médecin sud-africain, qui a traité une trentaine de patients Covid contaminés par le nouveau variant Omicron, a dit n'avoir constaté pour l'instant que des "symptômes légers" et des convalescences sans hospitalisation.

Depuis une dizaine de jours, Dr Angelique Coetzee, qui est aussi présidente de l'Association médicale sud-africaine, a reçu ces patients aux tests Covid positifs mais aux symptômes inhabituels.

La majorité des patients étaient des hommes âgés de moins de 40 ans.

Un peu moins de la moitié étaient vaccinés.

Outre la fatigue, ils souffraient de courbatures, d'une toux sèche ou "d'une gorge qui gratte", a-t-elle détaillé.

Seulement quelques uns avaient une faible fièvre.

Le Dr Coetzee a alerté les autorités sanitaires le 18 novembre sur ce "tableau clinique ne correspondant pas au Delta" - le variant jusque-là dominant en Afrique du Sud.

Elles n'ont pas été surprises,



le phénomène était déjà à l'étude. Des chercheurs sud-africains ont annoncé le 25 novembre avoir identifié le variant B.1.1.529, baptisé Omicron le lendemain par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), aux mutations

multiples et probablement très transmissibles. Le Dr Coetzee rappelle qu'on sait bien peu de choses sur la dangerosité de ce variant que l'OMS a cependant qualifié de "préoccupant".

"Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de maladies graves" mais

"pour l'instant, même les patients que nous avons vus qui n'étaient pas vaccinés ont des symptômes légers", souligne-t-elle.

"Je suis persuadée que beaucoup de gens en Europe ont ce virus, mais cela n'a été que peu détecté parce qu'on était à l'affût de symptômes du Delta", avance encore le médecin.

Plusieurs pays ont signalé des cas d'Omicron, notamment en Belgique, Italie, Grande-Bretagne ou en Allemagne.

Près des trois quarts des cas de Covid signalés récemment en Afrique du Sud sont dus au variant Omicron.

Les chiffres restent cependant bas, autour de 3.000 nouveaux cas positifs ces derniers jours, selon des médias.

CHINE

La partie continentale de la Chine signale trois nouveaux cas de COVID-19 transmis localement

La partie continentale de la Chine a signalé samedi trois nouveaux cas de COVID-19 transmis localement, a indiqué dimanche la Commission nationale de la santé dans son rapport quotidien.

Parmi ces cas locaux, deux ont été signalés au Yunnan et un au Liaoning.

Samedi, 20 nouveaux cas importés ont également été signalés dans six régions de niveau provincial, selon la commission.

Shanghai a enregistré deux nouveaux cas suspects arrivés de l'extérieur de la partie continentale, d'après la commission.

Aucun nouveau décès lié à la COVID-19 n'a été signalé samedi, a ajouté la commission.

VARIANT OMICRON

La Corée du sud impose des restrictions sur les visas et les arrivées pour huit pays d'Afrique australe

La Corée du Sud imposera à partir de dimanche des restrictions sur les visas et les arrivées pour huit pays d'Afrique australe afin de contrôler la propagation de la nouvelle variante Omicron du covid 19, rapporte l'agence Yonhap. Les pays concernés sont l'Afrique du Sud, le Botswana, le Zimbabwe, la Namibie, le Lesotho, le Swaziland, le Mozambique et le Malawi, précise la même source, notant qu'ils ont été reclassés comme des pays à surveiller de près, sujets à des restrictions de visas et à des quarantaines renforcées.

Toutes les personnes arrivant de ces pays devront se soumettre à compter de ce dimanche à une quarantaine obligatoire de 10 jours dans des centres désignés et à trois tests PCR durant la période, selon Yonhap.

Washington salue «la transparence» de l'Afrique du Sud

Les Etats-Unis ont félicité l'Afrique du Sud samedi pour sa «transparence» avec le reste du monde dès la découverte du variant Omicron, alors que Pretoria dit se sentir «punie» et injustement traitée, avec ses citoyens traités en persona non grata.

Lors d'une conversation téléphonique entre le chef de la diplomatie américaine Antony Blinken et son homologue sud-africain Naledi Pandor, «le secrétaire d'Etat Blinken a félicité les scientifiques sud-africains pour l'identification rapide du variant Omicron», indique le département d'Etat dans un communiqué.

Il a aussi salué «le gouvernement sud-africain pour sa transparence dans le partage de ces informations, qui devraient servir de modèle pour le monde», ajoute la diplomatie américaine.

Les interdictions de voyager émises par de nombreux pays pour les Sud-Africains reviennent «à punir l'Afrique du Sud pour son séquençage génomique avancé et sa capacité à détecter plus rapidement de nouveaux variants», avait déploré le gouvernement sud-africain samedi, deux jours après l'annonce de la découverte d'Omicron.

«On est parfois puni pour avoir été transparent et fait les choses rapidement», avait regretté la star de la virologie sud-africaine Tulio de Oliveira dont l'équipe a détecté le variant.

A l'inverse, les Etats-Unis accusent Pékin d'avoir attendu trop longtemps avant de partager des informations cruciales sur l'épidémie, affirmant qu'une gestion plus transparente aurait pu aider à stopper la propagation du virus.

APS

GRANDE BRETAGNE - VARIANT OMICRON

Les nouvelles restrictions en vigueur à partir de mardi

Le gouvernement britannique a indiqué dimanche que les nouvelles mesures destinées à réduire la propagation du variant Omicron du coronavirus, dont le retour du port du masque et un durcissement des mesures d'entrée au Royaume-Uni, entreront en vigueur mardi.

Le ministre de la Santé Sajid Javid, a affirmé sur Sky news que porter un masque dans les transports et les magasins sera de nouveau obligatoire à partir de mardi, après une annonce la veille par le Premier ministre Boris Johnson lors d'une conférence de presse.

Revenir aux masques "de manière proportionnée, que ce soit pour les transports

publics ou les points de vente, est le bon niveau de réponse", a estimé M.

Javid sur Sky news, disant espérer que "les gens prendront au sérieux" cette nouvelle mesure gouvernementale, après l'abandon controversé en juillet du port du masque en Angleterre. Ce changement intervient après la détection samedi de deux cas du variant Omicron du coronavirus au Royaume-Uni, l'un des pays les plus durement touchés par le Covid-19, avec 144.500 décès depuis le début de la pandémie. Lors d'une conférence de presse samedi, Boris Johnson a aussi annoncé durcir les mesures d'entrée dans son pays afin de ralentir la propagation de ce

variant, en rendant obligatoire pour "toute personne entrant au Royaume-Uni de passer un test PCR" deux jours après son arrivée "et de s'isoler jusqu'à ce qu'elle ait le résultat". Jusqu'ici, seul un test antigénique était demandé deux jours après l'arrivée des voyageurs internationaux, et aucun isolement jusqu'aux résultats.

Interrogé sur la date d'entrée en vigueur de cette mesure, Sajid Javid a indiqué que Londres était en discussion avec les gouvernements décentralisés écossais, gallois et nord-irlandais - chaque nation britannique décidant indépendamment de sa politique sanitaire - afin de statuer "le plus vite possible".

GABON

Vers une grève dans le secteur pétrolier contre les mesures anti-COVID-19

Le secteur pétrolier gabonais annonce une grève contre les nouvelles mesures anti-COVID-19 prises par le gouvernement, notamment l'augmentation du prix du test PCR, rapporte dimanche la presse locale. L'Organisation nationale des employés du pétrole (ONEP) a transmis aux travailleurs du secteur pétrolier, le 27 novembre, un questionnaire pour recueillir leur position sur «le dépôt d'un préavis de grève contre l'obligation vaccinale et toute augmentation du prix du test PCR». Il s'agit de l'obligation dès le 15 décembre, de présenter un test PCR négatif ou une attestation de vaccination pour l'accès aux administrations, entreprises et tout autre lieu public.

Il devra aussi cocher sur la fiche dédiée, son Pour ou Contre

l'augmentation du prix du test PCR tarifé à partir de la mi-décembre à 20.000 FCEA (normal) et 50.000 FCEA (VIP). La personne interrogée est appelée également à donner son avis sur un préavis de grève par rapport à l'obligation vaccinale et toute augmentation du test PCR. Le sondage prend fin le 30 novembre prochain avant probablement une assemblée générale de décision des syndicats susmentionnés.

Dans un communiqué signé de son secrétaire général, Sylvain Mayabi Binet, l'ONEP n'a pas manqué de dénoncer la posture des entreprises pétrolières, «Total, Perenco, Maurel et Prom et autres qui menacent de licencier tout salarié non vacciné dans la période allant du 1er au 15 décembre 2021».

ANGOLA - VARIANT

Omicron Suspension des vols régionaux

L'Angola suspend ses vols régionaux, a annoncé samedi, la compagnie nationale aérienne, devenant le premier pays d'Afrique australe à prendre une telle mesure depuis l'annonce de la découverte du variant Omicron par l'Afrique du sud.

La compagnie publique TAAG a fait savoir qu'elle suspendait jusqu'à nouvel ordre tous ses vols vers le Mozambique, la Namibie et l'Afrique du Sud à partir

de dimanche. Cette mesure s'applique conformément à la décision du gouvernement d'interdire temporairement les liaisons aériennes vers le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du sud et le Zimbabwe, a indiqué la compagnie dans un communiqué, repris par des médias.

L'Angola a lui-même été placé par le Royaume-Uni sur sa liste rouge de pays proscrits pour les voyages après l'an-

nonce de la découverte de ce variant par des scientifiques sud-africains il y a quelques jours.

Le nouveau variant a été classé comme «préoccupant» par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'organisation a toutefois déconseillé les restrictions sur les voyages et estimé qu'il faudra «plusieurs semaines» pour comprendre la virulence du nouveau variant.

AUSTRALIE

Deux passagers en provenance d'Afrique australe contaminés par le coronavirus Omicron

Les autorités sanitaires australiennes ont annoncé dimanche avoir détecté la présence du variant du coronavirus Omicron chez deux

passagers en provenance d'Afrique australe qui ont atterri à Sydney. L'autorité sanitaire de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud, dans

l'est du pays, a déclaré avoir effectué des tests d'urgence qui ont confirmé la présence de cette nouvelle souche chez deux passagers arrivés

samedi à Sydney. Les deux passagers ont voyagé sur un vol de Qatar Airways via Doha, a indiqué la NSW Health dans un communiqué.

DIABÈTE 6 SYMPTÔMES QUI DOIVENT ALERTER

"L'un des principaux tueurs dans le monde : c'est ainsi que l'OMS décrit le diabète. En France, plus de 4,5 millions de personnes sont concernées. On démêle le vrai du faux sur cette maladie et on fait le point sur les symptômes qui doivent alerter.

DIABÈTE : DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

Le diabète est une maladie chronique et, plus précisément, "un trouble de l'assimilation, de l'utilisation et du stockage des sucres apportés par l'alimentation" selon la Fédération Française des Diabétiques. Très concrètement, lorsqu'une personne non-diabétique consomme des glucides (c'est le sucre qu'on ajoute dans le café, mais aussi les pâtes, la sauce tomate industrielle, le croissant du matin...), ils sont transformés en glucose lors de la digestion. Le glucose est alors stocké dans les cellules grâce à une hormone : l'insuline, puis le glucose est libéré dans le sang (par exemple : en cas d'effort physique) par une autre hormone : le glucagon.

Problème : chez une personne diabétique, le système insuline/glucagon ne fonctionne pas, ce qui se traduit par un taux de glucose dans le sang trop élevé quasi en permanence : on parle d'hyperglycémie chronique.

→ A savoir : il existe deux types de diabète. Le diabète de type 1 est le plus rare. Cette maladie auto-immune se caractérise par une impossibilité pour le glucose d'être stocké dans les cellules. Le diabète de type 2 représente 90 % des cas. Il s'agit d'un défaut de fonctionnement de l'insuline, qui est insuffisamment efficace par rapport à la quantité de glucose qui circule dans le sang.

DIABÈTE : CE QUI EST VRAI ET CE QUI EST FAUX

1. C'est une maladie auto-immune : vrai et faux ?

"C'est vrai pour le diabète de type 1", répond le Dr Jacques Franzoni, médecin généraliste. Tout part d'une erreur des lymphocytes T. Ces "soldats" du système immunitaire détruisent les cellules β du pancréas, parce qu'ils pensent - à tort - que ce sont des cellules étrangères à l'organisme. Le pancréas diminue ou stoppe alors sa production d'insuline. Et le taux de glucose dans le sang n'étant plus régulé, il s'élève inexorablement. "Le diabète de type 2, lui, est lié à la mal-



bouffée et à la sédentarité." Plus notre corps est submergé de glucides, plus le pancréas doit fabriquer d'insuline. Peu à peu, il s'épuise, fabrique moins d'insuline, ou, cette hormone fait moins bien son travail, à savoir réguler le taux de sucre dans le sang. Ce diabète touche surtout les plus de 40 ans en surpoids ou obèses.

2. Le diabète avance masqué : vrai et faux ?

"Le diabète de type 1 peut être assez bruyant lorsqu'il apparaît." Perte de poids, soif intense, envies fréquentes d'uriner et fatigue inhabituelle doivent mettre la puce à l'oreille. "Le type 2 est beaucoup plus insidieux. L'érosion progressive des artères n'est pas douloureuse. C'est d'ailleurs pourquoi les patients ont tant de mal à suivre leurs traitements sur le long terme." La maladie peut ne faire parler d'elle que bien des années plus tard, à l'occasion de complications (vasculaires, rénales, rétinienues...).

3. Il met le cœur en danger : vrai ?

"Cette concentration excessive et

chronique de glucose dans le sang abîme le cœur et les vaisseaux sanguins", regrette le Dr Franzoni. Le diabète multiplie ainsi par 3 à 5 le risque d'infarctus du myocarde. Avec le tabac, c'est l'un des principaux facteurs de risques cardio-vasculaires.

4. Il peut rendre aveugle : vrai ?

On sait que le diabète fait planer une épée de Damoclès au-dessus des pieds, obligent les patients à surveiller de très près la moindre plaie, qui peut conduire jusqu'à l'amputation. On sait moins qu'il doit aussi inciter à mettre ses yeux sous haute surveillance. Car l'hyperglycémie chronique peut abîmer les vaisseaux sanguins irriguant la rétine. C'est la première cause de cécité chez l'adulte.

5. Il est impossible de guérir du diabète : faux ?

Quand on souffre de diabète de type 2, il est possible de reprendre le contrôle du taux de sucre dans le sang. Comment ? En adoptant de saines habitudes de vie. Cela passe par moins de sucres dans l'assiette (y compris les sodas et l'alcool), moins

de graisses d'origine animale (viande rouge, beurre, charcuteries), plus de fibres (fruits et légumes), et "de l'activité physique, 20 à 30 minutes, au moins trois à cinq par semaine." Et quand cela ne suffit pas, des médicaments seront à prendre par voie orale. Mais la bonne nouvelle, c'est que retrouver une glycémie normale n'est absolument pas utopique.

DIABÈTE : QUELS SONT LES SYMPTÔMES QUI DOIVENT ALERTER ?

Pour le diabète de type 1. Les symptômes de cette hyperglycémie chronique auto-immune qui apparaît souvent durant l'enfance sont facilement reconnaissables.

"L'enfant a besoin de "faire pipi" fréquemment, de jour comme de nuit, et présente des urines abondantes (on parle de polyurie).

"L'enfant a constamment soif et la bouche sèche (polydipsie).

"L'enfant maigrit sans raison, malgré un appétit normal voire important.

"L'enfant dort beaucoup, se plaint d'être fatigué.

"L'enfant se plaint de "voir flou", surtout en fin de journée.

Si le diabète n'est pas pris en charge, des symptômes plus prononcés apparaissent : des nausées et des vomissements (surtout après les repas), une perte d'appétit, une somnolence durant la journée, des troubles de la vue (l'enfant voit flou, voit des taches noires...) ou encore des urines avec une odeur "piquante".

Pour le diabète de type 2. Il apparaît généralement chez les personnes âgées de plus de 40 ans. Il est à noter qu'il existe un facteur familial : ainsi, si l'un de vos deux parents est diabétique de type 2, votre risque d'être malade est de 40 %. Si vos deux parents sont atteints, ce risque grimpe à 70 %. Les symptômes du diabète de type 2 sont quasiment identiques : augmentation du besoin d'uriner et de la soif, perte de poids sans raison (malgré un fort appétit), fatigue anormale, démanagements au niveau des organes génitaux, cicatrisation difficile, vision

floue et infections plus fréquentes.

JE SUIS (PEUT-ÊTRE) DIABÉTIQUE : QUE FAIRE ?

Première étape : prendre rendez-vous chez votre médecin traitant ou chez un médecin généraliste. Celui-ci prescrira un dosage de la glycémie : si le résultat de la prise de sang est supérieur à 1,26 g/L (ou 7 mmol/L) à jeun et à deux reprises, le diagnostic de diabète sera posé.

Le médecin généraliste (ou diabétologue) pourra alors prescrire des examens complémentaires afin de déterminer le type de diabète et le traitement nécessaire : un bilan sanguin, un bilan lipidique (cholestérolémie), un bilan de la fonction rénale, un bilan urinaire à la recherche d'une altération rénale, un électrocardiogramme ou encore une consultation ophtalmologique.

1/6 - Une fatigue anormale

"Vous dormez beaucoup et pourtant vous vous sentez toujours fatigué(e).

2/6 - Une augmentation du besoin d'uriner

"On ressent le besoin de "faire pipi" fréquemment, de jour comme de nuit, et les urines sont abondantes (on appelle cela la polyurie).

3/6 - Une augmentation de la soif

"Vous avez constamment soif et la bouche sèche (un phénomène appelé polydipsie).

4/6 - Une perte de poids sans raison

"Vous maigrissez sans raison, malgré un appétit normal, voire plus important que d'ordinaire.

5/6 - Des problèmes de vue

"Vous avez l'impression de "voir flou", surtout en fin de journée.

6/6 - Une cicatrisation plus lente

"Vous cicatrisez beaucoup plus lentement, notamment en cas de plaie ou de brûlure.

UN MÉDICAMENT ANTI-DIABÈTE POURRAIT AIDER LES PERSONNES ATTEINTES D'OBÉSITÉ

Une étude révèle qu'un médicament utilisé contre le diabète pourrait permettre de réduire 20% du poids des personnes obèses.

Le traitement de l'obésité est un challenge médical qui est encore loin d'être résolu. La prise en charge de cette maladie occupe largement ta boue et souvent réduite à la question du poids, alors qu'elle demande d'être traitée de façon plus globale. Cela dit, des chercheurs ont découvert

qu'un médicament anti-diabète pourrait contribuer au traitement de l'obésité, comme l'explique une étude parue dans The New England Journal of Medicine.

Les scientifiques ont étudié 2 000 personnes en situation d'obésité à travers 16 pays, en leur administrant ce fameux médicament. Son principe actif, le semaglutide, permet d'augmenter la sensation de satiété, et de réduire celle de la faim.

Ils se sont aperçus que les trois quarts des patients traités par 2,4 mg de semaglutide avaient perdu 10% de leur poids, et un tiers allant jusqu'à 20%. Si cette découverte est importante, c'est notamment parce que selon les médecins, aucun autre médicament n'avait permis une telle perte de poids. Par ailleurs, ce médicament pourrait être un allié face à la maladie, et éviter que toute la prise en charge ne tourne qu'autour de la ques-

tion du poids. Le semaglutide pourrait permettre de réduire les chirurgies bariatriques, ou pose d'anneau gastrique, visant aussi à réduire la sensation de faim. Les chercheurs soulignent tout de même que le médicament présente des effets secondaires sur le système digestif, comme des nausées ou des diarrhées. Il est actuellement en attente d'approbation par l'Agence européenne du médicament.

COMMENT SE FAIRE PLAISIR SI ON EST DIABÉTIQUE

Selon la Fédération internationale du diabète, 1 adulte sur 10 dans le monde vit avec le diabète. Quand on est diabétique, les erreurs alimentaires ne sont plus permises. Nos conseils pour réguler au maximum sa glycémie.

Le diabète de type 1 est une maladie auto-immune qui se traduit par une destruction des cellules qui sécrètent l'insuline (hormone qui fait entrer le sucre dans les cellules). Quant au diabète de type 2, celui qui affecte 90 % des diabétiques, il est directement lié au mode de vie : excès de produits gras et sucrés et manque d'activité physique. Résultat, un excès de graisse abdominale qui favorise l'insulino-résistance : les cellules ne sont plus sensibles à l'insuline et le sucre n'entre plus bien dans les cellules. Or un excès chronique de sucre dans le sang fragilise les vaisseaux et les nerfs et peut entraîner de nombreuses complications. L'objectif est donc de réguler au maximum sa glycémie (taux de sucre dans le sang).

DIABÈTE : UN DÉCÈS TOUTES LES 5 SECONDES

Les données publiées dans la nouvelle édition de l'Atlas du diabète publié par la Fédération internationale du diabète confirment que cette maladie est l'une des plus grandes urgences sanitaires mondiales. Le diabète ne cesse de progresser et, à ce jour, 1 adulte sur 10 dans le monde souffre de diabète.

Le diabète touchera 643 millions de personnes en 2030 et 784 millions d'ici 2045.

Le diabète a été responsable de 6,7 millions de décès en 2021, soit un toutes les 5 secondes.

EN PLAISIR SUCRÉ

Vous pouvez vous accorder une pâtisserie, une crème glacée, un brownie... mais 1 fois par semaine seulement, et toujours à la fin d'un repas riche en fibres.

CRÈME DESSERT OU FRUIT ?

Si vous avez pris un dessert sucré (yaourt, crème...) à midi, manger un fruit en dessert.

SI VOUS AIMEZ LES SODAS

Essayez de réduire progressivement votre consommation. Et rappelez-vous : pas de produits sucrés ou de boissons sucrées consommés seuls entre les repas.

FAITES VOS GÂTEAUX ET BISCUITS MAISON

Cela vous permettra de réduire petit à petit les quantités de sucre et d'utiliser des farines à index glycémique bas (blé complet, sarrasin, avoine...).

POUR RÉGULER VOTRE GLYCÉMIE

Évitez les aliments transformés, qui contiennent beaucoup de sucre caché et équilibrez vos repas avec des sources de fibres (fruits, légumes, céréales complètes, légumineuses...) et des protéines (viande, œuf, poisson, tofu...) qui ralentissent l'absorption des glucides.

9 ASTUCES POUR RÉDUIRE L'INDEX GLYCÉMIQUE AU QUOTIDIEN

Le régime IG bas met l'accent sur des produits complets et naturels, pour mincir sans se sentir affamée ni fatiguée. Zoom sur les 5 champions de ce régime super sain et la marche à suivre pour faire baisser l'index glycémique de vos assiettes.

Les aliments à IG élevé font bondir le taux de sucre dans le sang, ce qui provoque une forte sécrétion d'insuline, l'hormone chargée de faire entrer le sucre dans les cellules. Problème, elle favorise aussi le stockage des graisses. Autre souci, une montée en flèche de la glycémie est suivie d'une chute aussi rapide, entraînant coup de barre et fringale sucrée. Voilà pourquoi le sucre appelle le sucre ! Il faut donc privilégier les aliments à IG bas. Les experts sont unanimes : au quotidien, on préfère ceux ayant un IG inférieur à 50, et même inférieur à 35 dans une optique minceur. Et parmi ces aliments, on adopte tout de suite les 5 aliments stars de l'IG bas :

#1 LE MIEL D'ACACIA

Champion de l'index glycémique le plus bas, le miel d'acacia contient beaucoup plus de fructose que de glucose. Ainsi, son IG est de 35 contre 60 en moyenne pour les miels. S'il évite les pics glycémiques, on n'en abuse pas pour autant (1 cuillerée par jour de temps en temps) car, en excès, le fructose est aussi délétère pour la santé (il augmente le taux de triglycérides dans le sang). À essayer : à la place du sucre blanc dans un gâteau, en diminuant un peu les quantités car le pouvoir sucrant du miel d'acacia est supérieur.

#2 LE QUINOA

Grâce à sa bonne teneur en protéines (13 %) et en fibres (7 % pour le blanc, 10 % pour le rouge), le quinoa affiche un IG très bas (35). C'est donc une bonne alternative aux pâtes qui ont un IG de 55. En plus, il contient davantage de minéraux, notamment de magnésium, antistress.

À essayer : cuit, puis mélangé à des œufs, un peu de farine complète et des petits morceaux de légumes pour confectionner des galettes végétales

#3 LES LENTILLES

Comme tous les légumes secs, les lentilles affichent un profil nutritionnel exemplaire : richesse en protéines (25 % sur poids sec), fibres (16 %, idem), minéraux variés dont le fer et le calcium, IG de 30 ! On adopte donc les nouvelles recommandations des autorités de santé : des légumes secs au moins deux fois par semaine.

#4 LE SON D'AVOINE

Le son d'avoine est l'alié numéro 1 de celles qui surveillent leur ligne. Son secret : sa richesse en fibres insolubles qui, en formant un gel dans l'estomac, favorisent la satiété et ralentissent l'absorption des glucides. D'où un tout petit IG de 15. On compte 1 à 2 cuillerées à soupe par jour max, diluées dans un liquide de son choix.

À essayer : dans un yaourt, une compote, une soupe, une pâte (gâteau, pain, panacake).

#5 LA PATATE DOUCE

La patate douce a un secret : son amidon est composé en majorité d'amyllose et non d'amylpectine (qui se gélifient facilement) comme la pomme de terre. Si bien qu'elle affiche un IG plus bas que cette dernière : 50 contre 70. À essayer : coupée en cubes, cuite à la vapeur et servie en "buddha bowl" avec du tofu, du quinoa, des pousses d'épinards, des tranches de concombre et des graines de courge.

#6 LA PATATE DOUCE

La patate douce a un secret : son amidon est composé en majorité d'amyllose et non d'amylpectine (qui se gélifient facilement) comme la pomme de terre. Si bien qu'elle affiche un IG plus bas que cette dernière : 50 contre 70. À essayer : coupée en cubes, cuite à la vapeur et servie en "buddha bowl" avec du tofu, du quinoa, des pousses d'épinards, des tranches de concombre et des graines de courge.

#7 - Favoriser la cuisson al dente pour vos pâtes

La cuisson des aliments bouleverse les nutriments qu'ils contiennent. Despêtaestrop cuites afficheront un indice glycémique de 65, contre 50 pour despêtaestrop al dente. Donc on apprend à cuire ses pâtes à la mode italienne, sans une minute de trop ! Et découvrez ici comment alléger les sauces de vos pâtes.

#8 - Utilisez de la farine IG bas pour faire vos gâteaux

Pour faire de la pâtisserie maison sans faire grimper le taux de sucre, privilégiez les farines à indice glycémique bas, soit inférieur à 40. Vous évitez l'embarras du choix avec lafarine d'amarante, lafarine de noisette, lafarine de cacahuète, lafarine de soja, lafarine d'orge moulinée, lafarine de lentilles ou encore lafarine de coco.

#9 - Préférez le pain complet au levain

Oubliez le pain blanc (tout contient l'équivalent de 20 morceaux de sucre) et laissez-vous tenter par le pain aux céréales ou le pain de seigle. Ces deux produits possèdent l'indice glycémique le plus bas de leur catégorie. Sains, savoureux et nourrissants, ils vous apporteront un meilleur sentiment de satiété que le pain à la farine de blé.



#5 LA PATATE DOUCE

La patate douce a un secret : son amidon est composé en majorité d'amyllose et non d'amylpectine (qui se gélifient facilement) comme la pomme de terre. Si bien qu'elle affiche un IG plus bas que cette dernière : 50 contre 70. À essayer : coupée en cubes, cuite à la vapeur et servie en "buddha bowl" avec du tofu, du quinoa, des pousses d'épinards, des tranches de concombre et des graines de courge.

#7 - Favoriser la cuisson al dente pour vos pâtes

La cuisson des aliments bouleverse les nutriments qu'ils contiennent. Despêtaestrop cuites afficheront un indice glycémique de 65, contre 50 pour despêtaestrop al dente. Donc on apprend à cuire ses pâtes à la mode italienne, sans une minute de trop !

#8 - Utilisez de la farine IG bas pour faire vos gâteaux

Pour faire de la pâtisserie maison sans faire grimper le taux de sucre, privilégiez les farines à indice glycémique bas, soit inférieur à 40. Vous évitez l'embarras du choix avec lafarine d'amarante, lafarine de noisette, lafarine de cacahuète, lafarine de soja, lafarine d'orge moulinée, lafarine de lentilles ou encore lafarine de coco.

#9 - Préférez le pain complet au levain

Oubliez le pain blanc (tout contient l'équivalent de 20 morceaux de sucre) et laissez-vous tenter par le pain aux céréales ou le pain de seigle. Ces deux produits possèdent l'indice glycémique le plus bas de leur catégorie. Sains, savoureux et nourrissants, ils vous apporteront un meilleur sentiment de satiété que le pain à la farine de blé.

#9 - Redécouvrez les légumineuses

Haricots blancs, lentilles corail ou encore pois chiches, les légumineuses ont un IG inférieur à 50. Une consommation régulière permet de contrôler votre satiété et gérer votre appétit sans pour autant augmenter le taux de glucides.

#9 - Évitez les produits ultra transformés

Comment repérer les produits transformés ? Il s'agit d'aliments emballés obtenus avec l'ajout d'huile, de sucre ou de sel par exemple. Choisissez des produits sans sucre ajouté, vérifiez que leur composition ne dépasse pas 5 ingrédients au total et repérez les additifs sur les étiquettes pour garantir un IG bas.

#9 - Pour les petits creux, pensez aux oléagineux

Noix, amandes, noix de cajou ou encore pignons de pin possèdent un indice glycémique de 15 en moyenne. Ce chiffre reste le même pour les purées d'amandages et de noisettes. Les oléagineux apportent du magnésium, du fer, du calcium ainsi que des vitamines A, E.

#9 - Des patates oui, mais douces !

L'indice glycémique de la patate douce s'élève à 70, contre 100 pour la pomme de terre. La patate douce se différencie également par sa richesse en fibres et en antioxydants. Et elle permet de réguler le taux de cholestérol et la glycémie.

#9 - Préférez les légumes aux féculents

Vous pouvez diminuer l'indice glycémique de vos repas en les accompagnant de fibres solubles. Vous les trouverez dans les fruits, les légumes frais. Mais si vous ne pouvez vraiment pas vous passer de féculents, oubliez les légumes secs et les pommes-de-terre et choisissez des pâtes seules : ce sont les féculents à plus faible IG.

DIABÈTE DE TYPE 2 : 5 % DES DIABÉTIQUES ATTEIGNENT LA RÉMISSION

© J. L. L. / J. L. L.

En étudiant des données médicales, des chercheurs écossais ont découvert qu'environ 5 % des diabétiques de type 2 pouvaient atteindre la rémission, notamment en perdant du poids. Le diabète de type 2 (DT2) est une maladie qui se caractérise par une hyperglycémie chronique : en clair, chez une personne atteinte de DT2, le taux de sucre dans le sang (la glycémie) est constamment trop élevé. En France, environ 2 millions de personnes sont concernées par cette maladie chronique qui peut

être à l'origine de complications graves – rétinopathie diabétique, insuffisance rénale chronique, infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral (AVC)... Bonne nouvelle pour les personnes atteintes d'un diabète de type 2 : selon une récente étude de la University of Edinburgh (en Écosse), environ 5 % des diabétiques DT2 atteints de rémission, c'est-à-dire un taux de sucre dans le sang (glycémie) qui reste normal après 1 année sans prendre de médicaments antidiabétiques.

DIABÈTE DE TYPE 2 : LA PERTE DE POIDS, UNE CLÉ POUR ATTEINDRE LA RÉMISSION

L'étude s'est intéressée à des données médicales concernant 162 000 diabétiques DT2 âgés de 30 ans et plus ; parmi eux, 7710 étaient en rémission, soit environ 5 % de la population étudiée.

Quels sont les facteurs favorisants de cette rémission ? Les chercheurs écossais ont montré que, sans surprise, la rémission du diabète de type 2 concernait surtout les

personnes qui avaient une hyperglycémie chronique modérée au moment du diagnostic.

Plus intéressant sans doute : il est découvert que les malades ayant réussi à perdre du poids (soit à l'aide de mesures hygiène-diététiques, soit à l'aide d'une chirurgie bariatrique) étaient aussi plus susceptibles d'être en rémission. Voilà un argument supplémentaire pour ne pas laisser tomber notre régime !

ESPAGNE - MAROC Le renseignement espagnol met en garde contre le rapprochement entre le Maroc et l'entité sioniste

Le rapprochement entre le Maroc et l'entité sioniste «est un véritable danger pour l'Espagne et toute la région», a mis en garde le service de renseignement espagnol dans un rapport remis au chef du gouvernement, Pedro Sanchez, mettant l'accent notamment sur «la construction d'une base militaire à proximité des frontières espagnoles». «Nous savons tous que la nation espagnole est en danger.

Le lobby juif est le plus puissant et le plus influent au monde et, de ce fait, le rapprochement entre Rabat et Tel-Aviv met le Maroc en position de force et accroît substantiellement son influence dans la région», note un rapport intitulé «Un nuage rouge dans le ciel de Madrid», dont des extraits ont été relayés par la presse marocaine.

Le rapport du service de renseignement, un document de recherche 2019-2021 qui porte le cachet du Centre supérieur d'études de la Défense nationale (CESEDEN) et de l'Institut espagnol d'études stratégiques (IEEE), tous deux étant des centres d'analyse dépendant du ministère de la Défense, fait remarquer qu'avec la visite, mercredi, du ministre sioniste de la Défense au Maroc, «le niveau de la dangerosité pour l'Espagne passe de la zone jaune à la zone rouge, compte tenu notamment des chapitres compris dans l'accord militaire signé entre les deux parties».

L'accord attendu, permettra au Maroc d'acquérir des équipements sécuritaires de haute technologie, selon les mêmes sources médiatiques.

Il prévoit également une coopération en matière de planification opérationnelle, la recherche et le développement de la technologie militaire, indique le renseignement militaire espagnol, relevant que «cet accord est le premier du genre dans le monde arabe».

Le rapport fait observer, à ce sujet, que «la coopération maroco-israélienne comprend également la construction d'une base militaire à proximité des frontières espagnoles».

Soulignant, en outre, que ce projet dépasse le cadre des accords d'Abraham dont le Maroc est partie prenante, le rapport du service de renseignement espagnol note que «la coopération entre Rabat et Tel-Aviv pourrait dépasser le cadre sécuritaire et militaire pour englober une collaboration en matière de renseignement».

Il relève à ce titre que l'entité sioniste «œuvrera à doter le Maroc d'une antenne locale pour la fabrication de drones, ce qui permettra de renforcer les capacités de l'armée de l'air marocaine, et permettra à Israël de fabriquer des drones en grandes quantités et à bas prix, ce qui lui donnera la possibilité de mieux se positionner sur le marché international de l'armement».

Les Espagnols d'origine marocaine, «une bombe à retardement»

Par ailleurs, le rapport confidentiel du renseignement espagnol a alerté sur les autres manœuvres du royaume dans la région.

Il cite, dans ce sens, notamment l'autorisation du Maroc à la société Qatar Petroleum International Upstream L.L.C et à une autre société sioniste de démarrer l'exploration pétrolière et de gaz dans le Sahara occidental occupé, relevant que «ces projets auront des répercussions catastrophiques sur l'environnement dans les régions espagnoles».

L'installation par une société marocaine d'une ferme piscicole au large des îles Zaffarines a été également citée par le rapport, qualifiant la décision marocaine de «développement dangereux sur laquelle il ne faut pas se taire quels que soient les défis», déplorant l'absence d'une coopération de la part des pays de l'Union européenne (UE).

Le rapport met, en outre, l'accent sur les tentatives d'ingérence du Maroc dans les affaires internes de l'Espagne, notamment dans les villes de Ceuta et Melilla.

«Rabat commence à nous agacer par ses conditions (...) pire en core, elle commence à s'ingérer dans nos affaires intérieures», s'alarme la même source.

Et d'ajouter : «L'activité du renseignement marocain dans les deux villes a gagné en intensité et les Espagnols d'origine marocaine constituent une bombe à retardement pour nous.

Ils peuvent être mobilisés à tout moment par Rabat», ajoute la même source.

Selon le rapport, «le Maroc se permet de tels agissements grâce au poids du lobby juif marocain à Washington».

SAHARA OCCIDENTAL Les multinationales de production d'énergie doivent quitter «immédiatement» le territoire sahraoui occupé

Les entreprises internationales de production d'énergie implantées dans les territoires sahraouis, doivent quitter le sol sahraoui occupé «immédiatement», exige l'Observatoire «Western Sahara Resource Watch» (WSRW) dans son dernier rapport sur les projets marocains d'énergies renouvelables au Sahara Occidental.

Dans ce rapport, intitulé «Eco-blanchiment de l'occupation», l'ONG appelle la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et ses États parties de «contester les rapports climatiques systématiquement erronés du Maroc», en notant que ce pays, puissance occupante du Sahara occidental, «utilise l'énergie verte pour embellir son occupation».

Estimant que d'ici 2030, «la moitié de l'énergie d'origine éolienne produite par le Maroc pourrait être illégalement au Sahara occidental occupé», tandis que sa part d'énergie d'origine solaire «pourrait alors atteindre 32,64 % de sa capacité solaire totale», WSRW rappelle que ce pays installe, pourtant, ce qui est à ce jour «le plus grand projet énergétique sur des terres occupées».

Il s'agit, selon l'observatoire, d'un autre pas en avant dans son plan global de construction d'infrastructures controversées sur les terres qu'il occupe illégalement».

L'observatoire demande au gouvernement marocain de «se conformer au droit international et de s'abstenir d'entreprendre des projets d'infrastructure dans un territoire sous occupation, sans le consentement du peuple sahraoui», et de «permettre aux observateurs internatio-



naux, y compris l'ONU et les organisations internationales pour le climat et les droits de l'homme, de se rendre dans le territoire occupé de manière indépendante et sans entrave».

Le Sahara occidental... un Eldorado pour l'énergie

L'énergie produite sur les terres sahraouies occupées «augmente la dépendance du Maroc au territoire qu'il occupe», indique WSRW dans son rapport, soulignant que ces projets «sabotent fondamentalement» les efforts de paix de l'ONU au Sahara occidental visant à permettre l'expression du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

«L'énergie est utilisée par les industries qui pillent les ressources non renouvela-

bles du territoire et offre des opportunités d'emploi attirant davantage de colons du Maroc.

Elle pourra également, à terme, être exportée à l'étranger, y compris vers l'UE», a-t-elle déploré, s'étonnant du fait que ce pays se présente au niveau international comme «le meilleur de sa catégorie en matière d'énergies renouvelables», alors que les États «ne sont censés présenter que les efforts entrepris sur leur propre territoire, et non en dehors de leurs frontières».

«Le Maroc passe à l'énergie solaire et éolienne pour répondre à ses besoins énergétiques et réduire sa dépendance aux importations d'énergie», rappelle l'observatoire, notant qu'au Sahara occidental occupé «le poten-

tiel est énorme».

L'énergie produite par les grands projets solaires et éoliens au Sahara occidental fournit l'énergie nécessaire aux grandes industries, ce qui a des «conséquences dramatiques» pour le peuple sahraoui, relève WSRW.

Présence des entreprises internationales... pas d'arguments valides

Selon l'ONG, «aucune des entreprises participant à l'industrie des énergies renouvelables à l'intérieur du Sahara occidental, y compris les plus fortement impliquées - la société italienne Enel et l'espagnole Siemens Gamesa - n'a précisé si elle avait même seulement tenté d'obtenir le consentement du peuple du territoire».

Pour elle, «les entreprises internationales utilisent une combinaison d'arguments pour tenter de justifier leurs opérations au Sahara occidental occupé, alors qu'aucun argument n'est valide».

Ces entreprises, poursuit WSRW, «se réfèrent à une prétendue «consultation» des «parties prenantes» ou de la «population» locales», ce qu'elle considère comme «exactement la même approche erronée qu'adoptée par la Commission européenne dans ses accords de commerce et de pêche avec le Maroc».

ARMÉE SAHRAOUIE Nouvelles attaques contre les positions de l'occupant marocain dans les secteurs de Mahbes et Oum Drika

Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) ont mené de nouvelles attaques contre des positions des forces de l'occupant marocain dans les secteurs de Mahbes et Oum Drika, a indiqué le ministère de la Défense sahraoui dans son communiqué N 380. Selon le communiqué rapporté par l'Agence de presse sahraouie (SPS), «les

unités de l'APLS ont exécuté, samedi, des attaques contre les retranchements des soldats de l'occupant marocain dans les régions de Sabkhet Tnouchd (secteur de Mahbes) et de Tedjallet Etalh (secteur d'Oum Drika). Vendredi, des détachements avancés de l'APLS ont mené, des attaques contre les retranchements des forces de l'occupant marocain dans la

région de Feddat El-Mers et Guelb Dired au secteur Housa et la région de Agurara El-Frisk au secteur Mehbes». Les attaques de l'APLS se poursuivent depuis le 13 novembre 2020, contre les forces d'occupation marocaines qui subissent des pertes humaines et matérielles considérables le long du mur de la honte, a conclu la même source.

SAHEL La présence militaire française de plus en plus contestée

Le blocage à Téra, dans l'ouest du Niger, d'un convoi militaire français se rendant à Gao, au Mali, déjà bloqué plusieurs jours par des manifestations au Burkina Faso, atteste, de la contestation qu'engendre désormais la présence militaire française dans le Sahel. Le convoi de la Force française Barkhane composé de près de 100 véhicules en route pour le Mali a été bloqué samedi matin par des manifestants à Téra, région de Tillabéri, où il a passé la nuit, affirme le ministère nigérien de l'Intérieur.

La source ajoute, que la Force française «fait usage de

la force. Malheureusement on déplore la mort de deux personnes et 18 blessés, dont onze graves. Une enquête est ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cette tragédie et situer les responsabilités», fait savoir la même source. Parti de Côte d'Ivoire, ce convoi logistique doit ravitailler la base militaire française de Gao au Mali, en passant dans un premier temps par le Burkina Faso, puis par le Niger.

«Une entrée en territoire burkinabé, il y a plus d'une semaine, le convoi a d'abord été ralenti dans sa progression par des manifestants à Bobo

Dioulasso (sud-ouest), puis dans la capitale Ouagadougou (centre). Mais c'est vendredi, 19 novembre à Kaya, à une centaine de km au nord-est de Ouagadougou, que les manifestants se sont le plus mobilisés contre son passage.

Ces manifestations dans les villes de passage du convoi au Burkina Faso, ont été organisées par la Coalition des Patriotes africains du Burkina Faso (Copa BF). «Nous avons décidé de faire barrage, parce que malgré les accords signés avec la France, nous continuons à enregistrer des morts et nos pays demeurent sous-armés», a déclaré son porte-

parole, Roland Bayala. Il a affirmé avoir «appelé les populations qui se trouvent sur l'itinéraire de ce convoi à se mobiliser». Des négociations entre le gouvernement burkinabé et les organisateurs des manifestations, ont permis au convoi de reprendre sa route jeudi, 25 novembre, vers la frontière avec le Niger. La présence militaire française au Sahel, déployée dans le cadre de l'opération Barkhane de lutte contre les groupes terroristes, est de plus en plus critiquée au Niger, au Burkina Faso et dans d'autres pays d'Afrique de l'ouest.

PALESTINE

Célébration de la Journée de solidarité avec les Palestiniens dans un climat de trahison

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien sera célébrée lundi, dans un contexte marqué par l'intensification de la colonisation israélienne en Palestine et le blocage persistant du processus de paix, exacerbés par la normalisation des relations entre l'entité sioniste et certains pays arabes, qualifiée de «trahison» à la cause palestinienne.

L'ONU a retenu, en 1977, la date du 29 novembre pour la célébration de la «Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien».

Cette date choisie, en raison de sa signification et de son importance pour le peuple palestinien, est basée sur l'appel de l'Assemblée générale des Nations unies à la célébration annuelle de la résolution sur le plan de partage de la Palestine.

Adoptée le 29 novembre 1947, cette résolution est destinée à créer un Etat arabe et un Etat juif, sur ce territoire disputé et convoité.

Depuis, le peuple palestinien continue d'y perdre du territoire, au profit d'Israël et les conditions de vie des Palestiniens se sont détériorées.

Les Palestiniens sont également victimes d'agressions militaires à répétition, tuant plusieurs civils innocents (hommes, femmes et enfants), notamment dans la bande de Gaza, soumise à un strict blocus depuis 15 ans.

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien offre traditionnellement à la communauté internationale l'occasion de concentrer son attention sur le fait que la question de la Palestine n'est pas encore réglée et que le peuple palestinien n'a pas encore atteint ses droits inaliénables tels que définis par l'Assemblée générale (AG), à savoir le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale, et le droit des



Palestiniens de retourner dans leurs foyers et vers leurs biens, d'où ils ont été déplacés.

Cette année, la Journée de solidarité avec le peuple palestinien intervient au moment où la question palestinienne a connu un développement dangereux, marqué par la signature, fin 2020, d'accords de normalisation entre l'entité sioniste et quatre pays arabes.

La cause palestinienne prise en otage

Les Emirats arabes unis, le Bahreïn, le Soudan et le Maroc ont ainsi «normalisé» leurs relations avec l'entité sioniste, dans le cadre des «Accords d'Abraham», bafouant ainsi l'initiative de paix arabe.

En 2002, lors du sommet de la Ligue des Etats arabes à Beyrouth, l'Arabie saoudite avait proposé l'initiative de paix arabe qui prévoyait la normalisation des relations avec Israël sous certaines conditions dont principalement la création d'un

Etat palestinien «indépendant» et «souverain» sur les territoires palestiniens occupés.

Il s'agit d'une erreur politique, d'une trahison d'al-Qods, d'al-Aqsa et de la cause palestinienne, et d'un coup de poignard dans le dos des Palestiniens, selon les termes utilisés par les responsables palestiniens dans leurs réactions à cette normalisation.

Pour les Palestiniens, une telle normalisation avec Israël «encourage les forces d'occupation à commettre davantage de violations contre le peuple palestinien» et ouvrira la voie à «une guerre plus agressive et à l'expansion du sionisme, de la judaïsation et de la colonisation de la terre palestinienne».

C'est dans ce sillage qu'un vaste élan de solidarité internationale avec le peuple palestinien a été lancé notamment dans les pays ayant normalisé leurs relations avec l'entité sioniste à travers de manifestations de protestations contre cet

accord, et de soutien à la cause palestinienne.

Le Maroc, dont le souverain est président du Comité d'al-Qods, a normalisé ses relations avec Israël le 10 décembre 2020, en échange de la reconnaissance par l'ex-président américain Donald Trump de la prétendue «souveraineté» du royaume sur le Sahara occidental.

Ce «troc» a été vivement condamné à travers le monde et surtout par le peuple marocain qui est descendu, pendant plusieurs jours, dans la rue, pour exprimer son rejet de cet accord, des manifestations souvent réprimées par le régime en place. A noter que des manifestations contre la normalisation sont également prévues lundi au Maroc, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Donc, ce 29 novembre sera une nouvelle occasion pour beaucoup de pays et de peuples d'exprimer leur soutien au peuple palestinien, d'interpeller la communauté internationale, les Nations unies en tête, sur la politique d'apartheid menée par l'entité sioniste et de l'appeler à agir et traduire ses paroles en actes face à l'escalade dangereuse dans les territoires palestiniens.

Et le monde entier est appelé aussi à exercer de vraies pressions sur Israël pour l'amener à mettre fin à l'occupation et aux violations du droit international.

PALESTINE-ENTITÉ SIONISTE

L'ambassadeur de Palestine en Algérie : «L'occupant israélien veut vider El Qods de ses habitants et de ses repères»

L'occupation israélienne accentue la pression sur les habitants d'El Qods occupée dans le but de les chasser de la ville et d'effacer le caractère arabe et musulman de cette dernière, a indiqué, dimanche, l'ambassadeur de Palestine en Algérie, assurant que «les habitants d'El Qods et les Palestiniens en général résisteront à ces tentatives et défendront leurs Ville sainte et repères jusqu'au bout».

Dans un entretien accordé à l'APS, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien coïncidant avec le 29 novembre de chaque année, Fayez Abou Attia a souligné que «la démarche de l'occupant israélien s'inscrit dans le processus de judaïsation entamé depuis 1948», soulignant que «cette démarche sera vaine et sans conséquences». «Les Palestiniens défendront leur ville jusqu'au bout et ne se laisseront jamais faire», a, en outre, affirmé le diplomate, faisant remarquer qu'«El Qods est dans le cœur de chaque Palestinien et Arabe jaloux de sa Nation arabe et musulmane».

Pour M. Abou Attia, «c'est cet attachement des Palestiniens à leur ville qui irrite et fait le plus peur aux Israéliens». Revenant, par ailleurs, sur la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, l'ambassadeur a déclaré que «cette journée a pour but de mettre la lumière sur les violations et les crimes israéliens contre le peuple palestinien notamment les massacres contre des civils innocents, l'emprisonnement d'enfants et de femmes, l'implantation de nouvelles colonies et les attaques contre les lieux saints». A ce titre, le diplomate palestinien a mis l'accent notamment sur les violations et les sévices qu'endurent les Palestiniens dans les grôles de l'occupant, soulignant que «ce dernier viole toutes les normes internationales et humanitaires les plus élémentaires garanties par les conventions internationales, y compris la troisième Convention de Genève».

Dans le même sillage, M. Abou Attia a affirmé que «l'occupant est allé dans son entêtement et sauvagerie jusqu'à emprisonner des enfants et des personnes malades sans leur fournir des soins», soulignant que «cette façon de traiter a entraîné la mort de beaucoup parmi ces prisonniers». Citant, dans ce contexte, le cas du prisonnier Mohamed al-Halabi, en détention depuis 2016 sans qu'il ne soit jugé, le diplomate palestinien a assuré que «ce genre de crimes se hisse au rang de crimes contre l'humanité», affirmant que «les Palestiniens s'emploient désormais à révéler de telles pratiques et les montrer à toutes les organisations internationales des droits de l'Homme, afin de les condamner et d'appeler l'occupant à y mettre fin». Selon le diplomate, et en dépit de toutes les méthodes répressives et inhumaines de l'occupant, les «prisonniers palestiniens ne se découragent pas et continuent à lutter et tenir tête à l'ennemi», saluant au passage «l'héroïsme des prisonniers palestiniens dans la prison de Djaaboul qui ont défié l'occupant et pu s'échapper», avant d'être arrêtés à nouveau.

«Se conformer à l'initiative de paix arabe»

Abordant, par ailleurs, la démarche de la normalisation que suivent certains pays arabes et musulmans avec l'entité sioniste, l'ambassadeur palestinien a indiqué que «le gouvernement palestinien rejette toute démarche allant dans ce sens», appelant «les pays arabes à se conformer à l'initiative de paix arabe adoptée unanimement lors du sommet de Beyrouth en 2007».

Il déclare, à ce sujet, que «les Palestiniens attendent beaucoup du prochain Sommet arabe prévu au mois de mars 2022 en Algérie». «Aujourd'hui, nous attendons les conclusions du prochain Sommet arabe en Algérie. Nous nous uitions à ce qu'il soit un sommet qui mettra la question palestinienne au cœur de ses préoccupations, afin de déjouer toutes les conspirations de l'occupant et de ses alliés contre la Palestine et son peuple», assurant que les Palestiniens sont «optimistes, compte tenu notamment de la position de l'Algérie, constamment en faveur de la cause palestinienne». Evoquant la situation prévalant actuellement dans les territoires occupés, le diplomate a fait observer que «l'actuel gouvernement israélien d'extrême droite n'est que le prolongement de l'ancien gouvernement de Netanyahu, peut-être pire, en ce sens qu'il poursuit aveuglément dans la voie de la colonisation, en violation des résolutions onusiennes, y compris la résolution 2334 du Conseil de sécurité condamnant la colonisation israélienne». Selon l'ambassadeur, «la nouvelle politique des Israéliens n'a fait que renforcer la détermination des Palestiniens à poursuivre la lutte». «Cette détermination a été réaffirmée par le président palestinien Mahmoud Abbas dans son dernier discours devant l'Assemblée générale de l'ONU où il avait mentionné clairement que si Israël ignore la solution à deux Etats, les Palestiniens seront prêts à poursuivre la lutte et les sacrifices jusqu'à ce qu'ils arrachent leur droit, à savoir d'établir un Etat indépendant avec El-Qods comme capitale». M. Abou Attia a dénoncé, sur un autre plan, l'embargo économique que continue l'ennemi sioniste d'exercer sur la Palestine. Il a rappelé que ce procédé a commencé sous l'ancien président américain Donald Trump, «qui voulait faire chanter les dirigeants palestiniens pour qu'ils acceptent le complot de l'Accord du siècle» pour liquider les Palestiniens, dénonçant l'adhésion de certains pays européens à cette démarche. L'ambassadeur palestinien a affirmé, enfin, que la nouvelle administration américaine de Biden a commencé à assouplir les sanctions imposées contre la Palestine, exprimant son «souhait de voir les autres pays suivre la même démarche».

APS

MAE TUNISIEN

Palestine: faire pression sur l'occupant pour se conformer à la légalité internationale

La Tunisie a appelé la communauté internationale à assumer pleinement sa responsabilité en amenant les forces d'occupation israéliennes à se conformer aux résolutions onusiennes et à la légalité internationale.

«La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui coïncide avec le 29 novembre de chaque année, est une occasion renouvelée pour prendre conscience de l'ampleur de la souffrance du peuple palestinien, face à la persistance des répressions israéliennes et des violations des droits des Palestiniens», indique le ministère tunisien des Affaires étrangères, cité par l'agence de presse TAP.

La Tunisie poursuivra son appui constant à la cause palestinienne et à la

volonté légitime du peuple palestinien de recouvrer ses droits non négociables, notamment l'établissement d'un Etat indépendant avec une pleine souveraineté basée sur les frontières de 1967, avec Al Qods pour capitale, ajoute la même source. La Tunisie a réaffirmé à cette occasion son «rejet catégorique» de la politique d'annexion menée par les autorités d'occupation israéliennes et dénoncé une «violation criante» du droit international et du droit humanitaire.

Elle exhorte la communauté internationale à agir sérieusement et d'urgence pour amener Israël à arrêter tout plan d'annexion et à se conformer à la résolution du Conseil de sécurité N. 2334 de 2016 qui appelle à arrêter immédiatement et complè-

tement toutes ses activités de peuplement dans les Territoires palestiniens occupés, de manière à progresser dans le règlement du conflit israélo-palestinien.

«Les agressions israéliennes survenues durant le mois de Ramadhan dans les territoires occupés confirment l'urgence de lancer des négociations sérieuses et crédibles, en vue d'asseoir une paix juste, globale et durable dans la région», ajoute la même source.

Et d'ajouter que la Tunisie soutient l'initiative visant à tenir un congrès international avec la participation de toutes les parties concernées en vue d'entamer un véritable processus de paix basé sur le droit international, les résolutions de l'ONU et l'initiative de paix arabe.

HONDURAS

Près de 5,2 millions d'Honduriens appelés aux urnes pour élire le président

Près de 5,2 millions d'Honduriens sont appelés aux urnes dimanche pour élire le président du pays.

Le scrutin s'annonce serré et le lendemain du vote sous tension.

Xiomara Castro, épouse de l'ex-président Zelaya renversé par un coup d'Etat en 2009, et leader du parti de gauche LIBRE, est donnée favorite par plusieurs sondages.

Le Parti National (droite)

du président sortant Juan Orlando Hernandez, au pouvoir depuis 2010, représenté par le maire de la capitale Tegucigalpa, Nasry Asfura, n'a cependant pas dit son dernier mot. Les autorités ont mobilisé 42.000 militaires et policiers pour acheminer le matériel électoral aux 5.755 bureaux de vote à travers le pays et éviter toute «confrontation», quatre ans après les manifestations violentes qui

avaient suivi les dernières élections générales. «Nous garantissons (...) que demain les mesures de sécurité seront (déployées) sur tout le territoire national», a annoncé la veille du scrutin le chef des Forces armées du Honduras, le général Tito Livio Moreno. «Nous nous sommes déployés depuis plusieurs jours pour garantir au peuple du Honduras sécurité et paix», a-t-il ajouté. Outre leur prési-

dent, les électeurs doivent choisir 128 députés et 596 maires et maires adjoints ainsi que des conseillers municipaux et une vingtaine de députés au Parlement régional centro-américain.

Depuis le coup d'Etat qui a renversé le président de gauche Manuel Zelaya en 2009, le Honduras a été dirigé par le Parti National sous la férule du président sortant Juan Orlando Hernandez.

REPORTAGE

ARTS PLASTIQUES

Le patrimoine au cœur de l'exposition «DUO»

Le riche et multimillénaire patrimoine culturel national est au cœur de l'exposition, organisée au Centre Mustapha Kateb » de l'Etablissement « Art et culture » de la wilaya d'Alger sous le titre « DUO » comprenant les œuvres du couple de plasticiens Kamel Bellatreche et Maria Eltsova.

Par Djamel BOUDDAA

La première partie de l'exposition, intitulée « Silence, on tourne! » est organisée en hommage au cinéaste et réalisateur Azzedine Meddour (8 mai 1947-16 mai 2000), qui compte à son actif 13 œuvres cinématographiques dont « Le colonialisme sans empire », une série sur les luttes de libération dans le monde,

sortie en 1978 et « La montagne de Baya » (de son titre originel « Adrar n Baya », 1997), un film sur la spoliation des terres par l'occupant colonialiste et dont les séquences du film ont été dessinées par Kamel Bellatreche.

« J'expose à cette occasion dix-sept aquarelles sur les deux cent cinquante que compte ma collection personnelle », a indiqué à DK News le scénographe qui a réalisé le Story Board (dessins réalisés avant le tournage pour visualiser les plans d'une séquence cinématographique) de ce film qui lui a nécessité deux ans et demi de travail.

« L'objectif de cette exposition est d'expliquer au public c'est quoi un Story Board. Un film, il faut d'abord le dessiner », a souligné le scénographe dont les aquarelles, exposées pour la première fois, portent sur les costumes de l'époque, des maisons décorées de signes et symboles et des lieux.

« Ces lieux existent comme par exemple cette allée située dans la commune de Larbaa Nath Irathen et cette grotte à Beni Amrane », a confié le scénographe qui a aussi présenté lors de cette exposition trois peintures à l'huile sur toile de style à la fois figuratif tendant vers l'abstrait qu'il a réalisées suite à un rêve.

Kamel Bellatreche est titulaire d'un Magister of Fine Art de l'Académie d'Etat des Arts plastiques « Sourikov » de Moscou. Le scénographe, dont la première exposition remonte à 1985 (Moscou), en compte à son actif cinq : à l'hôtel « El Djazaïr » (1988), à Moscou (exposition collective) et à l'ambassade d'Algérie dans la même ville (1989)

« L'objectif de cette exposition est d'expliquer au public c'est quoi un Story Board. Un film, il faut d'abord le dessiner »

et à la Pouponnière d'Alger sous le titre « Bonheur pour tous » (1993).

La seconde partie de l'exposition, intitulée « Algérie beauté et diversité », un hymne à la beauté d'Algérie, comprend dix-sept tableaux de Maria Eltsova, réalisés selon la technique peinture à l'huile sur toile. L'artiste qui a souligné que « La beauté ne se voit qu'avec les yeux de l'âme », a dans cette série d'œuvres pleines de lumière et d'une grande richesse plastique mis en exergue la beauté du paysage algérien et la richesse des coutumes et des traditions ancestrales transmises de génération en génération et jalousement sauvegardées. « La Casbah, le haïk, le rituel du thé et toute cette richesse du patrimoine. C'est la Mémoire, l'Authenticité », a déclaré à DK News cette plasticienne, passionnée de l'Algérie, et dont les œuvres sont constituées

de paysages, de portraits et de scènes de vie.

C'est ainsi que l'artiste a mis en relief la beauté et l'immensité des paysages du Sahara à travers les tableaux aux couleurs chaudes portant les titres évocateurs « Voyageurs » avec en avant-plan une caravane et « Voyage », la richesse des traditions et l'art de vivre telle que la peinture intitulée « Cérémonie du thé » ainsi que la richesse et l'élégance du costume traditionnel du Sud dont le chèche de couleur bleu porté avec beaucoup d'élégance. La fête riche en sonorités et en couleurs avec la joueuse de l'imzad, vièle monocorde traditionnelle fabriquée et jouée uniquement par la femme qui s'accompagne aussi de sa voix, est aussi l'un des autres thèmes de l'artiste dont les œuvres sont empreintes de beaucoup de sensibilité, de poésie et de musicalité.

Très attachée à l'Algérie, à son patrimoine et à sa culture, Maria Eltsova a aussi rendu un hommage à la Casbah d'Alger à travers les œuvres représentant une ruelle avec vue sur mer, la célèbre mosquée « Ketchaoua » qui vient de subir un bain de jeunesse ainsi que des portraits de femmes portant majestueusement le haïk. Ces derniers tableaux ont été peints dans des tons froids parce que, a expliqué l'artiste, « c'était le matin et la lumière était douce ».

Parlant de ses compositions, Maria Eltsova a indiqué qu'elle utilise dans la plupart de ses tableaux la spatule, à l'exemple de la série consacrée au Sahara et portant les titres « Voyage », « Voyageurs » et « Cérémonie du thé », « pour donner plus de profondeur et une certaine facture à l'œuvre ». « J'aime travailler avec la spatule, je me sens plus libre. Avec la spatule, je mélange la peinture sur la toile directement, non pas sur la palette. Je superpose quelquefois les couleurs » a confié la plasticienne dont le style de prédilection est le figuratif et un peu l'impressionnisme. « J'ai



trouvé mon style à moi » a souligné l'exposante qui fait la composition de ses tableaux avec les couleurs. « On peut composer un tableau avec la peinture. Les tableaux parlent aussi », a ajouté Maria Eltsova concluant : « J'ai obtenu le Grand prix à la Compétition internationale des arts visuels de Londres en 1921 avec mes cinq toiles sur le Sud de l'Algérie ».

Maria Eltsova est titulaire, elle aussi, d'un Magister of Fine Art de l'Académie d'Etat

des Arts plastiques « Sourikov » de Moscou. La plasticienne, dont la première exposition remonte à 1987 (Moscou) et porte le titre « La Casbah d'Alger », en compte à son actif six : à l'hôtel « El Djazaïr » (1987), à Moscou (1988), à l'Ambassade de Russie à Alger et à « Djénane El Mitak » (1992), à la Pouponnière d'Alger sous le titre « Bonheur pour tous » et à l'Ambassade de Russie à Alger (1993, 1994 et 2000).

D. B.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA
DAIRA : HAMMAM DALAA
COMMUN : HAMMAM DALAA

Numéro d'identification fiscale : 098428039000135

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 15/2021

LA COMMUNE DE HAMMAM DALAA annonce un avis d'appel d'offres ouvert N° 15/2021 pour la réalisation des projets suivants:

Fonçage et équipement et raccordement et électrification forage a Région DREAT pour approvisionnement de la population DREAT d'eau potable : lot (fonçage et Equipement et Raccordement)

tous soumissionnaires intéressés peuvent retirer le cahier des charges auprès de (L'A.P.C de HAMMAM DALAA - Bureau des marchés) contre paiement de la somme de 6.000 DA à l'ordre de trésorier Communal HAMMAM DALAA à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offre au journal national ou bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière

A/ Desider de candidature:

- 1- Une déclaration de candidature (dûment remplie, signée cachetée et daté par le soumissionnaire).
- 2- Déclaration de probité (dûment remplie, signée cachetée et daté par le soumissionnaire).
- 3 - certificat de qualification (principe en hydraulique activité code fonçage + code Equipement + code Raccordement) copie (valable).
- 4- Bilan financier de l'entreprise de 03 dernières années -2018-2019-2020 (copie).

B/ Capacité technique:

- 05 - Moyens humains : liste des moyens humains destinés au projet (CNAS, CACOBATHP) (présentation des attestations d'affiliation pour les cadres).
- 06 - Moyens matériels : liste des Moyens matériels destinés au projet année 2021 (suivant cahier de charge)
- 07 - Planning d'exécution des travaux signé, daté (suivant cahier de charge offre technique).
- 8 - Copie du statut de la société pour les personnes morales.
- 9 - Attestation de mise à jour CNAS - CASNOS - CACOBATHP copie valable.
- 10 - Les extraits de rôle (apurés ou un échéancier) copie valable
- 11 - Numéro d'identification fiscale (copie)
- 12 - Registre de commerce électronique (copie)
- 13 - Numéro compte bancaire (copie)
- 14 - Les documents relatifs aux pouvoirs habilitants les personnes à engager l'entreprise.

Observation : Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de son avisement conformément l'article 69 de décret présidentiel n° 15-247

C/ L'offre technique:

- 01- Déclaration de soucrire signée daté.
- 02 - Cahier des charges signé paraphé et daté.
- 03 - Tout document permettant d'évaluer l'offre technique, un mémoire technique justificatif et tout autre document exige en application des dispositions.

D/ L'offre financière:

- 01- Une lettre de soumission signée cachetée signé et daté.
- 02 - Bordereaux des prix unitaires signée cachetée signé et daté.
- 03 - Devis quantitatif > Estimatif signée cachetée signé et daté
- 04 - Décomposition du prix global et forfaitaire (p/soumissionnaire, remplie, signé, datée et cachetée)

Suivant l'article 66 de décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, les offres doivent être déposées le dernier jour de la date de préparation des offres à partir de 9h00 jusqu'à 13h30 au bureau de secrétariat particulier du (secrétariat générale) de l'A.P.C de hammam dalaa.

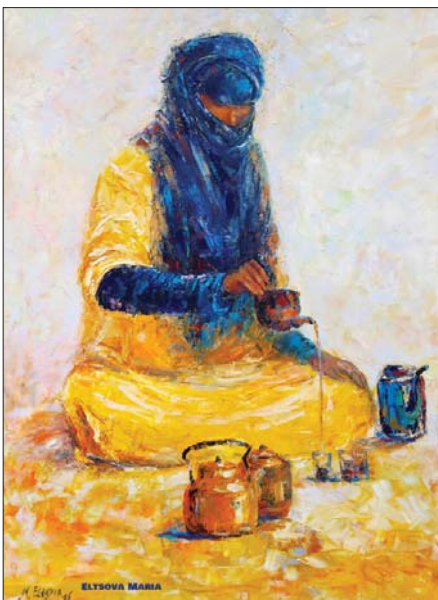
La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offre dans le journal ou bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention " dossier de candidature " "offre technique" ou "offre financière", selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention " à ne pas ouvrir que part la commission d'ouverture des plis et dévaluation des offres - appel d'offre n°... l'objet de l'appel d'offres".

A/ Monsieur : Président de l'APC Hammam Dalaa AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N 15-2021

fonçage et équipement et Raccordement et Electrification forage a Région DREAT pour Approvisionnement de la population DREAT d'eau potable : lot (fonçage et Equipement et Raccordement)
" à ne pas ouvrir que part la commission d'ouverture des plis et dévaluation des offres"

L'ouverture des plis se fera en séance publique au siège de l'A.P.C le dernier jour de la préparation des offres à 13h30 .
Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant la même heure.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée 90 jour + la durée de préparation des offres.



INTERNET

L'Unesco adopte un premier texte mondial encadrant l'intelligence artificielle

L'Unesco a annoncé jeudi avoir adopté un premier texte mondial sur l'éthique de l'intelligence artificielle (IA) afin d'essayer d'encadrer ces technologies révolutionnaires, qui font peser des risques fondamentaux sur les sociétés en dépit des nombreuses avancées qu'elles permettent, rapportent des médias.



«Les technologies de l'IA peuvent rendre de grands services à l'humanité» et «tous les pays peuvent en bénéficier», mais «elles soulèvent également des préoccupations éthiques de fond», souligne dès son préambule la recommandation de 28 pages, ratifiée par les 193 Etats-membres de l'Unesco. Il y a «nécessité d'assurer la transparence et l'intelligibilité du fonctionnement des algorithmes et des données à partir desquelles ils ont été entraînés», car ils peuvent influencer sur «les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, l'égalité des genres, la démocratie», assure encore cette organisation onusienne.

Presque absente au début du millénaire, l'IA s'est progressivement greffée à nos vies: elle décide quelles actualités nous lirons sur notre téléphone, quels films nous seront proposés en streaming, quels trajets les systèmes de guidage nous feront suivre... Mais les algorithmes qui lui permettent de fonctionner ont aussi été détournés à mauvais escient ces dernières années, illustrant ses dangers. Facebook a été au

centre de plusieurs scandales. Le cabinet britannique Cambridge Analytica a été accusé d'avoir détourné les données du géant américain pour peser politiquement sur le référendum ayant amené au Brexit au Royaume Uni, et sur l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis.

Plus récemment, Facebook a été accusé de polariser les sociétés en surexposant des contenus extrémistes ou conspirationnistes. Fruit d'un travail ayant démarré en 2018, la recommandation de l'Unesco met en avant des valeurs - «Respect, protection et promotion des droits de l'Homme», «diversité et inclusion», promotion de

de l'environnement - que les Etats-membres s'engagent à respecter. Elle liste également des actions que les signataires devront réaliser, notamment la mise en place d'un outil législatif pour encadrer et surveiller les IA, «assurer une sécurité totale pour les données personnelles et sensibles» ou encore éduquer les masses à leur sujet.

ITALIE

Sanction de 20 millions d'euros contre Google et Apple



Le gendarme de la concurrence italien a infligé vendredi une amende de 20 millions d'euros à Google et Apple, équitablement répartie entre les deux sociétés, pour des pratiques commerciales «non-correctes».

L'antitrust italien «a établi que les deux sociétés ont chacune violé deux fois le Code de la consommation, la première en ne fournissant pas suffisamment d'informations (à ses clients, ndlr), la seconde pour «pratiques agressives» dans l'utilisation des données des consommateurs à des fins commerciales», indique un communiqué, relayé par des médias. Rappelant que les deux géants du numériques recueillent des informations de leurs clients, l'antitrust «a établi que ni Google ni Apple n'ont fourni des informations claires et immédiates sur l'acquisition et l'utilisation des données de leurs utilisateurs à des fins commerciales», selon la même source.

Concernant la seconde violation, le gendarme de la concurrence dénonce «une pratique agressive» de la part des

deux sociétés. Google par exemple est accusé de pré-installer dans la phase de création d'un compte «l'acceptation par l'utilisateur du transfert et de l'utilisation de ses propres données à des fins commerciales». Cette «pré-activation permet le transfert et l'utilisation des données par Google (...) sans la nécessité d'autres passages au cours desquels l'utilisateur pourrait confirmer ou modifier son choix», précise le communiqué.

«Dans le cas d'Apple, l'activité promotionnelle est basée sur une modalité d'acquisition de l'accord sur l'utilisation des données à des fins commerciales sans prévoir pour le consommateur la possibilité de choisir auparavant concernant le partage de ses propres données», poursuit l'antitrust.

Cette autorité indépendante avait déjà infligé mardi une lourde amende, 200 millions d'euros, à Amazon et Apple, dont plus de 134 millions à cette dernière, pour avoir restreint l'accès à la plateforme Amazon de certains revendeurs de produits Apple.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya D'ouled- Djellal
Daira d'Ouled - Djellal
Commune d'Ouled - Djellal
N° d'identification fiscal de la commune :098407055073423

Avis d'attribution provisoire d'un marché

Conformément à l'article N°: 65 -2eme paragraphe du décret présidentiel N°:15/247 du: 16/09/2015,comportant réglementation des marchés publics et délégations de service public.
Le président de l'assemblée populaire communale annonce aux soumissionnaires à la appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°: 06/2021 relatif au :

Réalisation réseau d'assainissement pour habitations de la zone Tarifra.

Inscrit aux journaux nationaux :
- Al itihad : du 01/02/2021.
-DK News : du 12/08/2021.
- BOMOP du :22/08/2021 au 28/08/2021

D'après l'évaluation des offres par la commission compétente le marché du projet au: Réalisation réseau d'assainissement pour habitations de la zone Tarifra.

à été attribué provisoirement comme suit :

Désignation de l'entrepreneur	NIF de l'entrepreneur	Montant du marché (en ttc)	Délais de réalisation	Note obtenue	Observations
L'entreprise des Travaux publique et Hydraulique Ouled - Djellal De Gerant Hatj Rachid	189079500622181	17.284.675,00 DA	(03) Mois	89	Le Mois Disant

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière à se rapprocher au section d'équipement de la commune, au plus tard trois (03) jours à compter de la première jour de la publication de l'attribution provisoire du marché dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public ou à la presse (4^{ème} paragraphe de l'article 82 du décret ci-dessus).

Le soumissionnaire qui conteste le choix du service contractant peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public ou à la presse. Si le dixième jours coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant (disposition article 82 du décret ci-dessus).

DK NEWS

Anep : 2116020835 du 29/11/2021

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Médéa
Daira de ouzera
Commune de ouzera

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

Matricule fiscal : 098426025020240

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02 et 74 du décret présidentiel N° -15 247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation du service public. Le président de l'assemblée populaire communale de Médéa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 12/2020 paru dans les quotidiens nationaux : Akhbar El Yawm le 08/12/2020 et Info Sport du 08/12/2020 portant le service suivant :

- ALIMENTATION DES CANTINES SCOLAIRES 2022 : Alimentation général.
- ALIMENTATION DES CANTINES SCOLAIRES 2022 : Légumes et fruits.
- ALIMENTATION DES CANTINES SCOLAIRES 2022 : Viandes blanche et rouge et œufs.
- ALIMENTATION DES CANTINES SCOLAIRES 2022 : Pain.

qu'a l'issue de l'évaluation des offres les marchés ont été attribués provisoirement comme suit :

Désignation du projet	Désignation de fournisseur	Montant minimale en TTC (DA)	Montant maximale en TTC (DA)	Offre technique	Paramètre de choix
ALIMENTATION DES CANTINES SCOLAIRES 2022 : Alimentation général	zahraoui zahra	2.090.885.49	3.647.289.37	25 P	moins disant
ALIMENTATION DES CANTINES SCOLAIRES 2022 : Fruits et Légumes	zahraoui zahra	1.174.968.04 Après correction	2.069.211.38	25 P	moins disant
ALIMENTATION DES CANTINES SCOLAIRES 2022 : Viandes rouge, blanche et œufs.	kanouidi rahab	2.618.257.00 Après correction	4.615.148.00	25 P	moins disant
ALIMENTATION DES CANTINES SCOLAIRES 2022 : Pain 2	dbiehe anissa	617.850.00	1.099.350.00	15 P	offre unique

Un délai de 10 jours est accordés aux soumissionnaires pour un éventuel recours à compter de la première parution de cet avis sur la presse ou BOMOP et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant règlement des marchés publics et délégation du service public.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, sont invités à se rapprocher de mes services au plus tard (03) trois jours à compter de la première parution de cet avis dans le BOMOP ou la presse nationale pour leur communiquer ces résultats par écrit

DK NEWS

Anep : 2116020823 du 29/11/2021

Mots fléchés géants de force 1 à 3 n°1171

paques de plage vendeuse de sacs ↓		trimerais ↓ répudiera ↓		types de religions pronom relatif ↓		boquin rigolo ↓ en outre ↓		prit fin ↓ état européen ↓		détournes du droit chemin ↓		postes avancés ↓ patron des orfèvres ↓	
conclusions épaisseur ↓							alterne les semis objet de cuisinier ↓			habille ↓ faux brillant ↓			
personne niaise étaleras ton cran ↓				concurrence supporter ↓									
						plus haut que la vague sujet ↓				rognon ↓ mauvais cheval ↓			
petit véhicule sur rail ↓	plein ↓ sauvé du naufrage ↓			élimineras image sacrée ↓									variante chimique ↓
côté du soleil levant ↓		quintessence ↓ palperas ↓				pièces à homards rassemblés ↓							
supports de cables normale ↓				animaux artiques jupes de ballet ↓									sanje ↓
lacha un vent entiché ↓													
boucliers de couturiers ↓	affermit ↓ voleur ↓												
injurieras ↓													
renvoi ↓													
saleté ↓													

Solution

Sudoku n°2471

2	6	8	1	3	7	9	4	5		9	6	8	7	3	2	5	4	1
7	3	4	9	6	5	8	1	2		2	1	3	6	5	4	9	8	7
1	9	5	2	4	8	7	6	3		4	5	7	1	9	8	2	6	3
8	5	9	7	2	6	4	3	1		8	4	5	3	7	9	1	2	6
4	1	6	3	5	9	2	7	8		1	3	9	2	4	6	7	5	8
3	7	2	8	1	4	5	9	6		6	7	2	8	1	5	3	9	4
5	2	7	6	9	1	3	8	4		2	6	7	5	9	1	4	8	7
6	8	3	4	7	2	1	5	9		4	8	3	7	2	6	5	8	3
9	4	1	5	8	3	6	2	7		5	1	9	3	8	4	9	2	1

Mots Croisés n°2471

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	P	O	R	T	E	D	R	A	P	E	A	U
2	A	M	E	U	T	E	E		A	V	E	N
3	R	O	M	E		F	E	R	R	E		
4	A	P	O	S	T	O	L	A	T		E	U
5	G	L	U		R	U	S	T	I	N	E	S
6	R	A	S	O	I	R		A	R	I	S	A
7	A	T	T	E	N	S	I	O	N		G	
8	P	E	P	E	R	E		S	N	D	E	
9	H		O	R	A	N	T		S	U	R	E
10	E	N	T	A		T	U	F		R	U	S

Grille géante n°1171

•	P	•	B	•	C	•	A	•	I	•	C	•	D	•	A
•	M	•	R	•	O	•	N	•	T	•	E	•	V	•	E
•	D	•	E	•	S	•	T	•	A	•	S	•	O	•	I
•	O	•	S	•	I	•	E	•	M	•	L	•	A	•	O
•	D	•	R	•	A	•	S	•	O	•	T	•	R	•	O
•	E	•	S	•	T	•	A	•	R	•	O	•	S	•	S
•	D	•	R	•	A	•	S	•	O	•	T	•	R	•	O
•	E	•	S	•	T	•	A	•	R	•	O	•	S	•	S
•	N	•	A	•	T	•	E	•	M	•	L	•	A	•	O
•	F	•	P	•	E	•	R	•	A	•	S	•	O	•	I
•	D	•	E	•	S	•	T	•	A	•	S	•	O	•	I
•	S	•	A	•	S	•	O	•	T	•	E	•	R	•	O
•	B	•	O	•	C	•	O	•	L	•	T	•	E	•	M
•	O	•	R	•	A	•	S	•	O	•	T	•	E	•	M
•	C	•	R	•	O	•	S	•	T	•	E	•	R	•	O
•	R	•	E	•	S	•	T	•	A	•	S	•	O	•	I
•	P	•	E	•	R	•	A	•	S	•	O	•	I	•	E
•	A	•	V	•	E	•	N	•							
•	S	•	T	•	E	•	R	•	R	•	E				
•	O	•	S	•	I	•	E	•	M	•	L	•	A	•	O
•	E	•	S	•	T	•	A	•	R	•	O	•	S	•	S
•	S	•	A	•	S	•	O	•	T	•	E	•	R	•	O
•	E	•	S	•	T	•	A	•	R	•	O	•	S	•	S
•	R	•	E	•	S	•	T	•	A	•	S	•	O	•	I
•	C	•	R	•	O	•	S	•	T	•	E	•	R	•	O
•	R	•	E	•	S	•	T	•	A	•	S	•	O	•	I

ATHLÉTISME Le Championnat national hivernal les 18 et 19 mars à Oran

Le championnat national hivernal d'athlétisme aura lieu à Oran les 18 et 19 mars prochain, a-t-on appris dimanche du président de la Ligue de wilaya de la discipline, Brahim Amour.

Dans une déclaration à l'APS, le président de la Ligue d'Oran a fait savoir qu'il a été informé par le président de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), Yacine Louail, de la domiciliation à Oran du championnat en question, et ce, en marge de sa visite, la semaine passée, dans la ville la semaine passée.

Le patron de la FAA était accompagné pour la circonstance par le président du Comité olympique algérien, Abderrahmane Hammad. Les deux hommes en ont profité pour inspecter les travaux en cours au niveau du stade d'athlétisme de 4.200 places qui a été retenu justement pour abriter le championnat national hivernal, a ajouté Brahim Amour. Selon le même responsable, cette épreuve est inscrite dans le pro-



gramme des compétitions expérimentales (tests Events) en prévision de la 19e édition des jeux méditerranéens (JM) qui va abriter la capitale de l'Ouest du 25 juin au 5 juillet 2022. D'ailleurs, c'est le Comité d'organisation d'es JM qui se chargera d'équi-

per le stade en question, ce qui constitue, a ajouté Brahim Amour, «un très bon investissement pour notre Ligue vu que le matériel dont nous disposons est devenu vétuste». Pour rappel, la dernière compétition nationale en athlétisme tenue à Oran

remonte au début 2020 lorsque la Ligue locale avait organisé, au niveau du Centre équestre «Antar Ibnou Cheddad» à Essenia, le championnat d'Algérie de Cross, un événement avec lequel la capitale de l'Ouest a renoué après deux décennies d'absence.

POWERLIFTING - CHAMPIONNAT D'AFRIQUE La sélection algérienne annule sa participation en Afrique du Sud à cause du variant «Omicron»

La sélection algérienne de powerlifting a annulé sa participation aux championnats d'Afrique, prévus du 29 novembre au 4 décembre en Afrique du Sud, en raison du nouveau variant de Covid-19 «Omicron», découvert vendredi en Afrique australe, a appris l'APS dimanche de la Fédération algérienne de bodybuilding, powerlifting et fitness (FABPF).

La sélection de powerlifting, composée de dix (10) athlètes dont deux filles, devait se rendre en Afrique du Sud, mais en raison du nouveau variant «Omicron», la majorité des pays ont du fermer leur frontières aériennes aux voyageurs en provenance de pays de l'Afrique australe dont l'Afrique du Sud. Au niveau national, la Fédération algérienne de bodybuilding, powerlifting et fitness (FABPF) a décidé de réserver le mois de décembre pour le déroulement de ses championnats nationaux destinés aux différentes spécialités et catégories, après l'arrêt forcé causé par la pandémie de coronavirus (Covid-19). Ainsi, le championnat national de powerlifting (minimes) est pro-



grammé les 11 et 12 décembre à Tizi-Ouzou, celui des séniors aura lieu du 17 au 20 du même mois à Bejaia, tandis que le bodybuilding clôturera la saison 2021-2022, avec le déroulement du Championnat national à Biskra (22-26 décembre 2021), a assuré le premier responsable de l'instance fédérale.

CYCLISME SUR PISTE - TRACK CHAMPIONS LEAGUE (2^E ÉTAPE) L'Algérien Yacine Chalel 16^e dans la course par élimination

Le cycliste algérien Yacine Chalel s'est contenté d'une modeste 16e place dans la course par élimination de la Track Champions League, dont la deuxième étape a été disputée samedi soir, dans le vélodrome de Panevezys, en Lituanie.

Chalel, âgé de 26 ans, avait "beaucoup appréhendé la fatigue" avant cette compétition, car à peine 72 heures avant de se rendre en Lituanie, il se trouvait en Egypte, où il venait de prendre part aux Championnats arabes 2021 de cyclisme sur piste.

L'Algérien y avait glané trois médailles : deux or et une argent, mais il avait posté sur les réseaux sociaux que ces succès avaient nécessité "beaucoup d'efforts" et que son "principal objectif dans l'immédiat", était de "bien



recupérer" avant de se rendre à Panevezys.

Chalel était d'ailleurs tellement amoindri physiquement que même au Scratch, il a dû se contenter d'une modeste 17e place à Panevezys. La course par élimination de cette deuxième étape de la Track Champions League a été remportée par l'Espagnol

Sébastien Mora Verdi (100 pts), devant le Néozélandais Aaron Gate (90 p ts), au moment où l'Australien Kelland O'Brien a complété le podium, avec 80 points, alors que l'Algérien n'a réuni que 26 points, se plaçant ainsi au 16e rang, sur un total de 18 participants.

La première étape de cette Track Champions

League a été disputée le 6 novembre courant à Majorque, en Espagne, et Chalel y avait décroché la 10e place dans la course par élimination, et la 14e au Scratch. Cette Champions League est une toute nouvelle compétition, créée dernièrement à la suite d'une collaboration entre l'Union Cycliste Internationale (UCI) et Discovery, dans le but de promouvoir le cyclisme sur piste, et Chalel s'y est qualifié grâce à ses résultats aux derniers Mondiaux sur piste, disputés à Roubaix (France). Ancien sociétaire du Paris Cycliste Olympique, Chalel a changé de club dernièrement, en rejoignant la formation Team Allicycles Val d'Europe, pour un contrat d'une année, qui couvrira toute la saison 2022.

RALLYE - DAKAR 2022 - 3^E ÉDITION SAOUDIENNE Le parcours légèrement modifié



Le parcours de la 3e édition saoudienne du Rallye Dakar sera légèrement modifié, avec de nouveaux véhicules et un attrait grandissant pour la formule Dakar Classic, ont annoncé dimanche, les organisateurs lors de la présentation de l'édition.

Du 1er au 14 janvier 2022, 1.065 participants vont s'affronter dans le sable de la péninsule arabique, à bord de 578 véhicules, sur les 8.375 km prévus au programme de ce 44e Dakar.

Le parcours complet a révélé un tracé semblable au précédent, un tour du pays dont le prologue partira de Jeddah, une ville portuaire du centre-ouest qui accueillera également l'arrivée après douze étapes, plus une de qualification.

Parmi les nouveautés 2022, trois sont particulièrement notables: l'inclusion au Championnat du monde des rallyes-raïd, la participation de prototypes hybrides et près de 130 concurrents "Classic" supplémentaires, avec leurs bolides des années 80-90.

Vainqueur de l'édition 2021, Stéphane Peterhansel, surnommé "Monsieur Dakar" et détenteur du record de victoires dans l'épreuve (14 succès, dont six à moto), et Carlos Sainz, l'ancien double champion du monde des rallyes et triple vainqueur en 2010, 2018 et 2020, piloteront des voitures hybrides alignées par Audi, pour la première fois sur cette course.

Côté moto, Toby Price, titré en 2016 et 2019, Sam Sunderland (2017), Matthias Walkner (2018), Ricky Brabec (2020) et Kevin Benavides, tenant du titre, seront à nouveau sur la ligne de départ.

Outre le Dakar, le pays accueille d'autres épreuves de sport automobile: la Formule Electrique, l'Extreme E, avec des SUV électriques, en plein désert, et bientôt, le 5 décembre, un tout premier Grand Prix de Formule 1, à Jeddah.

BOXE - POIDS LÉGERS L'Australien George Kambosos Jr. ravit les ceintures WBA, IBF et WBO à Teofimo



L'Australien George Kambosos Jr. a créé la surprise en battant aux points l'Américain Teofimo Lopez, s'adjugeant ainsi les ceintures WBA, IBF et WBO des poids légers, samedi au Hulu Theater à New York.

C'est la première défaite en carrière du jeune prodige Lopez, 24 ans, qui n'a pu résister aux coups incessants de Kambosos, 28 ans.

Le nouveau champion unifié s'impose sur décision partagée, les juges ayant rendu des cartes de 115-111 et 115-112 pour le vainqueur, et une de 114-113 pour Lopez.

LIGUE 2 ALGÉRIENNE

Une 6^e journée riche en duels directs intéressants

La sixième journée de Ligue 2, prévue lundi à 15h00, propose une multitude de duels intéressants, aussi bien entre clubs de sommet de tableau qu'entre candidats au maintien, avec en tête d'affiche les chocs USM Annaba - AS Ain M'lila et WA Boufarik - RC Kouba, respectivement entre ténors du groupe Est, et ceux du groupe Ouest.



Les Tuniques Rouges, leaders avec douze points reçoivent l'ASAM (2e/10 pts) avec la victoire comme principal objectif pour chacun des deux antagonistes, car un succès serait synonyme de leadership, aussi bien pour l'un que pour l'autre club. Même cas de figure dans le duel au sommet du groupe Centre-ouest, entre le leader RC Kouba qui se déplace dans la Mitidja, pour y défier le WA Boufarik (6e/7 pts) et avec l'objectif d'enchaîner un sixième succès de rang.

En effet, le Raed est jusqu'à l'heure le seul club

de Ligue 2 à avoir réussi un sans faute, avec cinq succès en autant de matchs, soit une entame presque aussi bonne que celle de la saison 2000-2001, durant laquelle le groupe conduit par le tandem Mohamed Chaïb et Hassan Smaïli avait enchaîné sept succès consécutifs, avec à la clé une accession méritée en fin de saison.

Autre match qui devrait valoir le détour ce lundi, le choc US Chaouia - CA Batna, entre le Dauphin du groupe centre-Est qui reçoit le neuvième. Mais c'est surtout le stan-

ding de ces deux anciens pensionnaires de l'élite et le cachet "Derby" qui devraient donner toute son importance à leur chaude empoignée.

En termes d'importance, même certains duels proposés dans le bas du tableau au cours de cette sixième journée ne seront pas en reste, car représentant déjà un tournant dans la course au maintien. Certes, la saison ne fait que commencer et le parcours est encore long, mais toujours est-il que certains duels directs, entre clubs mal-classés ne devraient tolérer aucun

droit à l'erreur. Ce qui devrait être le cas entre les deux derniers du groupe Centre-Ouest, l'USM Bel-Abbès et le SC Aïn Defla, qui seront opposés l'un à l'autre lors de cette sixième journée.

Même cas de figure dans le groupe Centre-Est, entre la JSM Skikda (14e), qui reçoit l'IB Lakhadaria (13e), sans oublier le choc MO Constantine (15e), qui accueille les Crabes du MO Béjaïa (9es). Une journée qui sera marquée également par la confrontation directe entre les deux nouveaux promus, l'USMM

Hadjout et le MC El Bayedh, dans un duel qui promet, car malgré leur statut de "novices" au sein de ce palier, ces deux antagonistes se portent relativement bien.

En effet, le club hôte USMMH est 6e avec 7 points, alors que le MCEB est Dauphin et pourrait même prétendre au leadership en cas de victoire, surtout si cet éventuel succès coïncide avec une défaite du RCK à Boufarik. Tous les matchs de cette sixième journée sont prévus lundi, à partir de 15h00, suivant la programmation de la LNEA.

COUPE ARABE DE LA FIFA - 2021 (ALGÉRIE)

"Nous avons une réputation à défendre" (Benhamza)



Le vice-président de la Fédération algérienne de football (FAF), Dr. Yacine Benhamza, a déclaré dimanche que l'équipe nationale A', abordera la Coupe arabe de la Fifa à Doha (30 novembre - 18 décembre), avec l'intention d'aller jusqu'au bout, estimant qu'il y aura "une réputation à défendre", deux ans et demi après le trophée africain remporté par les "Verts" en Egypte.

"Nous avons une grande ambition pour aller jusqu'au bout. L'Algérie est championne d'Afrique. Cette équipe A' est constituée notamment de joueurs de l'équipe A, c'est une très bonne chose. Nous avons une réputation à défendre", a affirmé à l'APS Benhamza, chef de la délégation algérienne à Doha.

Lors du rendez-vous arabe, l'Algérie évoluera dans le groupe D, en compagnie de l'Egypte, du Soudan et du Liban. Les Algériens entameront le tournoi mercredi face au Soudan, au stade Ahmed-Ben Ali à Doha (11h00 algérienne), avant d'affronter le Liban, le samedi 4 décembre au stade Al-Janoub (14h00), puis l'Egypte, le mardi 7 décembre, toujours au stade Al-Janoub (20h00). "Tout le monde avance que nous sommes les favoris pour remporter le trophée. Ce ne sera pas facile au vu de la concurrence, mais notre objectif est de remporter le titre", a-t-il ajouté. Membre du bureau fédéral et président de la commission du football professionnel, Dr Yacine Benhamza, a souligné l'importance de "représenter dignement" les couleurs du pays au Qatar.

"L'équipe nationale se trouve dans d'excellentes conditions. Nous avons de réelles chances dans cette compétition, en attendant la vérité du terrain. Le plus important est de représenter dignement notre pays. J'estime que nous sommes bien placés que beaucoup d'autres équipes", a-t-il conclu. Arrivés samedi à Doha, les joueurs du sélectionneur Madjid Bougherra ont effectué dans la même journée leur première séance d'entraînement, dédiée à la récupération, en l'absence de quelques éléments tels que le portier Raïs M'bolhi (Al-Ittifaq/Arabie saoudite) et Yacine Brahimi (Al-Rayyan SC/ Qatar). La délégation algérienne s'est envolée tôt samedi (4h00) depuis l'aéroport international d'Alger, avec à bord le staff technique, conduit par Madjid Bougherra, le sélectionneur national des A Djamel Belmadi, et les cinq joueurs qui évoluent dans le championnat national. Par la suite, le plan de vol incluait un arrêt à Tunis en vue d'embarquer l'ensemble des éléments évoluant dans le championnat tunisien.

Le programme des rencontres

GRUPE CENTRE-EST (6E JOURNÉE)

A Boumèrdes (Stade Djillali Bounaâma) : JS Bordj Ménâel - HAMR Annaba
 A Oum El Bouaghi (Stade Zerdani Hassouna) : US Chaouia - CA Batna
 A Têleghma (Stade Bachir Khebaza) : NRB Têleghma - MC El Eulma
 A Bordj Bou Arréridj (Stade du 20-Août 1955) : CAB Bou Arréridj - IRB Ouargla
 A Béjaïa (Stade de l'Unité Maghrébine) : JSM Béjaïa - USM Khenchela
 A Annaba (Stade du 19-Mai 1956) : USM Annaba - AS Aïn M'lila
 A Skikda (Stade du 20-Août 1955) : JSM Skikda - IB Lakhadaria
 A Constantine (Stade Benabdelmalek) : MO Constantine - MO Béjaïa

GRUPE CENTRE-OUEST

Lundi, à 15h00 :

A Boufarik (Stade Mohamed Reggaz) WA Boufarik - RC Kouba
 A Hadjout (Stade du 5-Juillet) : USMM Hadjout - MC El Bayedh
 A Oran (Stade Habib Bouakeul) : ASM Oran - MCB Oued Sly
 A Aïn Témouchent (Stade Embarek Boussif) : CR Témouchent - ES Ben Aknoun
 A Khemis Miliana (Stade Mohamed Belkebir) SKAF En Khemis - CRB Aïn Ouessara
 A Mohammadia (Stade du 1er Novembre) : USM El Harrach - JSM Tiaret
 A Mascara (Stade Meflah Aouad) : GC Mascara - MC Saïda
 A Sidi Bel-Abbès (Stade du 24-Février) : USM Bel-Abbès - SC Aïn Defla

Classement :	Pts	J
1). USM Annaba	12	5
2). US Chaouia	10	5
-). NRB Têleghma	10	5
-). AS Aïn M'lila	10	5
5). JS Bordj Ménâel	9	5
-). USM Khenchela	9	5
7). JSM Béjaïa	8	5
-). IRB Ouargla	8	5
9). MO Béjaïa	6	5
-). CA Batna	6	5
11). CABB Arréridj	5	5
-). HAMRA Annaba	5	5
13). IB Lakhadaria	3	5
14). JSM Skikda	2	5
15). MO Constantine	1	5
-). MC El Eulma	1	5

Classement :	Pts	J
1). RC Kouba	15	5
2). MC El Bayedh	13	5
3). MC Saïda	10	5
4). CR Témouchent	9	5
5). GC Mascara	8	5
6). WA Boufarik	7	5
-). CRB Aïn Ouessara	7	5
-). USMM Hadjout	7	5
9). MCB Oued Sly	5	5
-). ASM Oran	5	5
-). JSM Tiaret	5	5
12). ES Ben Aknoun	4	5
-). USM El Harrach	4	5
14). SKAF El Khemis	3	5
-). USM Bel-Abbès	3	5
-). SC Aïn Defla	3	5

LIGUE 1 Le nouvel entraîneur du MC Oran entame son travail

L'entraîneur tunisien Mouaz Bouakkaz, débute ce dimanche sa mission à la tête de la barre technique du MC Oran en dirigeant, en fin d'après-midi, sa première séance d'entraînement avec ce club de Ligue 1 de football, a-t-on appris de la direction de ce dernier. Bouakkaz, dont ce sera son deuxième passage sur le banc des "Hamraoua", est arrivé samedi soir à Oran en provenance de Tunis, et ce, quelques jours après avoir résilié son contrat avec son équipe tunisienne, l'Etoile El Metlaoui, a fait savoir à l'APS, Chemseddine Ben-senouci, membre du Conseil d'administration du MCO et président du Club sportif amateur.

L'ancien-nouveau coach des "Hamraoua" devrait être épaulé par l'ancien international du MCO et du MC Alger, Bachir Mecheri, a précisé la même source, rappelant que les deux techniciens avaient déjà travaillé ensemble lors de la première expérience de l'entraîneur tunisien avec la formation oranaise au cours de l'exercice 2017-2018. Bouakkaz, qui succède à Ait Djoudi après la démission de ce dernier au bout seulement de trois journées de championnat, aura comme mission de "redresser la barre", suite au départ raté des gars d'El-Bahia, souligne-t-on de même source. Après cinq journées, le MCO occupe la 12e place avec 4 points, d'une victoire ramenée du terrain du CS Constantine lors de la levée de rideau du championnat. Depuis, l'équipe a concédé trois défaites et un nul.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (2E TOUR PRÉLIMINAIRE/ADDITIONNEL (ALLER) Défaite de la JSK devant Royal Leopards (1-0)

Le représentant algérien en Coupe de la Confédération de football (CAF), la JS Kabylie, s'est incliné devant son homologue d'Esawatini, Royal Leopards par la petite des marges (1-0), mi-temps (1-0) en match comptant pour le 2e tour préliminaire additionnel (aller) de la compétition disputé dimanche à Manzini.

L'unique but de la rencontre a été inscrit par Thabiso Mokenkoane (23e). Le second représentant algérien dans cette compétition, la JS Saoura, affronte en ce moment le club ghanéen Hearts of Oak à Accra. Les matches "retour" se joueront respectivement à Tizi-Ouzou et Béchar le dimanche 5 décembre.



La JSS battue par Hearts of Oak à Accra (2-0)

Le représentant algérien en Coupe de la Confédération de football (CAF), la JS Saura, a été battu par son homologue ghanéen de Hearts of Oak sur le score de (2-0), mi-temps (1-0) en match comptant pour le 2e tour préliminaire additionnel (aller) de la compétition

disputé dimanche à Accra. Les deux buts de la rencontre ont été l'œuvre de Ibrahim Salihou (16e) et Boateng (71e). Lors de cette rencontre, le joueur de la JSS, Zakaria Saidi a écopé d'un carton rouge à la 75e minute. Le second représentant algérien dans

cette compétition, la JS Kabylie, a également été battu par Royal Leopards d'Esawatini (1-0) en match joué à Manzini. Les matches "retour" se joueront respectivement à Béchar et Tizi-Ouzou le dimanche 5 décembre.

Le palmarès du Ballon d'Or

Le palmarès du Ballon d'Or, avant la cérémonie de remise des trophées 2021, lundi à Paris:

Ballon d'Or féminin

- 2018: Ada Hegerberg (NOR)
- 2019: Megan Rapinoe (USA)

Ballon d'Or masculin:

- 1956: Stanley Matthews (ENG)
- 1958: Raymond Kopa (FRA)
- 1960: Luis Suarez (ESP)
- 1962: Josef Masopust (CZE)
- 1964: Denis Law (SCO)
- 1966: Bobby Charlton (ENG)
- 1968: George Best (NIR)
- 1970: Gerd Müller (GER)
- 1972: Franz Beckenbauer (GER)
- 1974: Johan Cruyff (NED)
- 1976: Franz Beckenbauer (GER)
- 1978: Kevin Keegan (ENG)
- 1980: Karl-Heinz Rummenigge (GER)
- 1982: Paolo Rossi (ITA)
- 1984: Michel Platini (FRA)
- 1986: Igor Belanov (URSS)
- 1987: Ruud Gullit (NED)
- 1988: Marco van Basten (NED)
- 1990: Lothar Matthaus (GER)
- 1992: Marco van Basten (NED)
- 1994: Hristo Stoichkov (BUL)
- 1996: Matthias Sammer (GER)
- 1998: Zinédine Zidane (FRA)
- 2000: Luis Figo (POR)
- 2002: Ronaldo (BRA)
- 2004: Andrei Shevchenko (UKR)
- 2006: Fabio Cannavaro (ITA)
- 2008: Cristiano Ronaldo (POR)
- 2010: Lionel Messi (ARG)
- 2012: Lionel Messi (ARG)
- 2014: Cristiano Ronaldo (POR)
- 2016: Cristiano Ronaldo (POR)
- 2018: Luka Modric (CRO)
- 1957: Alfredo Di Stefano (ESP)
- 1959: Alfredo Di Stefano (ESP)
- 1961: Omar Sivori (ITA)
- 1963: Lev Yachine (URSS)
- 1965: Eusebio (POR)
- 1967: Florian Albert (HUN)
- 1969: Gianni Rivera (ITA)
- 1971: Johan Cruyff (NED)
- 1973: Johan Cruyff (NED)
- 1975: Oleg Blokhine (URSS)
- 1977: Alan Simonsen (DEN)
- 1979: Kevin Keegan (ENG)
- 1981: Karl-Heinz Rummenigge (GER)
- 1983: Michel Platini (FRA)
- 1985: Michel Platini (FRA)
- 1989: Marco van Basten (NED)
- 1991: Jean-Pierre Papin (FRA)
- 1993: Roberto Baggio (ITA)
- 1995: George Weah (LBR)
- 1997: Ronaldo (BRA)
- 1999: Rivaldo (BRA)
- 2001: Michael Owen (ENG)
- 2003: Pavel Nedved (CZE)
- 2005: Ronaldinho (BRA)
- 2007: Kaka (BRA)
- 2009: Lionel Messi (ARG)
- 2011: Lionel Messi (ARG)
- 2013: Cristiano Ronaldo (POR)
- 2015: Lionel Messi (ARG)
- 2017: Cristiano Ronaldo (POR)
- 2019: Lionel Messi (ARG)

NDLR: le Ballon d'Or n'a pas été attribué en 2020, à cause de la pandémie de coronavirus.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



EPE / SPA
NIF : 000216001808337
SIEGE SOCIAL : ROUTE NATIONAL N° 5 CINQ MAISONS MOHAMMEDIA - ALGER
DIRECTION OPERATIONNELLE ALGER-EST

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONALE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 21 /AT/DO-ALGER EST /2021

Un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale est lancé pour : TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CANALISATION FTTX Les Travaux objet du présent cahier des charges sont alloués en six lots distincts

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

Le présent appel d'offres s'adresse aux entreprises qualifiées dans le domaine des travaux de génie civil, travaux publics, bâtiments et hydrauliques, de droit algérien, ayant des capacités pour la réalisation du projet selon les paliers suivants:

Palier 01: pour les lots dont la distance est supérieure à 600 mètres : Seuls les soumissionnaires possédant un certificat de qualification 01 et plus sont appelés à soumissionner.

Palier 02: pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 600 mètres : Aucune qualification n'est exigée pour ces lots. Les représentants des sociétés intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, accompagnés du cachet de l'entreprise à l'adresse ci-après:

DIRECTION OPERATIONNELLE ALGER-EST
DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE
SERVICE ACHATS
02 Rue Djoudji Zitouni Hussein Dey/Alger

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de deux mille dinars (2000 DA), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : n° 001 00611 030000014/10.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Présentation des offres :

Le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant sur chaque enveloppe, la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « dossier administratif », « offre technique » et « offre financière ».

- 1- **D'un dossier administratif :** comprend un (1) original en format papier inséré dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention « Dossier Administratif ».
- 2- **D'une offre technique :** comprend un (1) original en format papier inséré dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention « Offre technique ».
- 3- **D'une offre financière :** comprend un (1) original en format papier inséré dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention « Offre financière ».

Les Trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, aucun signe d'identification du soumissionnaire comportant uniquement les mentions suivantes :

ALGERIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPERATIONNELLE D'ALGER EST
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 21 /AT/DO-ALGER-EST/2021
TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CANALISATION FTTX
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

La durée accordée pour la préparation des offres est de quinze (15) jours à partir du premier affichage sur le site web.

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres 08h00 à 14h00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de 180 jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

Stefano Pioli a prolongé

Stefano Pioli a prolongé. Annoncé depuis quelques jours désormais, l'entraîneur du Milan AC, Stefano Pioli va bien poursuivre l'aventure en Lombardie. En effet, l'actuel deuxième de Serie A, ex-aequo avec le leader Naples, a confirmé la prolongation de contrat de son entraîneur transalpin, âgé de 56 ans.

Pioli a prolongé son contrat d'une saison qui courrait jusqu'en juin 2023, soit jusqu'à l'été 2024. De retour en Ligue des Champions, une première depuis 2013, Pioli va désormais tenter de ramener un titre qui échappe au club depuis 2011.



HÅLAND EST DE RETOUR... ET MARQUE !

Belle journée pour le Borussia Dortmund ! Renversant contre Wolfsburg (3-1) ce samedi, le club de la Ruhr s'est provisoirement emparé de la place de leader en Bundesliga. Les Marsupiaux ont aussi retrouvé leur attaquant phare Erling Håland (21 ans, 7 matchs et 10 buts en Bundesliga cette saison). Avec un mois d'avance sur le calendrier initial, l'attaquant norvégien - qui était absent depuis le 19 octobre dernier en raison d'une gêne à la hanche - a rejoué et... marqué ! Le tout, seulement huit minutes après son entrée en jeu. Une réalisation acrobatique pleine de classe qui démontre tout le talent du Scandinave.

GÜNDOGAN ANNONCE LA COULEUR POUR SON AVENIR !

Lié à Manchester City jusqu'en 2023, İlkay Gündogan n'a pas caché son envie de débiter une carrière d'entraîneur.

Agé de 31 ans, İlkay Gündogan s'approche doucement de la retraite. Mais l'international allemand a déjà une petite idée de ce qu'il fera après sa carrière de joueur. Interrogé sur son avenir, le milieu de terrain de Manchester City aimerait entamer une carrière d'entraîneur, si possible en Premier League. « J'aimerais savoir si ce métier est fait pour moi demain, j'ai eu certains des meilleurs entraîneurs du monde et j'aimerais savoir si je serai capable de transmettre leurs enseignements aux autres. Évidemment, j'aimerais le faire en Premier League » a confié Gündogan dans un entretien accordé à Sky Sports.



JUVENTUS : UN INTÉRÊT POUR UNE STAR DE CHAMPIONSHIP ?

Selon Tuttosport, la Juventus aimerait recruter une sensation de Championship pour renforcer son attaque. Cette saison, l'avant-centre serbe Aleksandar Mitrovic explose tous les compteurs avec Fulham en Championship. Dans la lignée de ses folles statistiques lors des qualifications pour la Coupe du monde 2022 (huit buts), l'ancien buteur de Newcastle a d'ores et déjà inscrit la bagatelle de vingt-et-une réalisations en seulement dix-huit matchs de championnat avec les Cottagers.

LE PSG PROPOSE UN SALAIRE FOU À VINICIUS JR

Le PSG tente de recruter le joueur Real Madrid Vinicius Junior, selon ABC. Vinicius Junior a PSG la saison prochaine ? Selon ABC, le club parisien tente le tout pour le tour, avec un énorme contrat : six saisons, et un salaire annuel de 17 millions d'euros. Cette proposition ferme viserait surtout à perturber les négociations entre Vinicius et les dirigeants du Real Madrid, qui tentent de le faire prolonger jusqu'en 2027. Mais Vinicius n'aurait pas l'intention de quitter le Real Madrid, même si les Merengues ne propose que 8 millions d'euros par an (hors bonus). Le Brésilien arrive en fin de contrat en juin 2024.

LIVERPOOL AURAIT DES VUES SUR RAYAN CHERKI

Auteur d'un doublé en milieu de semaine en Ligue Europa, Rayan Cherki intéresserait Liverpool à en croire la presse outre-Manche.

Auteur de deux buts et deux passes décisives en 440 minutes de jouées toutes compétitions confondues cette saison avec l'Olympique lyonnais, Rayan Cherki est utilisé avec parcimonie par son entraîneur, Peter Bosz. Double buteur en milieu de semaine face à Brøndby (1-3) en Ligue Europa, l'attaquant lyonnais aurait tapé dans l'œil d'un géant européen. En effet, selon le Liverpool Echo, le jeune attaquant serait suivi par les dirigeants de Liverpool. D'après le média anglais, cet intérêt ne serait pas récent et remonterait à deux ans lors des débuts de Rayan Cherki avec son club formateur en Ligue des champions. Agé de 18 ans, le Gône, sous contrat avec l'Olympique lyonnais jusqu'en juin 2023, est aujourd'hui valorisé à 23 millions d'euros par le site Transfermarkt.

NAPLES EST PASSÉ À L'ACTION POUR LORENZO INSIGNE

Lorenzo Insigne a reçu une offre de la part du président du Napoli. C'est l'un des dossiers chauds que la formation de Naples aimerait régler avant le début de l'année. En fin de contrat au mois de juin prochain, l'international transalpin de 30 ans pourra négocier avec n'importe quel club à partir du 1er janvier.

Du coup, du côté des Napolitains on s'active fortement pour prolonger le bail de Lorenzo Insigne. Ainsi selon les dernières informations de TMW, le président du Napoli serait passé à l'action avec une proposition de contrat. Ce dernier aurait offert un bail de trois ans avec à la clé un salaire annuel de quatre millions d'euros, bonus compris.

Dans le viseur de l'Inter Milan et de quelques clubs anglais, le natif de Frattamaggiore a inscrit cette saison quatre buts et délivré quatre passes décisives en 12 rencontres de championnat de Serie A.



PRÉSIDENTENCE-DIPLOMATIE

Le Président Tebboune reçoit les lettres de créance de quatre nouveaux ambassadeurs

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a reçu dimanche les lettres de créance de quatre nouveaux ambassadeurs accrédités en Algérie, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République.

"Il s'agit de:

- Son Excellence, l'Ambassadeur du Royaume hachémite de Jordanie, Chaker Attallah El Amouch.
- Son Excellence, l'Ambassadeur de la République islamique de Mauritanie, Weddady Ould Sidi Haiba.
- Son Excellence, l'Ambassadeur, coordonnateur résident du Système des Nations Unies en Algérie, Alejandro Enrique Alvarez.
- Son Excellence, l'Ambassadeur de la République de Roumanie, Gruiua Otiliu Jacota", précise le communiqué.



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a reçu dimanche les lettres de créance de quatre nouveaux ambassadeurs accrédités en Algérie, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République.

"La cérémonie de remise des lettres de créance s'est déroulée en présence du ministre de Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra et du Directeur de Cabinet à la Présidence de la République, Abdelaziz Khellaf", conclut le communiqué.

ALGÉRIE-EGYPTE

Saïd Chanegriha au Caire pour prendre part au Salon de Défense EDEX-2021

Le Général de Corps d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), entame dimanche une visite officielle en République arabe d'Egypte pour prendre part à la 2^e édition du Salon de Défense EDEX-2021, qui se tient à partir de lundi au Caire, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "En qualité de représentant de Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale et sur invitation de Monsieur le ministre de la Défense de la République arabe d'Egypte, Monsieur le Général de

Corps d'Armée Chanegriha Saïd, Chef d'Etat-Major de l'ANP, entame une visite officielle, à partir d'aujourd'hui 28 novembre 2021, en République arabe d'Egypte, pour prendre part à la 2^e édition du Salon de Défense (EDEX-2021), qui sera organisée au Caire du 29 novembre au 02 décembre 2021", précise la même source.

"Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération entre l'Armée nationale populaire et les Forces armées égyptiennes, permettra également aux deux parties d'examiner les questions d'intérêt commun", souligne le communiqué.

5^E ÉDITION DU CONCOURS INTERNATIONAL DE RÉCITATION DU SAINT CORAN À DUBAÏ

L'Algérienne Sonia Belatel remporte la quatrième place

L'Algérienne Sonia Belatel a remporté la quatrième place au concours international de récitation du Saint Coran, à Dubaï (Emirats Arabes Unis), dans sa cinquième édition. La récitante algérienne Belatel, originaire de la wilaya de Sétif, s'est classée quatrième dans la récitation du Saint Coran, selon les résultats annoncés, samedi soir, par le comité d'organisation du concours international de récitation du Saint Coran à Dubaï (Dubai International Holy Qur'an Award) qui a vu la participation de 50 pays. La récitante a déjà participé à la manifestation de la Semaine nationale de récitation du Saint Coran en Algérie dans sa 19^e édition, et à cette époque, elle avait décroché la troisième place dans la catégorie des moins de 25 ans. Elle avait également obtenu, au cours de la même année, la deuxième place dans la récitation du Saint Coran avec psalmodie et bonne performance au 12^e Concours international hachémite (Jordanie) de récitation et de psalmodie du Saint Coran. Il est à noter que les premières places du Concours international du Saint Coran des Emirats arabes unis, qui a été lancé le 20 novembre, sont revenues respectivement à des candidats d'Egypte, des Etats unis et de Kenya.

ALGÉRIE-LIBYE

Beldjoud reçoit le ministre libyen de l'Intérieur

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, Kamal Beldjoud a reçu, dimanche au siège de son département ministériel, son homologue libyen Khalid Tijani Mazen qui effectue une visite de travail d'un jour en Algérie. Dans une déclaration à la presse à l'issue de la rencontre, le ministre libyen a indiqué que les deux parties sont convenues de renforcer la coopération dans le secteur de l'Intérieur, annonçant l'installation de comités techniques entre les deux ministères devant s'atteler à l'examen de plusieurs points, dont l'instruction des policiers et la prise en charge des ressortissants des deux pays. La rencontre a porté également sur la réouverture des postes frontaliers en vue de faciliter la circulation des marchandises et des transporteurs de marchandises libyennes, mais aussi algériennes, l'objectif étant de contribuer à la réduction de la cherté des prix, notamment dans le sud libyen, a ajouté M. Mazen Pour sa part, M. Beldjoud a indiqué avoir évoqué avec son homologue libyen la coordination entre les deux ministères dans plusieurs domaines, faisant état "d'une convergence de vues sur nombre de dossiers".

Selon le ministre, les deux parties sont convenues de l'ouverture du poste frontalier terrestre de Debdeb et du renforcement de la coordination concernant la formation en matière de police et de protection civile", soulignant "la poursuite de l'action commune et la coordination entre les deux ministères à l'avenir au mieux des intérêts des deux peuples et des deux pays liés par de relations fraternelles et une histoire commune". L'audience s'est déroulée en présence du directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Zineddine Farid Bencheikh et de cadres du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire.

ALGÉRIE-HONGRIE

M. Hasni à Budapest au Forum international sur le développement durable

Le ministre des Ressources en eau et de la Sécurité hydrique, Karim Hasni prendra part, lundi à Budapest (Hongrie), à l'ouverture officielle du Forum international sur le développement durable, a indiqué dimanche un communiqué du ministère. Tenu sous le thème "Planet Budapest 2021", ce forum s'étalera

du 29 novembre au 5 décembre prochain, précise-t-on de même source. Cet événement, qui verra la participation de nombreux pays, a pour objectif de débattre de la gestion durable dans plusieurs domaines, à l'instar de l'eau, l'alimentation, l'énergie et les transports, conclut le communiqué.

ALGER-JAPON

M. Tir reçoit une délégation de l'Agence japonaise de coopération internationale

Le président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Reda Tir, a reçu une délégation de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), conduite par Shinohara Shunei, a indiqué un communiqué du CNESE. La rencontre qui s'est déroulée au siège du CNESE a porté sur les moyens de renforcer la coopération bilatérale en matière de formation, d'apprentissage et de transfert d'expériences notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle, a conclu le communiqué.

ALGÉRIE-ONU

Le SG de l'ONU "très satisfait" du rôle de l'Algérie dans la région comme "acteur pivot de la paix et de la sécurité" (ambassadeur)

Le nouvel ambassadeur, coordonnateur résident du Système des Nations Unies en Algérie, Alejandro Enrique Alvarez a affirmé dimanche à Alger que le Secrétaire général (SG) de l'ONU, Antonio Guterres était "très satisfait" du rôle de l'Algérie dans la région comme "acteur pivot de la paix et de la sécurité". Dans une déclaration à la presse après avoir remis au Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, ses lettres de créance l'accréditant en sa

qualité de nouvel ambassadeur coordonnateur résident du Système des Nations Unies en Algérie, M. Alvarez a confié "J'ai eu l'honneur, avec les présidents des agences onusiennes travaillant avec moi, d'être reçus par le président de la République", ajoutant que cette rencontre a permis d'évoquer "le rôle de l'Algérie dans le monde et dans la région". A ce titre, le nouvel ambassadeur a souligné que "le SG de l'ONU est très satisfait du rôle que joue l'Algérie dans la ré-

gion comme acteur pivot de la paix et de la sécurité".

M. Alvarez a en outre précisé avoir évoqué avec le Président Tebboune "la coopération technique du programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) en Algérie et la réalisation des objectifs du développement durable (ODD) dans plusieurs domaines, notamment économiques". Il a également salué "les réformes initiées par le Gouvernement algérien, ayant trait notam-

ment à la création de nouveaux postes d'emploi, la diversification économique et le soutien de la sécurité sociale". La cérémonie de remise des lettres de créance qui a eu lieu au siège de la Présidence de la République, s'est déroulée en présence du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra et du Directeur de Cabinet à la Présidence de la République, Abdelaziz Khellaf".

CONDOLÉANCES

Décès du moudjahid Tahar Boussalem à l'âge de 84 ans

Le moudjahid et membre de l'Armée de libération nationale (ALN), Tahar Boussalem est décédé à l'âge de 84 ans, a-t-on appris dimanche auprès du ministère des Moudjahidine et des Ayants droit.

Né le 3 juillet 1937 à El Milia (Jijel), le défunt a re-

joint les rangs de la Guerre de libération en tant que fidaï au sein de l'organisation civile du Front de libération nationale (FLN) en 1954 avant de devenir membre de l'ALN en 1956, dans la deuxième zone de la wilaya historique II où il a participé à plusieurs batailles.

Il fut blessé et arrêté lors d'une bataille livrée en 1960. Incarcéré par les forces coloniales françaises, le regretté subit toutes formes de torture et fut libéré après le cessez-le-feu en 1962. Au lendemain de l'indépendance, le défunt a poursuivi son combat au service du

pays, en rejoignant les rangs de l'Armée nationale populaire (ANP) et en apportant ses témoignages dans le cadre d'événements historiques.

Face à cette douloureuse circonstance, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laid Rebiga a présenté

ses sincères condoléances et exprimé sa compassion à la famille du moudjahid Tahar Boussalem ainsi qu'à ses compagnons d'arme, priant le Tout Puissant d'accueillir le défunt dans son vaste paradis et de prêter réconfort à ses proches.